

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2015**

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique.**

**Élus présents :**

**Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER.

**Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, M. Jean-François MARTINS, M. Christian SAINT-ETIENNE.

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

**Pouvoirs :**

Mme Hélène BIDARD à M. Adrien TIBERTI  
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET  
M. Éric GARANDEAU à Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND.

**Excusée :**

Mme Leïla DIRI

*A 19h00, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

**M. le Maire :** « Les précédents micros nous ont lâchés en cours de conseil d'arrondissement et donc, pour la séance de ce soir nous n'aurons pas l'adoption du procès-verbal de la dernière séance qui sera soumise à l'approbation au prochain conseil d'arrondissement. J'espère que les nouveaux modèles fonctionnent mieux et que tout le monde entend correctement ce propos. Les retours d'expérience seront les bienvenus en la matière. »

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « Je vous propose que M. Patrick BLOCHE, qui nous rejoint incessamment sous peu, soit désigné. Je ne vois pas d'opposition. Il en est ainsi fait.

J'ai reçu des pouvoirs : le pouvoir de Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET. Ensuite, une excuse de Mme Mercedes ZUNIGA qui est en conseil d'école ce soir et des excuses de M. Christian SAINT-ETIENNE. Ils nous rejoindront dès qu'ils le pourront. D'autres pouvoirs sont arrivés : M. Éric GARANDEAU à Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND et Mme Hélène BIDARD à M. Adrien TIBERTI. Vous pouvez transmettre vos autres pouvoirs. De toute façon, nous n'allons pas voter tout de suite car ce sont des communications.

Je profite de ce début de séance, j'avais omis de le faire la dernière fois, pour vous présenter M. Julien KEIME, le nouveau Directeur Général Adjoint des Services. »

### **COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE**

**M. le Maire :** « Cela fait partie des rites de notre conseil d'arrondissement, chaque année, de se pencher sur la façon dont cette rentrée scolaire s'est réalisée. Nous avons donc l'ensemble des personnes responsables de la question scolaire dans notre arrondissement. Au côté de Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Christian KLEDOR (Directeur de la caisse des écoles), Mme Josiane BOÉ (responsable du périscolaire), M. Jean-Luc BECQUART (responsable des rythmes scolaires), puis nos deux inspecteurs M. Jacques MILESI et Mme Annie MONTAUX, qui sont présents pour participer à cet échange sur la rentrée scolaire. La rentrée s'est globalement bien passée. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Chers collègues, effectivement la rentrée s'est déroulée dans un climat calme et serein. À noter la visite de M. François WEIL (recteur de l'académie de Paris) à l'école élémentaire 109 avenue Parmentier le jour de la rentrée scolaire.

#### **Les nouveaux directeurs :**

Au niveau Élémentaire, nous avons accueilli 3 nouveaux directeurs sur 19 écoles :

- Mme GESLIN remplace Mme ANQUEZ au 14 rue Titon
- M. MEISSONNIER remplace M. DERUELLE à l'école 8 cité Voltaire
- Mme PLUMAS-STEPHAN remplace Mme DE MALLERAY au 29 rue Servan.

Au niveau Maternel, 9 nouveaux directeurs sur 23 écoles ont été nommés :

- Mme PERRIN remplace Mme EXBRAYAT au 10 bis rue Duranti
- Mme PARDON-DOLERA remplace Mme PLUMAS-STEPHAN au 19 rue Alphonse Baudin
- Mme LANGLADE remplace Mme THALMENSY au 7 passage Piver
- Mme CHERKI remplace Mme DUPICHOT au 13 boulevard Richard Lenoir
- M. WATTEZ remplace Mme BOUSSEYROUX au 18 rue Faidherbe
- M. GOUZOU remplace Mme MICHENAUD au 4 bis rue de la Présentation
- Mme HEGRON remplace Mme CAPELLO au 39 rue Saint-Bernard
- Mme KAELIN remplace Mme LAPORTE-RIGAL au 6 cité Voltaire
- Mme TEBOUL assume l'intérim de M. LEGRAND au 4-12 cité Souzy

Trois directeurs sont partis en retraite.

### **Les demandes de dérogations :**

Au niveau Élémentaire :

133 demandes contre 162 en 2014

- 110 ont été acceptées, contre 115 en 2014
- 23 ont été refusées, contre 40 en 2014

Au niveau Maternelle :

134 demandes formulées y compris le jour de la rentrée contre 170 demandes en 2014

- 99 ont été acceptées, contre 126 en 2014
- 35 ont été refusées, contre 33 en 2014

Les critères sont le rapprochement de fratrie (un frère ou une sœur dans l'école ou le groupe scolaire) et des problèmes de santé.

A noter que les demandes de dérogation se font devant une commission où siègent les directeurs du secteur, les inspecteurs de l'Éducation nationale, la mairie et des représentants de fédération de parents d'élèves en observateur.

### **Effectifs rentrée 2015 :**

Ils sont sujets à des modifications.

Ecole maternelle :

3 517 élèves, soit sur la 11A : 1 885 et sur la 11B : 1 632. L'effectif moyen sur la 11A est de 25,47 élèves et sur la 11B de 22,66 élèves.

Les chiffres sont en légère baisse comparé à l'année dernière.

Ecole élémentaire :

4 935 hors CLIS et CLIN, soit sur la 11A : 2 849 et sur la 11B : 2 086. L'effectif moyen sur la 11A est de 24,77 élèves et sur la 11B de 23,70.

Les chiffres sont en légère baisse comparé à l'année dernière.

**La carte scolaire :**

- Une fermeture de classe à l'école élémentaire au 98 avenue de la République, soit 11 classes.
- Une fermeture à l'école maternelle 4-12 cité Souzy, soit 5 classes.
- Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » a été reconduit à l'école élémentaire, 77 boulevard de Belleville ainsi que la classe très petite section à l'école maternelle 4 bis rue de la Présentation, qui accueille des enfants de deux ans.
- 11 écoles de l'arrondissement sortent de l'éducation prioritaire : école élémentaire Keller, école maternelle Bullourde, école élémentaire Pihet, école maternelle Beslay, école élémentaire et maternelle Saint-Bernard, école élémentaire Saint-Maur, école élémentaire et maternelle Cité Voltaire, les deux écoles élémentaires 98 et 100 avenue de la République sont classées en CAPPE (Conventions Académiques Pluriannuelles de Priorité Educative) avec accompagnement spécifique sur moyens académiques.

**Travaux :**

Tous financements confondus, hors état spécial consacré aux petits travaux, 65 opérations ont été programmées cette année dont 22 ont été menées au cours du premier semestre 2015, et 5 qui sont reportées aux vacances de la Toussaint, pour un montant global de 3 000 100 € dont :

- 700 000 € pour la réfection et la mise en sécurité des plafonds dans 2 écoles (école élémentaire 109, av. Parmentier et école maternelle 104, rue de la Roquette).
- 213 000 € pour la restructuration du satellite de la caisse des écoles financé par le bureau restauration scolaire à l'école maternelle 5 cité Souzy.

Les opérations les plus importantes sur la programmation de l'arrondissement :

- Groupe scolaire 39 rue des Trois Bornes : modernisation sécurité incendie pour 200 000 €
- École élémentaire 109 avenue Parmentier : modernisation des menuiseries de la BCD pour 100 000 €
- Ecole élémentaire 1 rue Pihet : une des premières tranches sur trois des menuiseries extérieures du bâtiment bleu pour 90 000 €
- École maternelle 54 rue Servan : modernisation sol cours de récréation pour 320 000 €
- École maternelle 10 bis rue Duranti : modernisation étanchéité cours haute pour 250 000 €
- École élémentaire 11 bis avenue Parmentier : modernisation étanchéité toiture du réfectoire pour 75 000 euros
- École élémentaire 31 rue Saint-Bernard : deuxième tranche modernisation sanitaire cours pour 50 000 €

**Périscolaire :**

L'aménagement des rythmes éducatifs rentre dans sa troisième année.

Dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons 1032 ateliers au total dont 557 en élémentaire et 475 en maternelle.

À l'école élémentaire : 74 ateliers jeunesse et sport dont 16 issus de l'appel à projet, 262 établis par les animateurs, 36 ateliers conservatoire, 15 en centre d'animation DJS, 5 ateliers piscine DJS, 149 sur marchés publics.

À l'école maternelle : la majorité des ateliers sont assurés par les animateurs, 432 dont 6 issus de l'appel à projet, 1 atelier conservatoire, 1 atelier CASVP, 35 sur marchés publics. Les thèmes généraux sont : sport, danse, musique, découverte de Paris, sciences, théâtre, langues vivantes...

Quelques exemples sont donnés : basketball, karaté, jeux sportifs, multisport, jeux notamment à la ludothèque Nautilude, arts plastiques, théâtre d'ombres, broderie et tricot, conte-moi une histoire, découverte du Paris historique, éducation nutritionnel, jardinage, informatique, jeux de rôle, jeux scientifiques, magie, allemand par le théâtre, anglais, initiation au chinois...

Pour 2015, quelques thématiques spécifiques sont à noter, notamment sur l'initiation et le partage des valeurs républicaines « Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité ». De plus, un partenariat avec l'association Fondation France Libertés sur le thème de l'eau s'est effectué à l'aide d'un jeu de société « Équilibro » situé dans beaucoup d'écoles et qui sera en lien avec la COP21. Notamment, les enfants créeront des slogans qui seront repris par les animateurs pour la COP21.

En outre, des ateliers informatiques, vélo sont compris ainsi qu'un déploiement important de jeux de société dans les écoles maternelles et écoles élémentaires avec les animateurs pour un apprentissage de la citoyenneté, du respect des règles de vie, du vivre ensemble. Les animateurs s'impliqueront dans l'Euro 2016 où les valeurs du sport, le respect, le partage, la tolérance seront mis en avant. À noter sur deux écoles élémentaires, des échanges internationaux (Belleville avec Manhattan et Saint-Sébastien à Calais).

### **Caisse des écoles :**

#### La tarification :

2 nouveaux tarifs de cantines sont créés pour la rentrée 2015-2016 :

Pour la rentrée précédente, il y avait 8 tarifs : le tarif 1 qui était inférieur ou égal à 234 € de quotient familial pour un prix de repas à 0,13 € ; le tarif 8 qui était inférieur ou égal à 3 333 € de quotient familial pour un prix de repas à 5,10 €. Deux autres tarifs ont été créés : le tarif 9 qui était inférieur ou égal à 5000 € de quotient familial pour un prix de repas à 6 € ; le tarif 10 qui était supérieur à 5000 € de quotient familial pour un prix de repas à 7 €. Il n'est pas possible, à la date de rédaction du présent document, de communiquer une répartition fiable des différentes tranches tarifaires car tous les parents n'ont pas procédé au renouvellement de leur dossier.

#### Coût des repas :

Au 31 décembre 2014, le prix de revient d'un repas est de 5,55 € (hors part des dépenses d'administration générale). Il se décompose ainsi :

Alimentation	1,78 €
Frais de Personnel	2,99 €
Dépenses diverses	0,57 €
Amortissement du matériel	0,20 €

- En liaison chaude (cuisine sur place), le prix de revient d'un repas est plus important, il est de 6,94 € (essentiellement des frais de personnels).
- En liaison froide, le prix de revient d'un repas est de 5,27 €.

En 2014, 1 414 667 repas ont été servis en restauration scolaire, contre 1 294 692 repas en 2013, soit une augmentation de 3,83 %. Ils se répartissent ainsi :

- En liaison chaude : 4 écoles et groupes scolaires sont concernés (11 bis rue de Parmentier, Pillet Bellay, école maternelle Popincourt et le groupe scolaire Bouvines), soit 16 % des repas.

- En liaison froide : 27 autres écoles et groupes scolaires sont concernés, soit 84 % des repas.

Au 30 juin 2015, 854 932 repas ont été servis contre 852 005 au 30 juin 2014.

Pour les centres de loisirs (petites vacances), le prix d'un repas est de 9,97 €.

#### Bio et alimentation durable :

Le volume de produits alimentation durable servi est en hausse en 2015 par rapport à 2014 et représente 36 %, soit environ 8 à 9 composantes sur 23 contre 32,53 % en 2014, soit 7 à 8 composantes sur 23. Les produits suivants font partie du plan d'alimentation durable : les produits bios, les produits Label Rouge et les produits labellisés MSC (pêche durable).

La caisse des écoles a dépassé les objectifs fixés par la Ville de Paris établis à 30 % en 2014 en faisant passer la part de l'alimentation durable en volume à 32,53 %. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle représentait 1 composante sur 3 sans tenir compte des goûters pourtant régulièrement composés de produits bios. 6 à 9 produits bios par semaine sont servis dans les menus du 11<sup>e</sup> arrondissement. Des composantes bios sont introduites dans les goûter au rythme de 2 par semaine. Lors de la semaine bio, un menu tout bio est servi et un aliment bio différent est servi chaque jour aux enfants, ainsi que pour les goûters.

Pour être complet sur ce point, il convient de préciser que la caisse des écoles a consacré au cours de l'année 2014, 900.887 € pour l'achat de denrées issues de l'alimentation durable réparties comme suit : 491 911 € de produits bios et le reste, en produits Label Rouge et issus de la pêche durable. Ces achats ont représenté 31,51 % des achats des denrées alimentaires en 2014 contre 21,5 % en 2013 (+ 10 %).

La Caisse des Écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement a participé aux groupes de travail du nouveau « Plan alimentation durable » qui prévoit l'introduction à l'horizon 2020 de 50 % de produits d'alimentation durable. Parmi les objectifs de ce plan, nous retrouvons une diminution de 20 % à la même échéance des produits carnés dans les menus proposés par la collectivité parisienne. La caisse des écoles répond à cet objectif. En fait, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, un menu sans viande ni poisson est servi aux enfants une fois par semaine. Auparavant, ce type de menu était servi à une plus faible fréquence. En juin 2015, la caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement a adhéré à la SCIC Coop Bio Ile-de-France, la caisse des écoles entend ainsi s'impliquer dans le développement de filières de proximité afin de se fournir en fruits et légumes bios issus d'Ile-de-France.

#### Séjours de vacances :

Le financement des séjours de vacances est en partie assuré par des subventions versées par la Ville de Paris et les recettes familles.

Depuis 2012, la subvention versée par la Ville est fonction du nombre de départ de l'année précédente. En 2014, Le montant de la subvention versée par la Ville de Paris a été de 227 934 € et les recettes familles sont de 81 704,80 €, soit une recette globale de 307 638,80 €. Dans le même temps, la dépense a été de 366 639 €, soit un déficit de 57 000 € constaté sur ce poste.

En 2015, le nombre de places offertes reste inchangé. Il est de 405. Il est rappelé que les séjours proposés sont labellisés « Arc-en-ciel » dont la durée est de 5 à 8 jours ou de 10 à 14 jours.

Le déficit sur le poste des séjours sera en baisse en 2015 sans toutefois atteindre l'équilibre comme prévu. En effet et même si la subvention versée par la Ville de Paris est en augmentation de 25,3 % s'établissant à 285,687 €, en 2015, les séjours se sont moins bien vendus cette année : 391 places sur 405 et les recettes familles sont en baisse de 18 %. Le déficit devrait être de l'ordre de 25 685 € contre 67 657 en 2014, soit une baisse de 62 %.

Les séjours des vacances 2015 se sont déroulés à la mer à Villeneuve Loubet (Alpes-Maritimes) pour les 6-12 ans sous le thème « L'été soleil », à la mer à Bombannes (Gironde) pour les 9-12 ans sous le thème « Au gré des vagues et du vent », à la campagne à Merlieux et Fourquerolles (Aisne) pour les 6-8 ans sous le thème « Les explorateurs », dans le Périgord (Dordogne) pour les 6-12 ans sous le thème « Le grand vignoble », à la montagne Armaillis Le Biot (Haute-Savoie) pour les 6-12 ans sous les thèmes « Les p'tits trappeurs » et « Les Alpes intenses ». Les séjours pour les ados et pré-ados se sont déroulés à la Brie (Dordogne) sous le thème « Le Périgord pourpre », La Bresse (Vosges) pour les 14-17 ans sous le thème « Tremplins Megasport – Le chalet d'Artimon », à Golfo di Sogno (Corse) sous le thème « Viva Corsica » et en Angleterre pour les 13-16 ans sous le thème « Séjour en famille – séjour linguistique ».

### Les travaux de la Caisse des écoles

Depuis le début de l'année 2015, la Caisse des Ecoles a engagé environ 321 670 € en travaux immobiliers et en acquisition de nouveaux matériels dans les services de restauration des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement, soit 302 535 € en fin d'exercice 2014. Cette somme se répartit ainsi :

- 49 250 € au titre des travaux des cuisines et réfectoires,
- 271 600 € d'acquisition de matériel de cuisine (cuisson, lavage et frigorifique)
- 820 € en matériel informatique et mobilier de bureau

Les travaux de création d'un site de production de pique-niques dans les anciennes installations du service de restauration Keller/Bullourde se poursuivent. 58 080 € ont été engagés pour la seconde phase de cette opération, soit 18 % des sommes engagées au titre de l'investissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Second Degré :**

Aucun mouvement des collèges n'est à annoncer cette année.

### Les Effectifs :

- Collège Alain Fournier : 571 élèves pour 23 divisions
- Collège Voltaire : 472 élèves pour 18 divisions
- Collège Beaumarchais : 407 élèves pour 16 divisions
- Collège Anne Frank : 478 élèves pour 16 divisions
- Collège Lucie et Raymond Aubrac : 396 élèves pour 16 divisions, dont 1 élève UPE2A-NSA
- Collège Pilâtre de Rozier : 430 élèves pour 16 divisions, plus 4 divisions de SEGPA pour 54 élèves

### Travaux réalisés dans les collèges :

- Budget d'investissement :
  - o Beaumarchais : la 2<sup>e</sup> tranche sur 2, modernisation des salles de sciences et de physique pour 99 021 €

- Alain Fournier : étude pour modernisation de la salle de sciences pour 15 000 € et réfection des peintures cages escaliers C, 3<sup>ème</sup> tranche et dernière, pour 24 358 €
- Anne Frank : modernisation des planchers en sous-sol pour 64 666 € et pour le budget de fonctionnement, 1<sup>ère</sup> tranche sur 2, pour les peintures escaliers B et C pour 18 554 €
- Lucie et Raymond Aubrac : réfection du doublage du mur du gymnase pour 6 639 € et la réfection de la peinture du réfectoire 7 974 euros

**M. le Maire** : « Merci beaucoup pour cette communication qui est extrêmement précise et détaillée. Elle montre que, malgré les fermetures de classes contre lesquelles nous nous sommes battus, les effectifs moyens dans les écoles de notre arrondissement sont en baisse. Cet élément-là me semble essentiel. Il est important que les conditions d'enseignement et celles pour les élèves soient les plus favorables possibles. Les effectifs en baisse démontrent une amélioration. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. Le Maire. J'ai quelques réflexions à ajouter au débat afin d'avancer dans la compréhension des enjeux. Beaucoup d'écoles sont sorties du dispositif ZEP. Les effectifs par classe auraient ainsi dû augmenter, étant donné la principale différence vu qu'ils constituent la principale différence entre l'éducation prioritaire et le reste de l'éducation nationale. Pourtant, nous avons noté une baisse des effectifs. C'est une bonne nouvelle pour les élèves et pour la collectivité puisque nos équipements, nos écoles sont moins mis à l'épreuve. L'ouverture de classe et l'accueil de tous les élèves étaient parfois difficiles. Cela doit néanmoins nous interroger : quelles sont les raisons de cette baisse des effectifs dans l'enseignement élémentaire et maternel publics dans l'arrondissement ? Les raisons sont-elles démographiques ou sont-ce d'autres raisons que nous pouvons mettre en avant ? Est-ce lié à une fuite vers l'enseignement privé ? Apprendre que des familles retirent leurs enfants de l'Éducation nationale pour s'échapper vers des écoles fondées sur d'autres systèmes de valeurs serait une très mauvaise nouvelle. L'Éducation nationale est le creuset des valeurs de la République. J'interroge encore une fois sur la vraie différence entre les effectifs moyens par classe d'une circonscription à l'autre. Est-ce un hasard ou le fait qu'il y ait plus d'écoles classées au nord qu'au sud de l'arrondissement ? Devons-nous nous interroger sur la limite liée à la carte scolaire et donc sur des actions à mettre en place par le conseil d'arrondissement ?

Je serai bref sur les collèges non seulement parce qu'ils relèvent du département mais aussi parce que mes remarques concernent plutôt l'Éducation nationale que notre collectivité. De très forts écarts existent lorsque l'on fait les moyennes par classe d'un établissement à l'autre. Le collège lycée Aubrac a la plus faible moyenne vu son statut. La différence est très peu marquée avec d'autres établissements scolaires qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. Ce qui interroge sur la façon dont le rectorat gère ce qui doit relever de l'éducation prioritaire. Merci. »

**M. le Maire** : « Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT** : « Merci M. Le Maire, Mme Annie MONTAUX, M. Jacques MILESI ainsi que M. Christian KLÉDOR et Mme BOÉ. Merci à tous d'être venus répondre à nos questions. J'avais entendu parler des difficultés rencontrées en fin d'année scolaire pour prévoir le nombre d'élèves affectés à chacune des classes. Notamment au sud de l'arrondissement, la quantité des élèves était plus importante qu'au nord. De ce fait, l'effectif des élèves d'une école à une autre a dû être rééquilibré. Pouvez-vous nous en parler davantage ? Vous nous avez donné des chiffres moyens par école. Comment cette difficulté a-t-elle été réglée ? Est-elle définitivement réglée ?

J'ai une interrogation sur les résultats scolaires : est-il possible d'avoir des indicateurs pour pouvoir connaître, dans le temps, l'évolution des résultats scolaires dès les petites classes ? Je



vous ferai grâce des questions sur la réforme des rythmes scolaires car nous aurons l'occasion d'en parler ultérieurement. »

**M. le Maire :** « Merci. Je remercie également Mme BOÉ et M. BECQUART, responsable de l'ARE 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements. Je propose à M. MILESI et Mme MONTAUX de répondre aux questions qui relèvent de leur responsabilité. »

**M. MILESI :** « En ce qui concerne la question relative à la démographie, il convient d'être très nuancé. Certes la circonscription 11A a perdu deux emplois, à l'école maternelle 4-12 rue Souzy et à l'école élémentaire 98 avenue de la République. Selon le rectorat et l'inspecteur d'académie, ces fermetures sont indiscutables. Les effectifs étaient nettement en-dessous des seuils d'ouverture et de fermeture. Je rappelle que Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN a souligné que même si officiellement nous sommes sortis du dispositif REP, néanmoins les seuils d'ouverture et de maintenance sont gelés pour une période. En tout cas, grâce à une négociation entre la Ville de Paris, le rectorat et le ministère, les deux écoles 98 et 100 avenue de la République ont bénéficié de la création du dispositif CAPPE. La sociologie de la population scolaire accueillie dans ces écoles justifie tout à fait le dispositif intermédiaire mis en place.

Ainsi dans ces écoles, l'accompagnement éducatif caractéristique des REP est maintenu. La baisse a été très importante. L'inspecteur d'académie aurait également pu fermer au 100 avenue de la République. Cependant, fermer deux postes dans un ensemble pédagogique aussi complexe n'était pas évident et la sagesse a prévalu. Depuis des années, les effectifs étaient limite dans ces écoles. Puis, une baisse assez importante s'est manifestée. S'agit-il d'un processus de fuite par rapport à l'école privée ? Dans les écoles privées sous contrat du 11<sup>e</sup> arrondissement, je peux vous dire que peu de places sont disponibles car elles ont des effectifs élevés voire très élevés dans certains cas. Je fais l'hypothèse que la démographie est en baisse dans ces quartiers. Effectivement, dans le sud de l'arrondissement, nous aurions pu ouvrir un poste. Mais la caractéristique des locaux parisiens explique qu'il n'ait pas été créé car il n'y a plus de place matériellement, comme par exemple à l'école Dumas ou l'école Voltaire. Dans cette dernière, le hasard a fait que l'effectif a diminué de vingt élèves et j'avoue ne pas comprendre les décalages entre les prévisions de juin et le constat de rentrée. Tant mieux pour l'école qui étouffait dans ses murs. L'école Titon est en situation de hausse mais pas au point de justifier une ouverture de classe. Dans ma circonscription, l'école a des effectifs de 28-29 élèves en CP, CE1. Il n'était pas possible de trouver des organisations différentes. L'école Saint-Bernard était également en situation limite mais la situation est maîtrisée. Un décalage entre le sud de l'arrondissement et le nord est effectivement visible. Ma circonscription perd entre 40 et 50 élèves. Il y a eu 2 fermetures de postes mais une ouverture aurait été possible si les locaux avaient pu le permettre. »

**Mme MONTAUX :** « Je vais compléter par rapport à la 11B par la suite. Tout d'abord, je vais répondre à la question que vous vous posiez déjà l'an dernier, concernant la baisse démographique de la 11B, par rapport à 11A, puis à la question sur une tendance du 11<sup>e</sup> arrondissement qui pourrait vous inquiéter, relative à la baisse des effectifs.

On peut dire que sur l'ensemble de Paris, une baisse des effectifs d'élèves est visible et notamment des élèves d'âge maternel. De ce fait, le 11<sup>e</sup> est conforme à l'ensemble de ce que l'on peut voir dans l'académie de Paris.

En ce qui concerne la différence entre la 11A et la 11B, un certain nombre de sorties d'écoles de l'éducation prioritaire ont eu lieu sur la 11A. Sur la 11 B, seulement deux sorties qui concernent l'école Pihet et Beslay. En revanche, un certain nombre d'écoles sont demeurées en éducation prioritaire : 3 écoles élémentaires (109 rue Parmentier, Belleville, Trois Bornes) et 5 écoles

maternelles (Pivert, Présentation, Trois Bornes, Popincourt). Donc ce maintien en éducation prioritaire avec des effectifs d'élèves plus réduits peut expliquer aussi cette baisse entre la 11A et la 11B.

En ce qui concerne la réussite scolaire, la préoccupation est globale sur l'ensemble du territoire français et bien évidemment sur la 11A et la 11B. Mon collègue et moi, nous nous penchons régulièrement sur cette question. Cette année, au plan national, une évaluation diagnostique a été à nouveau possible. Je rappelle que les évaluations CE2 ont été reconduites cette année alors qu'elles avaient été abandonnées quelque temps auparavant. Elles permettent aux écoles de pouvoir juger et apprécier les résultats en tout début d'année de manière à réguler cet aspect tout au cours de l'année.

Concernant la 11B, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN l'a évoqué tout à l'heure, la réussite scolaire est une préoccupation forte avec l'obtention d'un dispositif « plus de maîtres que de classes » (PDM) et aussi le dispositif à Présentation de moins de trois ans. Ces derniers concernent la toute petite section, le début de la scolarisation jusqu'à l'école élémentaire et au niveau du collège. La préoccupation est forte. De plus, comme le disait M. VAUGLIN, la baisse des effectifs permet d'avoir une intention pédagogique tout à fait ciblée et spécifiée. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup pour ces compléments. Je laisse la parole à Mme BOÉ pour nous faire un petit point sur l'ARE et ensuite je laisse la parole à M. KLÉDOR. »

**Mme BOÉ :** « Je vais vous donner quelques éléments sur les nouveautés de la rentrée. Premièrement, la Ville s'était engagée à augmenter le recrutement des ASEM (Agents Spécialisés des Ecoles maternelles). Une poursuite a donc eu lieu pour arriver à l'engagement pris par la Ville. Dans toutes les écoles maternelles, le nombre d'ASEM est égal au nombre de classe moins une ASEM. Par exemple, cinq ASEM sont présents dans une école maternelle de 6 classes et dans une école de sept classes, ils sont au nombre de 6. Cette disposition a été mise en place et elle a concerné toutes les écoles à la rentrée.

Deuxièmement, une autre modification concerne l'amélioration du taux d'encadrement des enfants sur tous les temps périscolaires. Il est prévu d'aboutir à un taux d'encadrement de 1 pour 18 élèves en élémentaire. Des écoles supplémentaires sont passées à cet effectif. A ces taux d'encadrement s'ajoute le fait que les temps périscolaires sont déclarés auprès de la DDCS comme accueil de loisirs. Cela suppose que 80 % des personnes soient qualifiés (titulaire de BAFA ou BAFA en cours).

Un autre point concerne la Ville qui continue à déprécier les agents qui interviennent auprès des enfants. Des contrats ont été conclus sur les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements avec 77 animateurs, à peu près la moitié pour le 11<sup>e</sup>. »

**M. KLÉDOR :** « Bonsoir. Je vais simplement faire un point sur l'impact des deux nouveaux tarifs 9 et 10 sur la grille tarifaire et sur la répartition sur les familles. Nous avons constaté que beaucoup de familles initialement au tarif 8 ne se manifestaient jamais mais qui, à l'annonce des deux nouvelles tranches tarifaires, ont sollicité une réduction cette année. Elles ont en partie obtenu un tarif inférieur, soit 7 ou 6. Globalement, la création des tarifs 9 et 10 a permis un glissement des tarifs 8 vers les tarifs 6 et 7 quand nous prenons les familles au-delà d'un quotient familial de 2 500 € qui était la limite pour être au tarif 8. En 2014, nous avons 26,72 % de ces familles au tarif 8, donc au-dessus du quotient familial à 2 500 €. Lorsque je prends les trois tarifs cumulés 8, 9, 10, qui correspondent donc au quotient familial supérieur à 2 500 €, nous nous

retrouvons cette année avec 20,8 % de familles au-delà d'un tarif à 2 500 €. Ainsi, nous avons baissé de 7 % les familles qui étaient au-delà du tarif 8. »

**M. le Maire :** « Merci. Avant de donner la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Jacques LEFORT veut intervenir. »

**M. LEFORT :** « J'espère que ces derniers chiffres concernent des familles qui étaient dans la mauvaise classe et qui souhaitent demander un réajustement dans la bonne classe. Car si 7 % de familles se sont mises à gagner moins de 2 500 €, selon les calculs du quotient familial entre 2014 et 2015, cela pourrait apparaître comme un signe de paupérisation du 11<sup>e</sup> arrondissement et j'espère que ce n'est pas le cas.

Concernant l'intervention de Mme Annie MONTAUX et je vous en remercie, vous m'aviez expliqué que vous étiez consciente de la nécessité de prendre en compte un certain nombre d'indicateurs pour mesurer le niveau des élèves en CE2 notamment. Avez-vous des résultats sur ces indicateurs ? La Ville étant aussi un département, vous devez aussi vous intéresser aux écoles à moins que ce ne soient d'autres strates administratives de l'Éducation nationale qui s'en occupent. Dans ce cas, pouvez-vous aussi nous parler des résultats en 3<sup>e</sup>, sous réserve que je m'adresse à la bonne personne ? Cette question concernait les résultats scolaires.

Une autre question concerne le petit point de rééquilibrage du nombre d'élèves entre le sud et le nord de l'arrondissement, du fait d'un nombre trop important d'élèves à un moment donné : comment cela s'est-il opéré de façon à ce que les parents ne fassent pas trop de trajet pour déposer les élèves à l'école ou de même pour les élèves sortant du cadre de la carte scolaire que l'on connaît ? »

**M. MILÉSI :** « Le ministère de l'Éducation nationale depuis deux ans a mis fin aux évaluations nationales obligatoires qui existaient au CE1 et CM2, pour des raisons complexes et notamment pour répondre à des demandes des organisations professionnelles des enseignants. Je ne vais pas faire un retour historique sur les évaluations nationales mais je précise que celle-ci existent depuis la première loi d'orientation en 1989 lorsque M. JOSPIN était ministre de l'Éducation nationale. Ces évaluations concernaient les CE2, les CM2 et les 6<sup>e</sup>. Pendant une vingtaine d'années, ces outils ont permis de capitaliser un véritable trésor en matière de culture évaluative. De ce point de vue, notre pays n'a absolument pas à rougir à travers l'invention, la création de la division de l'évaluation, de la prospective notamment. Désormais le ministère procède par sondage. La technique est pratiquement équivalente et très efficace. La division de la prospective fait des projections en zone rurale et en zone d'éducation prioritaire. A travers des outils de la démographie, de la sociologie, nous arrivons à des résultats tout à fait fiables. Globalement les résultats sont stables sans recul ni avancée. Il faut faire l'économie de tous les débats qui sont récurrents notamment en début de rentrée scolaire sur la baisse dramatique du niveau d'orthographe, sur la baisse du nombre de livres lus. Sur ces points, les données sont extrêmement contradictoires avec des enjeux politiques voire politiques dont les inspecteurs de l'Éducation nationale doivent se tenir à l'écart.

Pour ce qui est de ma circonscription, j'ai quelques outils intéressants. C'est l'occasion de rappeler l'existence du dispositif Paris Santé Lecture, prévention des troubles des apprentissages et de la lecture. Ce travail, qui est au départ une initiative d'une spécialiste du Kremlin-Bicêtre, Katherine BILLARD, consiste, en associant des orthophonistes et des RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) impliqués dans la passation de tests, à repérer, à évaluer de façon externe les résultats en grande section, en conscience phonologique, en compréhension, en connaissance du code, surtout au niveau des lectures aux CP et CE1. Ces résultats sont extrêmement

encourageants. C'est difficile à quantifier surtout sur le long terme car nous ne savons pas si les résultats pourront perdurer au CM2 et surtout s'ils permettront de créer une culture de la lecture stable chez nombre d'élèves. L'illettrisme est une perte forte d'entraînement régulier, faute d'acculturation de la capacité à lire et surtout à comprendre des textes.

Par contre, le redéploiement en CP et CE1 a presque disparu. C'est un élément intéressant, objectif, objectivable et encourageant mais certainement insuffisant. Je suis tout à fait d'accord pour l'admettre pour qu'on ait une vision globale des choses. Je pense, et ma collègue également, qu'il est important pour nous en tant qu'évaluateurs par profession, d'avoir des repères qui nous permettent de positionner nos écoles par rapport aux écoles du territoire national, non pas pour faire des classements qui est une crainte exprimée par les organisations syndicales, mais pour pouvoir réguler et d'en certains cas tirer la sonnette d'alarme lorsque les résultats sont en deçà de ce qui pouvait être attendu. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Mme Annie MONTAUX souhaitez-vous ajouter quelques éléments ? C'était une réponse conjointe. »

**Mme MONTAUX :** « Oui, tout à fait. Concernant la question sur la régularisation du nord et du sud du département, je ne peux pas répondre car je n'ai pas dû souffrir de cet aspect-là dans ma circonscription. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je vais donner la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Pour terminer, par rapport au nord et au sud et à la fermeture des classes ZEP pour l'année prochaine, avec l'aide de la réfection scolaire nous avons réétudié les affectations d'élèves en changeant le périmètre scolaire au niveau de certaines écoles qui ont peu de places et contraintes par les locaux comme par exemple Titon, Alexandre Dumas, Saint-Bernard. Je vous l'avais présenté en conseil d'arrondissement, c'est pour ça que nous avons revu tout ce secteur. »

**M. le Maire :** « Merci à tous. Quelques éléments chiffrés qui permettent de prendre la mesure de l'importance de ce débat : 8 500 élèves en primaire et en élémentaire, ce sont plus de 1 000 ateliers au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs, plus de 1 400 000 repas servis par la caisse des écoles par année avec un travail considérable réalisé. Ces quelques instants passés ensemble nous permettent d'en prendre la dimension assez extraordinaire. Je veux à nouveau saluer la qualité du travail qui a été conduit pendant toute l'année et tout particulièrement pour cette rentrée. Quand nous sommes face à de tels chiffres, il est très facile de rencontrer des problèmes qui fassent déraiper l'ensemble du système. Ça n'a pas été le cas. À travers vous, c'est aussi toutes vos équipes que je veux saluer.

Nous allons poursuivre l'examen de l'ordre du jour du conseil. Nous vous libérons et donc je vais interrompre un tout petit instant pour saluer nos invités. »

## **COMMUNICATION SUR LES VŒUX VOTÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER**

**M. le Maire :** « Nous reprenons le cours normal de cette séance avec une nouveauté. Le règlement intérieur que nous avons adopté au début de cette mandature a introduit une nouvelle disposition qui permet aux conseils de quartier de souhaiter que les vœux qui sont adoptés soient inscrits à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement. Certains conseils de quartiers ont

commencé à le faire, d'autres n'ont peut-être pas encore pris conscience de l'existence de cette nouvelle disposition. En tout cas, ce qui nous a semblé important, c'était que chacun soit bien dans son rôle et donc chaque conseil de quartier soit capable de proposer des vœux, d'en débattre et de les adopter. Le conseil d'arrondissement et ses élus restent maîtres des textes qu'ils votent et donc nous avons adopté à partir de ce conseil un *modus vivendi* qui permet à la fois de respecter le rôle des uns et des autres et de favoriser une plus large information de l'ensemble des élus. Voilà le dispositif qui est inauguré par ce conseil.

Une communication est faite en début de conseil d'arrondissement avec l'ensemble des vœux, qui sont donc transmis à l'ensemble des élus, ce qui permet ensuite aux groupes ou aux élus qui le souhaitent de déposer le vœu en l'état ou de le réécrire car chacun écrit avec ses propres mots, surtout lorsqu'il s'agit d'un propos à caractère politique. Nous avons la communication des sept vœux qui ont été adoptés par les conseils de quartier de cette rentrée et qui ont été communiqué *in extenso* à l'ensemble des élus, et s'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote. L'information peut ainsi trouver sa place. De la même façon, nous avons fait une nouveauté depuis cette mandature qui est d'informer par le biais de communication, l'ensemble des élus, des projets de délibération du conseil départemental, ex-conseil général et qui relève des compétences du département de Paris. Il nous a semblé aussi important que certaines délibérations qui concernent notre arrondissement puissent être communiquées à l'ensemble des élus de l'arrondissement pour leur pleine information.

Les différents vœux émis par les conseils des quartiers Belleville-Saint-Maur concernent :

- La sécurité
- La nuit et les nuisances nocturnes
- L'accueil des réfugiés

Plusieurs conseils de quartier ont adopté un vœu relatif à l'ouverture de la salle Jean Aicard aux sans-abris. Ce sujet viendra à la fin de notre ordre du jour puisqu'une question orale a été posée qui permettra d'engager le débat sur ce sujet.

Enfin, le conseil de quartier République Saint Ambroise a adopté un vœu : l'ouverture d'une antenne administrative de la préfecture de police dans le 11<sup>e</sup> arrondissement »

### **COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL SOUMIS POUR INFORMATION**

**2015 DASES 501-G Conventions avec 12 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2016-2018**

**2015 DASES 449-G Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Santé Charonne (11e)**

**2015 DDEEES 154-G Approbation du Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire de la Ville de Paris**

**M. le Maire :** « M. David BELLARD a demandé la parole sur ce dernier sujet. »

**M. BELLARD :** « Merci M. Le Maire. Je souhaite juste souligner l'importance de cette communication et de ce plan puisque ces objectifs et cette série d'action qui nous sont proposés

placent notre Ville dans le sillon de grandes métropoles qui sont engagées dans la lutte contre les déchets et le gaspillage, notamment comme San Francisco. Simplement, nous pouvons regretter un certain nombre de faiblesses dans quelques objectifs et le fait que l'horizon de 2025 nous paraît un peu lointain et nous espérons qu'au conseil de Paris nous pourrions arriver à un horizon beaucoup plus rapproché. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. C'est effectivement un très beau sujet. S'agissant de communication, il ne nécessite ni vote ni débat. »

## **DELIBERATIONS PROPRES A LA MAIRIE DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

### **11201524 Adoption de l'Etat Spécial 2016**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à M. Luc LEBON. »

**M. LEBON :** « Bonsoir et merci. Comme tous les ans à la même époque, nous présentons au conseil et nous adoptons l'état spécial du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris qui représente le budget de l'arrondissement. Il sera cette année d'un montant de 9 020 539 euros. Il apparaît en recul de 6,5 % par rapport à celui de l'année précédente. Nous verrons tout à l'heure que c'est un artifice comptable qui est dû à une modification des règles de prises en compte de certaines dépenses. J'y reviendrai quand j'aborderai la dotation de gestion locale car elle concentre cette modification comptable. Comme tous les ans, cet état spécial se décompose en 3 enveloppes :

- La dotation d'investissement qui sert à financer les dépenses d'investissements dans l'arrondissement. Son budget est strictement identique à celui de l'année précédente. Pour donner quelques exemples de son usage :
  - Les dépenses d'investissements des conseils de quartier : 8 264 € par conseil
  - Pose d'une boucle d'impédance en salle des mariages : 2 327 € pour les personnes qui ont des difficultés d'audition
  - Les travaux de mise en conformité électrique de la crèche collective 7, Cité Beauharnais : 12 731 €
- La dotation d'animation locale qui sert à faire fonctionner la mairie et les activités municipales au quotidien ainsi que les crédits pour les travaux d'urgence
  - Financement au forum de l'emploi : 3 368 €
  - Semaine du développement durable : 11 152 €
  - Les crédits d'urgence (par exemple : la mise en sécurité des paliers d'escaliers par la pose de garde-corps côté fenêtre à l'école élémentaire 4, rue des Bouvines) : 4 935 €
- La dotation de gestion locale : environ 7 900 000 €. Une baisse d'environ 635 000 € soit 7,4 %. Nous avons pris en compte des méthodes différentes pour comptabiliser les dépenses de fluides. Jusqu'aux années précédentes, une importante partie des dépenses de fluides était payée par la DPA et réglée ultérieurement par la mairie d'arrondissement qui remboursait la DPA avec en général un trimestre de retard. Cette procédure n'était pas extrêmement satisfaisante puisqu'elle empêchait un bon suivi des dépenses en cours. Nous avons une mauvaise visibilité puisque nous en prenons connaissance avec un

trimestre de retard. Une modification de gestion de ces fluides payés maintenant directement par la mairie d'arrondissement a été effectuée. Pour financer ce changement de procédure, il a fallu en 2015 budgéter quatre trimestres correspondant aux quatre trimestres de fluide plus le dernier trimestre 2014 qu'on avait remboursé alors en 2015 à la DPA. Cette modification comptable explique l'intégralité de la baisse de la dotation de gestion locale puisque si on en fait abstraction on s'aperçoit que la dotation de gestion locale augmente de 0,4 % comme l'état spécial de l'arrondissement qui subit une légère hausse dans le contexte budgétaire que l'on connaît et qui n'est pas très facile. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

**M. LEFORT** : « S'agissant d'un geste éminemment politique, celui du budget, les élus de la Droite et du Centre s'abstiendront sur ce vote.

Concernant les précédentes communications, M. le Maire, je pense qu'il est de bonne pratique, de même que pour la communication sur la rentrée scolaire où les élus ont pu s'exprimer, que la parole puisse être donnée aux élus afin qu'ils puissent s'exprimer, notamment sur le fait que des associations passent par le Conseil départemental pour se voir attribuer des subventions... »

**M. le Maire** : « Votre intervention ne respecte pas l'ordre du jour, nous sommes en train de parler de l'Etat spécial. »

**M. LEFORT** : « Nous sommes justement en train de faire une remarque sur les communications qui précédaient. Vous n'avez pas donné la parole à votre opposition pour donner son avis sur ces communications. Vous l'avez donné pour la communication relative à la rentrée scolaire mais vous nous avez privés de cette parole sur les deux autres communications. Nous comprenons qu'elles ne sont pas à l'ordre du jour, mais nous avons quand même un avis et une demande à vous faire : que ces communications concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement ne passent pas au Conseil départemental mais au Conseil d'arrondissement de manière à ce que nous puissions avoir un vote, en tant qu'experts du territoire du 11<sup>e</sup> arrondissement sur ce qui se passe sur l'arrondissement. »

**M. le Maire** : « Je vous suggère de faire élire comme député et de faire changer la loi car cela constitue le seul moyen d'y remédier. Mais je vous laisse poursuivre. »

**M. LEFORT** : « Changer la loi n'est pas la question. Ces délibérations sont bien portées par des élus qui pourraient dire aux structures qui valident ces délibérations qu'ils souhaitent plutôt les passer au Conseil d'arrondissement, de manière à recueillir l'avis des élus de l'arrondissement qui sont tout de même les personnes les plus expertes pour s'exprimer sur le sujet.

Je ne sais pas si les choses ont été très claires pour les membres des conseils de quartier présents dans la salle, qui pourraient légitimement être déçus de ne pas voir leurs vœux portés par le Conseil d'arrondissement. . Pour information, ces vœux seront saisis par les groupes politiques lors d'un prochain Conseil d'arrondissement. A ce titre Monsieur le Maire, il serait bon que vous nous fassiez une synthèse des décisions prises lors de la réunion de l'ensemble des groupes politiques du 11<sup>e</sup> arrondissement afin d'expliquer aux personnes présentes la raison pour laquelle leur vœu ne sera pas traité ce soir lors de cette séance du Conseil d'arrondissement. »

**M. le Maire** : « Je pensais l'avoir fait tout à l'heure en expliquant que ces vœux sont communiqués à chaque élu de ce Conseil, et qu'il est ensuite libre à eux de les reprendre ou non pour le Conseil d'arrondissement.

M. Adrien TIBERTI s'est inscrit pour prendre la parole sur l'adoption de l'Etat spécial 2016. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. Le Maire. M. Luc LEBON a répondu par avance à la question que je posais et qui nous a tous interpellée, soit la baisse des lignes budgétaires. Par contre, pouvons-nous avoir l'assurance que jusqu'à la fin de la mandature, les règles comptables ne seront pas changées ? Cela pour pouvoir nous permettre de faire un travail un peu précis d'étude de l'évolution de l'état spécial. Il est évident que dès que nous rentrons dans les questions budgétaires un peu complexes, le premier comptable venu qui nous explique que les règles ont changé mais qu'il ne se passe rien est obligé d'emporter notre adhésion. Comme nous avons très peu de moyens humains à la mairie, voire pas du tout, pour aider les élus à faire leur travail politique au sens dans le cadre des groupes politiques, si nous pouvions avoir l'assurance que les règles budgétaires ne vont pas encore changer l'année prochaine pour nous permettre de travailler correctement, ce serait formidable. »

**M. LEBON :** « Je comprends parfaitement votre interrogation. Il est vrai que les budgets sont toujours un peu abscons. Si vous reprenez, par exemple, le budget 2014 qui ne comptait pas cet artifice comptable puisque même s'il y avait un décalage seulement quatre trimestres de fluide étaient comptés, on retrouve de très près les dépenses de fluides prévues en 2016. Ce qui montre que la différence du budget total ne vient que de ce changement comptable. Merci. »

**M. le Maire :** « J'ajoute que c'est un sujet sur lequel la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement a été pionnière puisque c'est une expérimentation qui a été lancée dans notre arrondissement pour supprimer ce barbarisme de la double inscription des fluides dont M. Luc LEBON a décrit le mécanisme tout à l'heure. C'est un dispositif qui a vocation à être généralisé à tout Paris et qui simplifie la gestion au quotidien pour les services, ce qui leur permet de régler directement les factures de fluides plutôt que d'avoir recours au mécanisme de reversement que M. Luc LEBON indiquait. Je vais vous proposer de voter pour adopter notre état spécial. C'est un budget important qui nous permet de fonctionner au quotidien. Je vous propose de l'adopter. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? L'opposition. Le projet est adopté. »

### **Le projet de délibération est adopté à la majorité**

#### **11201525 Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 27-35 rue Bréguet/Villa Marcès (11e) et autorisation à Monsieur le Maire du 11e arrondissement de demander à Madame la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, pour la gestion de cet équipement**

**M. le Maire :** « Nous arrivons à l'examen des délibérations qui relèvent du Conseil de Paris. Cette dernière délibération relevait du conseil d'arrondissement. Encore une fois nous sommes amenés à nous prononcer sur des délibérations relevant du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal parce que la loi Paris Lyon Marseille a écrit les choses ainsi. Elle n'a pas prévu que les élus d'arrondissement soient saisis, que les conseils d'arrondissement soient saisis et puissent voter sur les délibérations départementales du conseil de Paris. Cela explique le dispositif de communication que nous avons évoqué tout à l'heure et qui explique qu'il n'est pas légalement



possible pour des conseils d'arrondissement de se prononcer sur les délibérations du conseil de Paris siégeant en formation de conseil départemental.

Cette délibération concerne le choix de la gestion par marché de service public de la crèche située au 27-35 rue Bréguet/villa Marcès. Je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS.»

**Mme KIELEMOËS :** « Merci M. Le Maire. Absolument, nous nous réjouissons à l'idée d'ouvrir un établissement de la petite enfance, une nouvelle crèche collective. Cet établissement sera situé 27-35 rue Bréguet. Il devrait être livré au dernier trimestre 2016. Il sera inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 11<sup>e</sup> arrondissement, et le conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement doit se prononcer sur son mode de gestion.

Il offrira 72 places. Il disposera d'une superficie de 1328 m<sup>2</sup> dont plus de 400 m<sup>2</sup> de jardin, terrasse et espace végétalisé. Pour gérer une crèche collective, trois types de gestion sont possibles : la régie directe, le marché public ou la délégation de services publics. Il vous est demandé ici de choisir le recours à une gestion externalisée, un marché public article 30. Ce qui permet de favoriser une meilleure adaptation de de l'offre aux familles parisiennes en proposant des horaires d'ouverture élargis. Pour cet établissement, il est proposé de fixer les horaires de 7H30 à 19H correspondant à un besoin des familles parisiennes qui ont souvent des temps de transport qui allongent leurs journées loin de leurs enfants. L'intérêt d'une gestion en article 30 est effectivement la possibilité d'amplifier les horaires et en même temps cela permet à la mairie d'arrondissement de garder la prérogative d'attribution des places. Il vous est donc proposé pour cette future crèche de la rue Bréguet de recourir à une procédure de marché public article 30. Le gestionnaire retenu sera agréé et contrôlé par la PMI. Il devra se conformer aux exigences du contrat dans le strict respect des règles de sécurité et d'accueil des jeunes enfants à Paris. Il devra veiller à ne pas accueillir des enfants en surnombre et à respecter le taux de qualification qui est exigé par la DFPE (Direction des Familles et de la Petite Enfance). Pour l'ensemble des raisons que je viens de vous exposer, je vous propose chers collègues de bien vouloir voter et de retenir cette future gestion de la crèche Bréguet en faisant appel au marché public »

**M. le Maire :** « M. Adrien TIBERTI a souhaité prendre la parole. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. Le Maire. Encore une fois, nous sommes confrontés au même problème : la municipalité construit un équipement public et se retrouve à en déléguer la gestion. Ceci n'a aucun sens. Le seul argument qui nous est présenté concerne les horaires d'ouverture. Par rapport à une crèche municipale, une crèche en régie, on a là simplement une demi-heure d'ouverture en plus. Ce n'est alors pas un réel argument. Ma crainte est que le vrai argument soit d'ordre budgétaire voire idéologique. Il ne faut absolument pas que le nombre de fonctionnaires municipaux augmentent trop parce que de l'autre côté de cette assemblée, certains hurlent dès qu'ils voient des fonctionnaires municipaux en plus, sans réfléchir aux besoins de la population.

Encore une fois, nous construisons des équipements qui sont nécessaires, demandés par la population. Nous pouvons défendre l'idée que le statut de la fonction publique est quand même beaucoup plus protecteur pour les agents de ce service public, qu'il offre de bien meilleures garanties à la bonne conduite de ces établissements et qu'il est très dommageable de se priver de ce mode de gestion, la régie, qui permet d'éviter que le secteur de la petite enfance soit un secteur avec des entreprises privées présentes pour faire de l'argent ou que nous déléguions à des associations qui n'en sont pas réellement ces activités. Nous nous battons pour un véritable service de la petite enfance, une généralisation du service public. Nous voterons donc contre la délibération sur le choix de gestion. »

**M. Le Maire :** « C'est fâcheux. Je ne vois pas d'autres inscriptions sur cette délibération. Mme Dominique KIELEMOËS pour une réponse apaisante. »

**Mme KIELEMOËS :** « Oui bien sûr. Je voudrais juste rappeler que nous créons des crèches municipales pour répondre aux besoins des familles qui ont besoin d'horaires élargis. Bien entendu, le jour où il sera relativement facile d'élargir les horaires en crèche municipale gérée en régie, bien entendu nous ne serons sans doute plus obligés d'avoir recours à une délégation de service public. Nous ne créons pas de crèches pour créer des postes de fonctionnaires mais pour accueillir les enfants des familles parisiennes. »

**M. Le Maire :** « Je pense que les termes du débat sont parfaitement identifiés. En l'occurrence, j'ai une vision positive dans cette affaire car nous allons avoir bientôt un nouvel équipement pour la petite enfance dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce dernier offrira la qualité du service public parisien en son sein et il permettra ainsi d'offrir des modes de garde sur des horaires plus larges que ce que nous avons aujourd'hui. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Les élus du groupe communiste. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté »

### **Le projet de délibération est adopté à la majorité**

## **PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS**

### **Espaces Verts et Environnement**

**2015 DEVE 113 Aménagement du jardin Truillot (11e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires et de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau**

**11201529 Création du jardin Truillot (11e) - Approbation du principe d'aménagement et du programme**

**M. Le Maire :** « C'est un autre sujet important. Il se situe quelques centaines de mètres plus loin que l'îlot Bréguet. C'est ce jardin Truillot dont la démolition des bâtiments a été réalisée cet été. Chacun peut enfin profiter de cette nouvelle perspective. Nous avons deux délibérations sur lesquelles les élus se sont inscrits. Je propose de faire une discussion globalisée sur l'aménagement du principe et du programme, puis sur l'autorisation de déposer des demandes administratives qui sont nécessaires : les délibérations 11201529 et 2015 DEVE 113. Je propose une discussion groupée. »

**Mme MOREL :** « Merci M. Le Maire. Ces deux délibérations sont l'occasion de vous présenter le projet « Jardin Truillot » qui mérite que nous nous y attardions.

C'est un jardin de plus de 5 000 m<sup>2</sup> dans le 11<sup>e</sup> arrondissement qui est une révolution douce dans notre arrondissement. Nous souffrons tous et toutes d'habiter dans un arrondissement qui est le plus dense de Paris avec le moins de m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. C'est grâce à mes prédécesseurs qui ont fléchi cette parcelle jardin dans les années 70 qu'aujourd'hui elle se concrétise enfin en jardin Truillot. Cette démarche de longue haleine me conforte dans l'idée qu'il

faut savoir se projeter et travailler pour les générations futures. Les projets portés par les écologistes ont cette envergure, cette utopie de transformer les territoires dans l'intérêt commun et particulièrement dans l'intérêt de nos enfants et nos petits-enfants. Je suis donc fière et heureuse de porter aujourd'hui ce projet qui arrive dans sa phase finale. La réunion publique du 1<sup>er</sup> octobre a permis de valider l'avant-projet. Elle s'inscrit dans le prolongement de nombreuses réunions d'information et démarches exploratoires. Cette réunion du 1<sup>er</sup> octobre a permis que les services puissent engager le processus réel d'aménagement de la parcelle. Nous abordons la phase des délibérations techniques, les appels d'offre qui se dérouleront pendant toute l'année 2016. La phase des travaux aura lieu pendant l'année 2017 pour une ouverture du jardin en 2018.

Je souhaite saluer tout particulièrement le conseil de quartier et les associations qui ont participé depuis de nombreuses années au processus de travail et qui continuent aujourd'hui à se mobiliser. Le travail du conseil de quartier qui impulse les réflexions sur les abords du jardin me semble particulièrement pertinentes pour penser la création de ce jardin en relation étroite avec les quartiers qui l'environnent. Il impulse aujourd'hui aussi la création de la trame verte et je les salue.

Le jardin sera ouvert 24H/24 comme le souhaite l'équipe municipale au niveau de l'arrondissement et au niveau parisien. Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite et les principales allées seront éclairées de manière à sécuriser le cheminement piéton. La sécurité de ce jardin est particulièrement pensée grâce à l'installation aux entrées d'un barriérage spécifique pour dissuader le passage des scooters et des deux roues. Un poste de surveillance avec des WC publics sera créé. Les sièges seront privilégiés aux bancs. Une allée sera carrossable pour les véhicules de police et pour les engins d'entretien. La partie centrale du jardin sera occupée par une longue trame verte évoluant selon le dénivelé du terrain actuel qui remonte depuis le boulevard Richard Lenoir vers le boulevard Voltaire. Cette vue dégagée permettra à l'église Saint-Ambroise, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, d'être mise en valeur.

Les éléments principaux du jardin sont : les éléments collectifs et associatifs avec la création d'espaces de jeux pour les petits et pour les moyens avec un espace sécurisé, un mur d'escalade type via ferrata, la création d'espaces de repos, sa création d'un jardin partagé, d'un jardin pédagogique. Ces deux derniers éléments sont importants pour moi et je souhaite, dès à présent, travailler avec ceux et celles qui sont intéressés pour s'y investir. Un lieu aussi central et de convivialité où un point de restauration avec un espace pour organiser des événements associatifs et artistiques ponctuels y seront installés. Il y aura aussi : un pan de mur réservé au Street art et un autre réservé à la mémoire de la bouteille « Le bar à la bouteille ». Il faut aussi mentionner : les éléments minéraux et végétaux avec des espaces fleuris, un jardin fortement planté y compris avec des arbres fruitiers, la création d'une zone humide récoltant les eaux de ruissellements. C'est la raison pour laquelle je présente aussi la délibération puisqu'elle donnera la possibilité de solliciter le concours financier de l'agence de l'eau pour permettre sa réalisation.

Je finirai en quelques mots pour évoquer l'année 2016 qui sera dans l'attente des travaux à un moment particulier : la création d'un espace éphémère. Je souhaite que cet espace ne soit pas seulement une friche, un terrain nu mais que cette parcelle soit un espace vivant qui puisse accueillir tout au long de l'année de nombreuses propositions associatives, artistiques et sportives. Je compte sur la créativité et sur notre enthousiasme pour que cette parcelle pendant une année ressemble à un jardin d'aventure pour les habitants de notre arrondissement. Je vous remercie. »

**M. Le Maire :** « Formidable, il n'y a plus qu'à le faire. »

**M. BLOCHE :** « Il est réjouissant d'évoquer à nouveau ce soir en séance du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement un projet aussi enthousiasmant qui modifie l'aménagement et la physionomie de notre arrondissement de manière aussi conséquente. Je n'oserai utiliser à nouveau le qualificatif d'historique. Avouons que, depuis que la parcelle a été dégagée des bâtiments qui l'occupaient, on mesure visuellement à partir du boulevard Voltaire, devant l'église Saint Ambroise, ce que ça peut représenter en termes de perspective. Il est vrai qu'il y a vraiment une coulée verte qui va circuler du boulevard Voltaire au boulevard Richard Lenoir dans l'arrondissement qui reste le plus dense de Paris. C'est réjouissant d'évoquer à nouveau ce dossier ce soir en séance du conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement à travers un projet de délibération que Mme Joëlle MOREL vient d'exposer et qui vise avant tout à autoriser la Maire de Paris à déposer un certain nombre d'autorisations administratives, notamment parce que la proximité de l'Eglise Saint Ambroise, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, nécessite une déclaration préalable, puis puisqu'il y aura création d'une zone humide et effectivement, le fait de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau. De fait, il a été fait référence à juste titre à tout le travail de réflexion, d'élaboration.

Mme Joëlle MOREL a salué l'investissement du conseil de quartier République Saint-Ambroise. Je m'associe, et j'imagine avec M. Le Maire et tous les élus ici présents, à leur investissement et à leur contribution à travers des ateliers qui ont monopolisé non seulement les riverains, les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement mais également les écoles situées à proximité. Effectivement cette belle prairie qui va circuler entre le boulevard Voltaire et le boulevard Richard Lenoir s'inscrit dans ce projet de trame verte qui intéresse également le conseil de quartier Bastille-Popincourt.

Un dernier mot puisque nous sommes dans les félicitations, je veux à nouveau féliciter les élus qui ont porté depuis quelques décennies ce projet. Ceux qui dans des temps anciens ont eu l'intelligence de créer à cet endroit une réserve pour espaces verts. Je souhaite aussi saluer l'investissement des élus qui ont débloqué un dossier qui semblait inextricable sous la précédente mandature. Je dis cela et ce n'est pas la proximité de l'Eglise Saint Ambroise qui m'amène à évoquer le terme de « miracle » Je le dis dans un esprit parfaitement laïc, ce que nous vivons aujourd'hui est quasiment miraculeux. Je le répète à nouveau, s'il n'y avait pas eu de la part notamment de la société COMO qui possédait le garage Mercedes, cette disponibilité pour déménager et négocier dans de bonnes conditions avec la Ville de Paris son départ, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Ça a été vraiment l'élément de dynamique qui était inespéré et pourtant c'est arrivé. C'est pour cela que je parle de miracle au moins républicain. Il revient aujourd'hui à l'équipe, à la municipalité, à vous M. Le Maire, et aux élus qui vous entourent avec le conseil de quartier, les habitants, les riverains, de poursuivre ce très beau projet. L'année 2016 avant travaux sera une très belle opportunité de faire vivre cette parcelle dégagée. Une dernière information pour celles et ceux qui suivent ce dossier de près : il reste en bout de parcelle du côté du boulevard Richard Lenoir un immeuble avec un café à la bouteille qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique donc la perspective est évidemment que ce bâtiment soit démoli.

Je veillerais tout particulièrement, vu mon attachement au patrimoine du 11<sup>e</sup> arrondissement, à réserver un sort heureux à cette bouteille qui déjà par rapport à la célèbre photographie de Moineau a été dégradée puisque recouverte d'une vilaine couleur rouge donc il y aura incontestablement un élément de restauration qui devra prendre en compte une législation sévère sur la publicité pour l'alcool dans l'espace public. Ce sera pour une autre séance de conseil d'arrondissement. »

**M. HUBERT :** « Merci M. Le Maire et bonsoir mes chers collègues. À mon tour de participer à ce concert de félicitations. En m'inscrivant effectivement dans l'état d'esprit que vient d'évoquer

M. Patrick BLOCHE, à savoir une forme d'humilité car on se rend compte quand nous travaillons sur ce genre de dossier que cela prend des décennies. De ce fait, les décisions que nous prenons aujourd'hui seront reprises par les futurs élus et les futures générations qui les appliqueront et qui les voteront dans les conseils d'arrondissement. Nous ne pouvons que nous féliciter du caractère collectif du travail qui a permis de faire aboutir à cette magnifique opération des majorités précédentes et de notre majorité actuelle.

À ce titre-là, je voudrais me féliciter du fait que ce jardin est bien pensé en termes d'insertion dans l'espace public. On peut le juger à trois éléments. Tout d'abord, le fait que l'impasse Truillot ne sera plus une impasse et que pour ses habitants ce sera un gain de temps en termes de qualité de vie assez conséquent. Ils ne seront plus obligés de faire un détour pour aller chercher le métro à Richard Lenoir. En outre, le fait qu'une fois que l'opération sera terminée, sans doute même avant, dans le cadre de réaménagement du boulevard Voltaire et de la piste cyclable, un plateau sera aménagé. L'ensemble du trottoir et de l'espace public sur la partie du boulevard Voltaire sera réaménagé en continuité du jardin pour participer de cette continuité paysagère. Puis le fait qu'à la fin des travaux le boulevard Richard Lenoir sera lui aussi une traversée piétonne qui sera elle aussi repensée. Dans cette insertion dans l'espace public, un élément mérite d'être souligné, c'est le fait que ce jardin sera ouvert. On a là un parti pris, une doctrine d'aménagement de l'espace public avec un espace public ouvert extrêmement importante, qui n'était pas les partis pris historiques de la Ville de Paris. Mais les choses sont en train d'évoluer. Je vous invite à aller sur le site de Paris.fr et vous verrez que maintenant plus de 80 espaces verts parisiens sont ouverts 24H/24. Nous voyons bien que cet esprit qui est celui des grandes métropoles mondiales que ce soit à New-York, Londres, Berlin, les jardins sont ouverts 24H/24 et Paris est en train de s'insérer dans ce mouvement-là.

C'est évidemment très intéressant puisque pour moi, ce sont les témoignages sur les espaces publics du fait que nous voulons construire une société de confiance et non pas une société de méfiance ou de défiance. Je trouve cela extrêmement positif. Cet espace public ouvert nous oblige à penser son aménagement et ce qui a été fait. C'est pour cela qu'il y a eu un aménagement de prévention situationnel sur l'aménagement du jardin pour être sûr qu'il n'y a pas de recoin comme nous le faisons dans tous les jardins. C'est pour cela que nous travaillons étroitement avec le commissariat qui lui nous dit en terme de doctrine préférer les espaces ouverts aux espaces fermés afin d'assurer la tranquillité publique. Nous allons donc installer une caméra de vidéo-protection au bout de ce jardin pour une vigilance globale sur le site, ce qui est extrêmement positif. Au regard de tous ces éléments-là, je tiens à dire que nous pouvons nous féliciter que les habitants puissent rentrer le soir chez eux en passant par ce jardin. Aujourd'hui, les jardins à Paris ferment en hiver souvent à 18h30 ou 19h. Tout cela contribue à la requalification et à l'amélioration de l'espace public que nous voulons construire dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Merci. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. Le Maire. Nous nous réjouissons de voir l'aboutissement du projet d'aménagement du jardin Truillot. C'est une passerelle de 5 600 m<sup>2</sup>. La création d'un espace vert remonte effectivement à près de quarante ans. Ce projet va créer un espace de respiration au cœur du 11<sup>e</sup> arrondissement qui manque cruellement d'espaces verts puisque l'on a 0,6 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. L'espace dégagé entre le boulevard Richard Lenoir et le boulevard Voltaire va mettre en valeur l'église Saint Ambroise, l'un des rares monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Cet investissement longtemps attendu et espéré représente un budget global très significatif que nous avons évoqué en début d'année : 29 M€ pour les dépenses engagées dont 23 M€ depuis 1993, le solde étant constitué par les frais de dépollution, de réalisation du jardin et ceux d'expropriation des locaux qui sont encore sur la parcelle. Ces projets présentés répondent à un certain nombre d'attentes. Cependant, de nombreuses craintes ont été exprimées par les habitants et les riverains qui

s'interrogent sur la maintenance et la surveillance mises en œuvre ultérieurement. Les attentes sont fortes en termes de sécurité de cet espace qui sera ouvert 24H/24, sur la maintenance de la végétation, la qualité sanitaire de la zone humide et plus globalement sur la propreté des lieux.

Nous avons bien noté qu'une caméra de vidéo-protection et un éclairage de l'allée centrale seront installés. Il serait particulièrement regrettable que les budgets de fonctionnement du futur jardin ne soit pas à la hauteur de l'investissement initial. Aucune information sur ce point n'a été donnée pour le moment. En conséquence, nous proposons que les différents groupes d'habitants, les associations et le conseil de quartier qui se sont largement investis dans ce projet puissent être associés à la mise en œuvre et au suivi d'un observatoire de la satisfaction des utilisateurs et des riverains pendant les premières années qui suivront la livraison du jardin afin que les mesures correctives éventuellement identifiées soient mises en œuvre. Un engagement de ce type serait à même d'apaiser les craintes exprimées mais parfois insuffisamment entendues à ce jour. Je vous remercie. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. Le Maire. Juste pour dire que je suis entièrement d'accord avec Mme Nicole SPINNEWEBER qu'il faut prévoir dès maintenant les embauches de fonctionnaires municipaux à la Direction des espaces verts. L'embauche de fonctionnaires est le meilleur moyen de garantir la bonne utilisation du jardin que nous espérons tous et que le service public fonctionne grâce à des fonctionnaires. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup. À ce stade, je ne vois pas d'autres demandes d'interventions. Il n'y avait pas vraiment de questions à vrai dire si ce n'est la mise en place d'un comité de suivi. Un comité de suivi existe de toute façon sur Truillot. Je pense qu'il va continuer à travailler après la livraison de l'équipement. »

**Mme MOREL :** « Je souhaite mettre en place un comité qui s'appellera « Comité végétalisation » mais qui prendra évidemment en compte l'ensemble du suivi de ce jardin mais aussi d'autres jardins. Nous pouvons donc aller dans ce sens. »

**M. Le Maire :** « Enfin une précision, je n'ai pas le chiffre de 29 M€ sur le coût de ce projet et en refaisant les additions de ce que les différentes opérations, je n'arrive pas à cette somme. Nous devons comparer nos chiffres. »

**Mme SPINNEWEBER :** « J'ai repris la délibération du 29 mars. »

**M. Le Maire :** « C'est probablement une bonne source. Il me semble très élevé quand même étant donné que la négociation qui a permis au garage Mercedes de partir s'est soldée par une soule versée par COMO à la Ville. Il a été relogé dans le 12<sup>e</sup> arrondissement sur des locaux qui sont plus fonctionnels. Il était séparé en deux implantations et des locaux en une seule implantation maintenant. La négociation a été si bien menée par la direction de l'urbanisme qu'en partant COMO a versé de l'argent à la Ville. [Comme il est parti, le SAMU social relevant du département, cela n'a pas coûté d'argent d'expropriation.] Dans son intervention tout à l'heure, M. Patrick BLOCHE nous a évoqué la DUP. Nous pouvons probablement trouver une explication rationnelle à ce montant. Simplement, je veux souligner combien ce quartier a particulièrement besoin d'espaces verts, à côté du quartier Sedaine-Popincourt qui subit depuis de nombreuses années la mono-activité. Ce quartier est extrêmement dense. Ces respirations sont fort bien venues pour nos concitoyens et rendre plus agréable encore notre arrondissement. Nous allons au-delà de l'aménagement et cela a été bien entendu dans le propos de Mme Joëlle MOREL : faire vivre ce lieu pour faire en sorte que chacun y trouve le plus grand plaisir.

Nous allons passer au vote pour ces deux délibérations. Premièrement, la délibération 11201529 (Approbation du principe d'aménagement et du programme) qui doit beaucoup au travail du conseil de quartier et à l'ensemble de la concertation. Puis, 2015 DEVE 113 (Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives). »

**11201529 Création du jardin Truillot (11e) - Approbation du principe d'aménagement et du programme**

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**2015 DEVE 113 Aménagement du jardin Truillot (11e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires et de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau**

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

**Urbanisme**

**2015 DU 129 Cession de lots de copropriété 43-45 rue Léon Frot (11e).**

**M. BLOCHE** : « Merci M. Le Maire. C'est très gentil à vous d'avoir modifié l'ordre du jour pour me permettre de rapporter ce projet de délibération et de me retrouver à l'assemblée dans une demi-heure.

C'est une modeste délibération qui vous est proposée. Elle a toute une histoire qui est ancienne et les jeunes générations sans doute écarquilleraient les yeux si nous leur racontions que dans les années 80, des projets fous visaient notre arrondissement et que la Ville de Paris acquiert des lots en copropriété, rue de Charonne mais aussi Léon Frot et d'autres endroits pour transformer ces rues du 11<sup>e</sup> arrondissement en autoroutes urbaines. C'était une autre époque où il fallait faire de la place à l'automobile. Fort heureusement, cette époque est révolue puisque nous en sommes mêmes à avoir pour objectif dans moins un an de redonner aux piétons les berges de Seine côté rive droite, ce qui correspond aujourd'hui à la voie express Georges Pompidou. Un des héritages de cette époque est que la Ville de Paris est propriétaire et souvent copropriétaire de lots souvent dans le diffus dans un certain nombre d'immeubles.

J'ai cité la rue de Charonne mais c'est également le cas pour le 43-45 rue Léon Frot puisqu'à l'époque la Ville de Paris avait acquis des lots afin de détruire cet immeuble dans le cadre d'un projet d'élargissement de la rue. En plus, le 43-45 est un immeuble qui n'est pas dans l'alignement mais qui était en avancée sur la voie de circulation. En 1998 déjà, la modification du poste a permis la suppression de la réserve de voirie et la servitude d'alignement qui visaient cet immeuble. La Ville de Paris possède deux appartements situés en étages qui, depuis 2007, sont loués à l'association Habitat Solidaire pour le logement de personnes en voie de réinsertion. Il reste que la Ville de Paris est propriétaire de trois locaux en rez-de-chaussée qui sont sans affectation et surtout en très mauvais état. Comme nous le savons, le patrimoine public, souvent

évoqué avec notre collègue, ne vaut que s'il est entretenu d'abord et que s'il a une affectation d'utilité publique. La Ville de Paris n'a aucun intérêt à conserver ces biens. Il s'agit :

- d'un local commercial de 25,45 m<sup>2</sup> inoccupé (lot n°1).
- d'un local commercial de 9 m<sup>2</sup> (lot n°2), relié à une pièce anciennement à usage d'habitation d'une superficie de 5,70 m<sup>2</sup> (lot n°69).

Ces surfaces sont donc petites et difficilement utilisables.

De ce fait, le Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris a été consulté et a émis un avis favorable pour une vente aux enchères, une vente par voie d'adjudication publique pour ces trois lots sur la base d'une mise à prix de 67 000 €, pour le lot n°1 et de 40 000 € pour les lots reliés n° 2 et n° 69. »

**M. JAPHET :** « Comme vous le savez, nous regrettons que les locaux appartenant à la Ville soient mis en vente sans consultation au préalable des associations locales qui sont souvent à la recherche de locaux pour héberger leurs activités ou parfois stocker du matériel. Nous avons bien compris qu'il s'agit de locaux exigus et en mauvais état et peut-être que ceux-ci n'auraient sans doute intéressé aucune association, mais encore aurait-il fallu leur poser la question.

Pour cette raison, nous nous abstenons de voter cette délibération. D'autre part, nous avons une proposition constructive à faire qui est en lien avec le vœu que nous présentera Mme Joëlle MOREL. Nous vous proposons que le groupe de travail, qui sera créé si le vœu est adopté pour faire l'inventaire des équipements municipaux, intègre également dans son champ d'action ce type de locaux pour pouvoir rapprocher cette offre des besoins éventuels des acteurs de l'arrondissement. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. Le Maire. Je me permets de prendre la parole parce que M. Patrick BLOCHE m'y a pratiquement invité. J'ai le problème que M. Pierre JAPHET a dit l'essentiel de ce que je voulais dire. Une précision quand même sur la notion de patrimoine. Nous l'avons en l'occurrence laissé se dégrader et c'est notre responsabilité. Ces locaux sont à ces prix-là parce qu'ils sont dans un état lamentable, et ils sont exigus par nature certes mais ils existent. Nous nous mettons dans la situation d'avoir à les vendre parce que nous ne voulons pas les rénover. Les rénovations seraient d'une valeur sûrement supérieure à celle à laquelle nous les vendons. Si ces appartements ont été achetés dans les années 80, c'est un problème de mauvaise gestion dans le temps. Par ailleurs, la requête de M. Pierre JAPHET est légitime. Nous sommes tous sollicités régulièrement par les associations pour voir accès à des locaux à un prix acceptable. Dans ce cas, nous diminuons les possibilités déjà très limitées. La position du groupe communiste sera la même que le groupe de l'écologie. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Merci M. Le Maire. Effectivement, je souscris tellement à ce qu'a pu dire notre collègue M. Patrick BLOCHE et nous nous félicitons de la fin de cette volonté d'élargissement des axes que l'on a connu dans les années Pompidou. Il s'agissait de faire des pénétrantes automobiles dans Paris. On préemptait des portions de rue et des côtés de rue pour pouvoir tout raser et construire de véritables autoroutes urbaines. De cet héritage, M. Patrick BLOCHE l'a évoqué, il nous reste effectivement ces dents creuses et souvent ces immeubles de qualité architecturale relativement médiocre. On ne peut pas dire que les années 70 aient été la meilleure période en matière architecturale.

Ces immeubles en retrait, très largement par rapport à la structure historique de la rue et qui laisse du coup un espace public extrêmement large devant et qui pourrait peut-être être à terme bâti puisque dans certaines rues on trouve des espaces importants. Comme on recherche beaucoup



d'espaces à bâtir, c'est peut-être une piste à creuser que ces espaces publics avec des gabarits qui ne correspondent plus et aujourd'hui nous sommes revenus aux anciens gabarits de rue et que ces espaces publics soient éventuellement ouverts aux lotissements. C'est une réflexion à ouvrir auprès des services de la Ville et la possibilité d'un gisement de terrain à bâtir. »

**M. BLOCHE :** « Merci des différentes interventions. Je partage totalement l'opinion sur le fait que la Ville propriétaire d'un patrimoine a pour responsabilité de l'entretenir. En l'occurrence, ce patrimoine n'a pas été entretenu car l'objectif n'était pas de le valoriser ou de lui donner une destination économique ou sociale, puisque l'objectif et la logique à l'œuvre étaient de détruire l'immeuble pour élargir la voie. C'est toute l'explication historique de lots de copropriété non occupés se dégradant et effectivement amenant la Ville à le vendre à un prix modeste. Peut-être des personnes trouveront une utilité à ces locaux, en tout cas qu'ils puissent être réhabilités et avoir une affectation utile pour des intérêts divers et variés. Je voudrais vraiment puisque nous abordons souvent ces questions du patrimoine public, que nous puissions avoir une vision dynamique de ces enjeux. Je dis cela car il y a eu de manière exemplaire, de par la volonté de la municipalité et de cette majorité, le fait que nous avons su donner une nouvelle vie à l'espace longtemps désaffecté qui était un ancien bar à l'angle des rues de Charonne et de Léon Frot, dans cette salle des militants politiques se sont livrés à des activités de collage durant les campagnes électorales ou hors campagnes électorales. Il ne pouvait méconnaître ce bar que j'ai connu dans des temps anciens, pour faire plaisir à M. Jacques LEFORT, où j'ai bu des coups avec d'autres. Il était désaffecté depuis une quinzaine d'années, de manière dynamique puisque la propriété en était à la Ville de Paris et que le local était géré par la Direction du Logement et de l'Habitat. Une opération assez intéressante fait que l'épicerie située rue Léon Frot a été vendue à son occupant, à l'épicier qui l'occupait depuis quelques années.

Parallèlement la Ville de Paris a valorisé ce patrimoine et cela a permis d'ouvrir une galerie associative, c'est assez unique à Paris d'avoir une galerie associative qui est gérée par le Génie de la Bastille. C'est devenu un lieu d'activités et de rencontres avec un succès fou dans le quartier et les habitants et les riverains s'y retrouvent de manière très spontanée surtout que, quasiment en face, vous avez une librairie rue Léon Frot. Ce sont beaucoup d'éléments qui contribuent au vivre ensemble. Ayons cette vision dynamique du patrimoine public. En tout cas tout à fait disponible, dans les responsabilités qui sont les miennes au sein de cette municipalité, pour travailler avec un certain nombre de mes collègues à la revalorisation, à la gestion, à la réaffectation de ce patrimoine public et tout aussi important à son bon entretien et parfois à sa restauration. »

**M. Le Maire :** « Un dernier mot pour simplement rappeler que si le prix de vente est faible, il sous-entend des travaux très lourds. L'argent que cela coûterait permettra de produire des locaux y compris associatifs, notamment au travail conséquent sur les pieds d'immeuble ou des locaux commerciaux qui seront plus grands et qui seront en meilleur état pour d'autres besoins associatifs. Il faut avoir une vision d'ensemble, globale et cohérente qui permette d'utiliser le mieux possible chaque euro public.

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Europe Ecologie - Les Verts et du groupe communiste. Qui vote contre ? Personne. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté.»

**Le projet de délibération est adopté à la majorité**

## Affaires scolaires

### 2015 DASCO 10 Activités extra-scolaires et périscolaires – Principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs – Fixation des tarifs

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Merci M. Le Maire, chers collègues. Effectivement, le dispositif existant prévoit que les activités feront l'objet d'une préinscription obligatoire pour les parents. En pratique, nous constatons que les centres de loisirs accueillent les enfants qui se présentent le mercredi après-midi, ou pendant les vacances scolaires, sans avoir été préalablement inscrits. Par ailleurs, un tiers des familles fréquentant les centres de loisirs inscrivent préalablement leur enfant, mais le taux de fréquentation réel des enfants inscrits n'est que de 60%. Inversement, deux tiers des familles n'inscrivent jamais leurs enfants au centre de loisirs.

Il vous est proposé de valider le principe de la mise en place d'un nouveau dispositif d'inscription préalable obligatoire pour les centres de loisirs à compter des vacances de printemps 2016.

Ce nouveau dispositif fera l'objet d'une large campagne d'information à l'attention des familles afin de leur laisser le temps de s'y adapter. Sa mise en œuvre sera simple puisque l'inscription préalable obligatoire continuera d'être effectuée selon les mêmes modalités qu'aujourd'hui, via le portail Facil'Familles ou par dépôt d'un bulletin dans les urnes mises à disposition dans les écoles.

Ce nouveau dispositif concerne :

- les centres de loisirs des mercredis après-midi qui font suite à une matinée scolaire depuis 2013 : un forfait sera proposé et les inscriptions concerneront l'ensemble des mercredis après-midi ouvrables entre chaque période de vacances successives.
- les périodes de vacances : une flexibilité plus importante est offerte aux familles qui pourront choisir librement le centre de loisirs ainsi que les jours de fréquentation.

Les modalités d'inscription étant différentes selon les périodes, cela entraîne l'application d'une grille tarifaire différenciée :

- pour les mercredis, l'inscription devient forfaitaire et couvre la période des mercredis compris entre deux périodes de vacances scolaires, soit un bimestre.
- pour les vacances, et dans la mesure où les périodes de fréquentation du centre de loisirs sont choisies librement, les tarifs doivent être fixés à la journée.

Enfin, la délibération comporte diverses hypothèses de remboursement, particulièrement dans le cas d'une absence pour maladie, d'une présence inattendue sur un centre de loisirs autre que celui initialement choisi lors de l'inscription, ou d'une fermeture d'un centre de loisirs sans offre alternative par la Ville.

Il convient donc de fixer le tarif journalier servant de base au calcul des remboursements.

Il est prévu un dispositif tarifaire spécifique pour les enfants présents mais n'ayant pas été inscrits préalablement, ce qui se caractérise par une majoration de 40 % du tarif applicable selon les règles du coefficient familiale. Cette majoration ne concerne toutefois pas le prix du repas mais uniquement les qualifications.

Je voulais aussi souligner que ces mesures permettront de lutter contre le gaspillage alimentaire et ces préinscriptions permettront aussi d'améliorer la qualité des ateliers périscolaires puisque nous pourrons anticiper le nombre d'enfants présents. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup d'avoir terminé par l'essentiel qui est contenu dans cette délibération. »

**M. LEFORT :** « Il est toujours vertueux de prévoir, et cette délibération s'applique à développer cette vertu sur les centres de loisirs de façon à ce que nos enfants puissent les fréquenter en ayant un peu plus d'organisation, ce qui permet aux pouvoirs publics de mieux maîtriser le coût de ces centres de loisirs. C'est une idée tout à fait judicieuse qui aurait pu être mise en œuvre plus tôt. D'ailleurs, il eût été intéressant de connaître le coût du gaspillage alimentaire. Cette augmentation de 40 % des tarifs aura toutefois un impact assez limité puisqu'elle touche la journée et non pas le repas qui est une partie importante de la facturation faite aux parents. Cette augmentation sera de 14 centimes pour les familles en classe 1 et de 7,72 € pour les familles en classe 10. C'est un ordre de grandeur qu'il faut avoir en tête. Allant dans le bon sens, les élus de la droite et du centre vont voter cette délibération. Cependant, il y a un point qui pourrait être amélioré : le fait que les parents soient pénalisés si les enfants sont absents moins de trois jours consécutifs même s'ils présentent un certificat médical. »

**Mme MOREL :** « Merci M. Le Maire. Au nom du groupe écologiste, cette délibération est globalement positive. Toutefois, nous voudrions savoir s'il est bien prévu de maintenir une possibilité d'inscription des enfants au cas par cas les mercredis en utilisant la plateforme FacilFamilles. L'objectif est de faire en sorte que la mise en place des tarifs forfaitaires ne se traduise pas par une invitation pour les parents à ne pas être avec leurs enfants le mercredi après-midi. D'autre part, toutes nouvelles procédures, tous nouveaux dispositifs sont souvent vécus négativement et suscitent incompréhension et inquiétudes de la part des familles et surtout des familles nombreuses avec des enfants d'âges différents qui fréquentent des établissements différents. Il est donc essentiel de mettre en place une communication adaptée bien en amont qui prévoit une période d'adaptation, de souplesse et d'accompagnement pour que ce changement soit vécu le mieux possible. Je vous remercie. »

**M. Le Maire :** « Je n'ai pas d'autres demandes d'interventions. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Pour répondre à M. Jacques LEFORT, si j'ai bien compris, c'est au bout de trois jours de congé maladie que les familles sont remboursées. Il en est de même quand les enfants ne prennent pas leurs repas et sont malades, ils sont remboursés pour trois jours. Ça ne marche pas pour deux jours, c'est groupé.

Pour répondre à Mme Joëlle MOREL, il est certain que la communication va être amplifiée. Cela fait des années que nous demandons à ce que les familles inscrivent leurs enfants. C'est ce qui se passe dans la plupart des villes de France. Paris est un cas particulier. Quand on envoie son enfant en colonie on l'inscrit. Effectivement, cela va nous permettre de lutter contre le gaspillage alimentaire et aussi pour la qualité des centres de loisirs qui ne seront pas une garderie et ce qui permettra aux animateurs d'organiser les temps de présence. »

**M. Le Maire :** « Absolument. Merci beaucoup. C'est aussi une question frappée au coin du bon sens. C'est également une question civique. Nous avons un service public qui est de qualité, il faut aussi le respecter : quand on s'y inscrit, on y va. Si on n'y va pas, on prévient sinon cela coûte un peu plus cher. Cela me semble bien normal. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

## Jeunesse et Sports

### 2015 DJS 307 Signature du contrat jeunesse du 11<sup>e</sup> arrondissement

**Mme TERLIZZI :** « Je vais essayer de résumer parce c'est quand même un contrat que nous avons construit en plusieurs mois voire quasiment en une année.

Je voudrais d'abord saluer le travail qui a été fait avec la DJS et notamment les référents jeunesse de territoire qui m'ont beaucoup aidé. En tant que jeune élue, je ne connaissais pas très bien la jeunesse du 11<sup>e</sup> arrondissement. Ça m'a permis aussi de la découvrir et de la rencontrer.

Nous avons fait un énorme diagnostic sur ce qu'était la jeunesse dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, aussi bien au niveau de l'emploi, de la scolarité, que des loisirs. Nous avons fait un grand balayage. Nous avons ensuite travaillé par réunion de concertation donc nous avons invité tous les acteurs jeunesse de l'arrondissement (les MJC, les centres d'animations, de l'antenne jeune et les foyers de jeunes travailleurs). Nous avons réuni tous ces gens et proposé de faire de la concertation. Cela s'est fait d'abord avec un temps de constat par des échanges d'expériences. Par exemple, le centre d'animation échangeait avec la MJC pour définir le rôle de chacun. Cela a permis d'avoir des réunions de concertation assez vivantes et de mener à des pistes d'actions très concrètes. L'idée du contrat jeunesse est de trouver, sans prétention, des pistes que nous pouvons au moins réaliser dans un temps donné qui est de trois ans, durée du contrat. Pour ces propositions, nous avons tenu ces réunions de concertation autour de quatre axes :

- La santé et la prévention des conduites à risque
- Education, vie scolaire et citoyenneté
- Insertion professionnelle et logement
- Culture, loisirs et sports

Je tiens aussi à dire que pendant les réunions de concertation certains élus étaient également impliqués et c'est important pour moi de continuer à travailler avec certains d'entre eux. Il est vrai que la jeunesse représente une tranche d'âge élargie et je dois travailler sur tous les sujets. Je remercie les élus qui vont m'aider encore.

Pour aller assez rapidement sur la santé et la prévention des conduites à risque : j'ai eu beaucoup de retours sur ces dernières autour de l'alcool, la drogue et la sexualité. Nous nous sommes aperçus que les acteurs avaient peu de moyens pour être formés. Nous allons continuer à mettre en place des formations autour d'outils pédagogiques et très ludiques. Les acteurs pourront être formés et après travailler avec les jeunes sur ces conduites à risque. Nous avons travaillé aussi sur l'alimentation donc nous avons quelques pistes d'action en lien avec des associations évidemment toujours spécialisées sur le sujet et en lien avec la possibilité de créer un lieu associatif convivial autour de la cuisine. Nous parlerons peut-être de ce dernier tout à l'heure et je ferai un rapprochement avec le contrat de Ville. La cuisine est un sujet important. La bouche, l'alimentation fait venir. Beaucoup de jeunes sont mal nourris et se nourrissent mal. L'idée d'un lieu associatif convivial autour de la cuisine est aussi revenue pour les seniors et cela dans plein de discussions. Les jeunes aussi souhaitent avoir une cuisine dans l'arrondissement.

L'axe éducation, vie scolaire et citoyenneté concerne évidemment la promotion de l'accompagnement à la scolarité. Quasiment toutes les structures jeunesse travaillent sur ce sujet. Nous allons travailler beaucoup sur le bénévolat, d'abord pour saluer les bénévoles qui travaillent autour de ces sujets mais peut-être aussi organiser des temps de recrutement et festifs pour remercier les bénévoles. Nous travaillons aussi sur la création de support de communication pour valoriser les initiatives d'accompagnement à la scolarité. Nous allons également travailler sur les

stages de 3<sup>e</sup>. Nous avons beaucoup de jeunes non seulement sur le 11<sup>e</sup> arrondissement mais sur tout Paris qui ont des difficultés à trouver un stage en 3<sup>e</sup>. Ce ne sont pas des stages de professionnalisation mais des stages de découverte des métiers. Souvent certains de ces jeunes n'ont pas la possibilité d'accéder à un stage puisque leur milieu familial ou leur contact avec le milieu professionnel ne le permettent pas. L'idée est de mettre en place une charte pour favoriser l'accès à ces stages. Notamment, il s'agit d'une charte entre la mairie d'arrondissement, le rectorat, les collèges et les structures d'accueil qui seront évidemment les entreprises. Nous avons travaillé avec ma collègue Mme Mercedes ZUNIGA sur la mutualisation d'un poste en service civil volontaire qui permettrait de rechercher des entreprises qui seraient intéressées pour prendre des stagiaires en 3<sup>e</sup>. L'idée est aussi que les entreprises soient également dans un secteur un peu différent de ce que nous avons l'habitude de voir, évidemment des grandes entreprises comme la Poste ou une banque, mais aussi le Cirque d'hiver ou pourquoi pas un cinéma... L'idée est d'ouvrir un peu des horizons pour que les jeunes ne se voient pas dégoûter immédiatement du milieu professionnel puisque cela reste quand même pédagogique, éducatif et ludique. Nous allons donc mutualiser un poste qui va permettre de rechercher ces entreprises dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et peut-être au-delà. Ensuite, on signera une charte avec les collègues. Nous les avons aussi rencontrés afin de leur en parler et les rencontres vont devenir assez régulières.

Concernant la citoyenneté, nous sommes en train de finir un document d'accompagnement en montage de projet pour les jeunes. Nous nous sommes réjouis d'apercevoir que beaucoup de jeunes avaient des projets et des idées, sans savoir par quel bout commencer pour proposer leurs projets au service de la mairie. Ils avaient besoin d'une salle, d'une subvention, d'une aide ou de communication. C'est un document qui va aussi être à destination des structures et qui permettra sans doute de répondre à certaines questions que les structures se posent mais aussi surtout pour les jeunes, cela leur permettra d'être plus autonomes puisque l'objectif de ce contrat et de la Ville de Paris est de mener vers l'autonomie. Des temps de formation auront aussi lieu au budget participatif. Nous avons déjà un peu commencé. Pour l'instant nous avons surtout fait des temps autour des résultats et du vote car nous n'avions pas encore mis en place ce projet. En tout cas, cela a été très positif. Nous avons travaillé avec les jeunes de la MJC sur le vote et nous avons décortiqué les propositions. Les réactions étaient très chouettes. Il est prévu dès que ce sera en ligne de proposer des projets. En général, je les accompagne et ce sont plutôt des moments forts. La citoyenneté et l'organisation des matinées citoyennes est en lien avec les établissements scolaires de l'arrondissement et notamment les collèges.

Nous avons déjà commencé car une matinée citoyenne a déjà eu lieu en mars dernier et la prochaine aura lieu en janvier. L'idée est vraiment de travailler sur des thématiques assez fortes. Lors de la première matinée citoyenne, nous avons abordé la communication non violente qui est un sujet assez fort surtout au collège. L'idée est de travailler sur des thèmes que les collègues choisiront avec les jeunes. Pour la première matinée citoyenne nous n'avions pas fait un temps d'échange avec les jeunes et les collègues, nous leurs avons fait avant une proposition un peu tout cuit. Maintenant, nous avons décidé de changer un peu les choses suite aux réunions et donc ce sont les jeunes, les collègues et les principaux et les professeurs qui choisiront le thème. Ensuite, nous avons quatre heures de débat en mairie en général. Divisé en petits groupes à pas plus de quinze permettant un temps de parole pour tout le monde, cela se finit en général par une restitution qui permet à tous d'entendre ce qui s'est passé dans le groupe de l'autre. On essaye ensuite de porter la bonne parole au collège avec tout ce que l'on a appris. Cela fonctionne très bien et cela a beaucoup plu. Nous espérons que cela continue et d'en faire au moins quatre à cinq par an et peut-être inviter aussi de temps en temps les délégués, de façon à ce que nous n'ayons pas que des classes et du coup ne pas arriver à baliser toutes les classes de tous les collèges parce que nous sommes très nombreux. Ainsi, les délégués de classe pourraient rapporter aux élèves qui sont dans leurs classes. Ce sont donc les échanges que nous avons eu avec les collègues.

Ensuite, il s'agit de la mise en place d'un ciné-débat. Cela faisait longtemps que c'était demandé à la mairie. Alors, cela va commencer et probablement aussi en janvier. Nous sommes partis pas forcément sur du cinéma d'animation mais plutôt sur des documentaires avec des sujets différents. Alors là c'est pareil, les jeunes vont choisir le thème. Nous leurs ferons des propositions de films en lien avec le thème et ce sont eux qui débattront. Cela a été beaucoup demandé par les structures jeunesse.

Pour l'insertion professionnelle et le logement, c'est toujours un peu compliqué. Malheureusement, nous ne pourrions pas offrir de jobs à tous les jeunes mais nous allons travailler dessus. Toutes les actions de découverte des métiers en lien avec les établissements scolaires et les acteurs jeunesse de l'arrondissement et ainsi ma collègue Mme Mercedes ZUNIGA. Un axe me tient à cœur, c'est le développement des chantiers jeunes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. J'ai déjà un peu parlé des chantiers éducatifs. Cela permet aux jeunes de bénéficier d'une expérience professionnelle tout en réalisant une action utile, en général, à la collectivité. Cela peut concerner des secteurs très divers allant de l'entretien des espaces verts à la rénovation de terrains de sport mais aussi des activités administratives et des montages d'événements. L'idée est que nous proposons nous aussi, mairie d'arrondissement, des chantiers jeunes. Il y en a eu un cet été qui a été fait autour d'une cours de récréation et à d'autres moments. Cela permet d'abord aux jeunes d'avoir un salaire, ce qui n'est pas rien. C'est en général une œuvre collective mais c'est aussi éducatif puisqu'un encadrement technique important est présent sur les chantiers. Cela valorise aussi leur travail. C'est important aux yeux des autres de voir que ce sont des jeunes de l'arrondissement qui refont une classe, un espace vert... Là, nous avons déjà plein d'idées. Nous avons des pistes d'action sur l'organisation de réunion de présentation des dispositifs d'insertion professionnelle avec les acteurs jeunesse. Nous travaillons, toujours avec Mme Mercedes ZUNIGA, sur l'éventuelle élaboration du forum de l'emploi plutôt spécial jeune. Nous travaillons beaucoup avec la mission locale du 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons la chance de l'avoir dans l'arrondissement et d'avoir un lien très proche.

Concernant le logement, nous travaillons sur la création d'une collocation étudiante au sein du parc social du 11<sup>e</sup> arrondissement. Cela s'est déjà fait dans d'autres arrondissements mais pas dans le 11<sup>e</sup>. Nous sommes donc en train de rencontrer les bailleurs pour voir cela est possible. Cela a déjà été fait dans les 3<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements. L'idée est de réserver des grands appartements comme des F5 et des F6 et d'organiser des collocations avec du coup des tarifs très bas dans des appartements plutôt chouettes. J'ai visité le six pièces et c'est la classe ! Ensuite, la promotion des dispositifs de collocations intergénérationnelles aussi est effectuée par certaines associations parisiennes. Nous sommes en lien avec elles pour trouver et mélanger ces publics. C'est encore une part de rêve mais il faut toujours en avoir une, cela concerne l'étude d'une faisabilité d'un projet collaboratif. J'ai toujours eu envie que des jeunes habitent tous ensemble et qu'ils aient pensé leur logement avec des espaces collectifs communs, par exemple, une salle de fête, des espaces collectifs comme le salon, la cuisine, une chambre d'amis. Nous y travaillons et je suis en lien avec la Ville de Paris pour cela. Cela ne paraît pas impossible. Après, il faudra évidemment trouver un terrain. Je pense que c'est peut-être l'axe le plus utopiste de ce contrat jeunesse.

Ensuite, en ce qui concerne l'axe dédié à la culture, aux loisirs et au sport, nous allons travailler sur le développement de la communication à destination des jeunes autour des actions culturelles proposées par la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement en lien avec ma collègue à côté. Pour valoriser la création artistique des jeunes de l'arrondissement. Il est prévu que nous fassions une fête de la musique en partenariat toujours avec ma collègue. Nous avons déjà lancé la création d'un concours de cartes de vœux pour les élus cette année. Nous verrons le résultat car c'est une

première. Valoriser la création artistique est important. On verra ce qui se présente en fonction de la création des jeunes. La pratique des cultures urbaines et la mise en place de murs et de parcours de graffs ont été beaucoup demandées. Je suis ravie que cela ait été aussi choisi au budget participatif, donc nous allons pouvoir avoir des murs de graffs dans cet arrondissement relativement encadrés, puisque je vous rappelle que le 11<sup>e</sup> arrondissement est l'arrondissement le plus graffé de Paris.

Nous travaillerons ensuite sur la co-construction de parcours culturels en lien avec les établissements culturels de la Ville, les structures de jeunesse et les jeunes. Nous avons notamment commencé à travailler entre la Maison des métallos, le 104 et la Gaieté des rites pour les parcours culturels. La co-organisation d'un forum vacances d'été en Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement avec les acteurs du territoire concerne l'offre des vacances d'été. En général, elle a été portée par la MJC. Nous allons essayer de la co-porter parce que c'est lourd pour eux et je pense qu'ils n'ont pas assez de réponses et du coup une offre qui est un peu trop quartier et qui n'est pas 11<sup>e</sup> arrondissement. C'est aussi une action que nous allons entreprendre. Ensuite, nous avons la mise en place de l'animation liée au projet « La rue aux enfants » dans la rue Général Renault. Là aussi nous sommes en recherche d'associations éventuelles qui pourraient gérer ces espaces puisqu'une fois que nous avons la rue, il faut gérer les activités. Nous travaillons là-dessus aussi. En ce qui concerne l'accès au sport, là aussi je suis ravie que les agrès dans la rue aient été choisis au budget participatif et que nous puissions travailler là-dessus. J'ai effectué quelques démarches exploratoires avec des jeunes qui m'ont dit « j'aimerais bien qu'ils soient là, là ou là ». Ils sont ravis parce que je suis allée au vote et j'ai vu que cela leur plaisait bien. Cela a été extrêmement demandé.

Ensuite, dans ce contrat jeunesse, nous avons écrit quelques pistes d'actions transversales puisque nous ne pouvons pas avoir de multiples actions saucissonnées. L'idée est la création d'un outil de partage d'information entre les structures jeunesse et la mairie. Cette question est revenue tout le temps car nous n'arrivons pas à communiquer systématiquement entre structures, alors qu'au niveau des échanges d'expériences lorsque nous avons une structure qui cherche une association qui a travaillé sur les problèmes de drogue, l'autre va chercher de son côté et à un moment donné, les deux pourraient se parler. J'espère qu'il n'y a plus de fracture entre le Nord et le Sud de l'arrondissement car nous avons réussi à rallier les jeunes des deux secteurs, en tout cas ceux des structures jeunesse. C'est plutôt positif. Il manque encore une création d'un outil de partage. La mise en place d'une réunion de coordination des collèges à la mairie a été faite. La réunion a eu lieu une quinzaine de jours auparavant, avant les vacances. J'espère qu'elle va continuer à porter ses fruits puisque nous avons continué à travailler sur notamment les matinées citoyennes. Nous allons continuer à les inviter tous les trimestres. Les collèges sont difficiles d'accès visiblement pour les structures jeunesse. Nous aimerions donc travailler là-dessus afin que ce soit plus facile de rentrer dans les collèges. La création d'une plateforme pour communiquer auprès des jeunes a été demandée : ils nous ont tous demandé un site de type Facebook, de réseau social. Ils ne savaient pas comment le formuler mais ils voulaient un peu la « boîte aux trucs supers ». Nous pouvons le formuler peut-être ainsi : les bons plans. Dans tous cela, nous allons mettre un peu d'économie sociale et solidaire. C'est ma touche personnelle mais ça me semble important. Nous allons travailler avec l'atelier de la Ville de Paris sur les chartes du collège de façon à pouvoir mettre un peu d'économie sociale et solidaire dans le contrat jeunesse.

Un dernier point important concerne la chance d'avoir la création d'un espace jeune sur notre arrondissement qui va probablement ouvrir dans 18 mois. Cela nous tient également à cœur. Nous avons déjà travaillé avec les différents acteurs et nous allons essayer d'accueillir au mieux l'équipe et lui présenter le quartier. Une signature de ce contrat jeunesse aura lieu à la fin de

l'année, en décembre ou en janvier. Vous êtes les bienvenus à la signature si cela vous intéresse. Bien évidemment, c'est un résumé en quelques minutes. Je vous remercie. »

**M. Le Maire :** « C'était très bien, merci beaucoup. Cela nous montre le travail considérable que vous avez conduit depuis le début de cette mandature pour définir un beau contrat jeunes pour notre arrondissement. J'ajoute simplement comme illustration de ce travail qui est totalement transversal une information pour l'ensemble du conseil d'arrondissement. Le logement fait partie des priorités de ce contrat. Je suis très heureux que la Ville ait décidé de préempter un immeuble à l'angle de la rue Crespin du Gast et de la rue Oberkampf pour accueillir des logements étudiants et un équipement petite enfance au rez-de-chaussée. Voici un exemple concret de ce à quoi nous invite le contrat jeunesse du 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**Mme MOREL :** « Le groupe écologiste souhaite féliciter l'ensemble des associations, des institutionnels, des acteurs du territoire d'avoir réalisé ce travail collectif qui a abouti à ce premier contrat jeunesse du 11<sup>e</sup> arrondissement coordonné par Mme Delphine TERLIZZI. Les jeunes sont des acteurs du territoire et leur capacité d'agir est forte. Il est essentiel que les jeunes trouvent leur place et que leurs propositions soient entendues, relayées et que la mise en œuvre soit facilitée. C'est pourquoi je veux mettre en valeur un élément tout à fait particulier : les jeunes et l'éducation à la citoyenneté. Mme Delphine TERLIZZI s'est démenée pour faire vivre le budget participatif auprès des jeunes. Elle a contribué à faire émerger des propositions issues de jeunes. Elle a animé le vote avec une urne à la MJC Mercoeur. La participation des jeunes a été positive et le groupe écologiste s'en félicite. Les jeunes de l'association Olga Spitzer et ceux de l'association Saint-Bernard se sont particulièrement mobilisés pour élaborer un projet qui proposait une rénovation des terrains de sport autour de l'Eglise Saint-Bernard.

Malheureusement, leur proposition n'a pas été retenue au budget participatif du 11<sup>e</sup> arrondissement. Ce constat a créé un réel malaise. Bien sûr, vous me direz que c'est le jeu de la démocratie et que l'année prochaine, ils redéposeront leur projet et ce sera peut-être retenu. L'apprentissage de la démocratie, ça passe par là, par des frustrations. Je pense qu'en tant qu'adultes et élus responsables, nous devons prendre en compte cette demande et y porter un réel intérêt et tenter de la mettre en œuvre. Cette demande est venue de jeunes et notre responsabilité est grande de ne pas les décevoir, en cette période particulièrement fragile où le manque d'engagement de jeunes à la vie locale est souvent déploré. Pour moi, créer des enthousiasmes, des réussites collectives est plus formateur à la citoyenneté que de créer des frustrations. Je souhaite donc que nous nous engagions à des aménagements de terrains de sport autour de l'église Saint-Bernard même si cet aménagement est limité dans un premier temps. L'idée émise dans ce contrat de jeunesse de créer des chantiers jeunes est sans doute une opportunité pour imaginer la création d'un chantier de rénovation de ce terrain par les jeunes eux-mêmes. Je vous remercie. »

**M. LEFORT :** « Merci Mme Delphine TERLIZZI de nous avoir fait un diagnostic plutôt fin de la jeunesse de l'arrondissement et de leurs besoins en ce qui concerne les emplois, les études et le logement. C'est un matériau très intéressant pour nous élus pour pouvoir mieux appréhender la réalité de cette jeunesse de l'arrondissement qui mérite que nous lui prêtions un certain nombre d'attentions. C'est un matériau que vous nous avez livré et que d'autres ne nous livrent pas, par exemple l'APUR ne nous produit pas ce genre de détails. Nous apprécions donc la densité de ce que vous nous avez remis.

Ce contrat est d'ailleurs utile puisqu'il implique les arrondissements dans une politique localisée et affinée, ce à quoi les élus de droite et du centre tiennent tout particulièrement. Je tiens à faire quelques remarques. La première remarque est que vous proposez des actions dans les écoles



pour lutter contre les conduites à risque. Je pense qu'il y en a une qui n'a pas été citée et qui mériterait d'être tout particulièrement étudiée, ce sont les actions pour lutter contre les violences dans les cours de récréation. C'est un phénomène endémique qui peut fortement affecter certains jeunes. Je reçois un certain nombre de parents d'élèves qui rapportent des plaintes de leur enfant. Il ne faut pas sous-estimer ce sujet et surtout pas surestimer la capacité d'attention des surveillants dans les cours de récréation qui est parfois un peu émoussée au regard de ce que les jeunes nous rapportent. Il serait bon de réprimer ce qui se passe parfois dans les cours de récréation.

La seconde remarque concerne la création artistique. J'ai bien noté la mise en place de parcours de « graffs » dans l'arrondissement avec la recherche de murs disponibles. Je précise qu'il est utile que les riverains soient d'accord. De plus, vous proposez d'aller graffer les palissades de chantiers. Les chantiers doivent aussi être d'accord. J'aurai rajouté que les militants des partis politiques en période électorale soient aussi d'accord car sinon il risque d'y avoir un conflit d'usage sur ces palissades de chantier...

La dernière remarque concerne les questions sociétales et de citoyenneté. Je n'ai pas vu l'implication de ces jeunes dans des actions liées à la mémoire. Nous avons fait quelques propositions pour cela. La participation des élèves des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement dans le concours de la résistance pourrait particulièrement être mise en œuvre. Voici quelque chose qui ne se fait pas dans l'arrondissement et qui aurait intérêt à être mis en valeur.

En conclusion, je pense que toutes ces actions sont bien sûr un bouquet intéressant pour construire une jeunesse plus responsable et épanouie. Il faut bien prendre conscience que les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement se plaignent de certaines bandes de jeunes qui, dans les rues de l'arrondissement, provoquent certaines nuisances voire même de la violence comme nous l'avons vu cet été. Toutes ces actions que vous nous proposez doivent être aussi ciblées pour résoudre ces problèmes-là et conduites de façon à permettre à ces jeunes de prendre mieux conscience qu'il y a un certain nombre de pratiques qu'ils doivent tempérer ou modifier et ne pas transmettre à leurs petits frères et petites sœurs. Je pense que ce contrat de jeunesse dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, bien qu'il soit nourri de bonnes intentions que nous saluons, doit être jaugé à l'aune de cette réussite dans l'apaisement de nos rues dans les années qui viennent. Merci. »

**Mme OUMER :** « Merci M. Le Maire. Je m'exprime pour dire tout le bien que notre groupe pense de ce contrat jeunesse du 11<sup>e</sup> arrondissement qui va être signé et qui n'est pas le premier mais le second après celui de 2012. Ce contrat restitue fidèlement la richesse et la diversité de la jeunesse du 11<sup>e</sup> arrondissement. C'est un contrat qui est sobre et qui ne fait l'impasse sur aucune problématique. Ce n'est pas du tout une incantation mais une somme de propositions concrètes déjà engagées.

Je voudrais saluer la méthodologie qui l'a fait naître et qui a permis aujourd'hui d'avoir une dynamique de coordination des acteurs jeunesse dans notre arrondissement. Cela nous avait cruellement manqué jusqu'ici. C'est un point important et je pense que les mesures transversales proposées sont primordiales pour que précisément tous les acteurs fassent une offre aux jeunes de l'arrondissement pour qu'ils ne soient pas seuls et puissent converger vers les axes qui sont définis dans ce contrat. Je salue ce travail mené par tous nos services : évidemment les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports en premier lieu ; je remercie également la DDCT pour la Politique de la Ville et l'équipe de développement local qui ont grandement participé et encore les services de la DASES qui ont permis de faire ce diagnostic pour arriver à un résultat partagé, efficace et pragmatique, ainsi que tous les nombreux partenaires associatifs qui souhaitent vraiment travailler ensemble. Ces derniers le formulent très souvent et sont très demandeurs de

cet aspect partenarial, coordonné, collaboratif, concernant les actions menées à l'égard des jeunes du 11<sup>e</sup> arrondissement. Je rappelle que nous évoquons les jeunesses et non la jeunesse. Je vais aussi particulièrement remercier Mme Delphine TERLIZZI parce qu'elle a effectivement réussi à toucher des jeunes citoyens que nous voyons rarement participer à la construction de l'action publique qui leur est destinée. C'est un premier tour de force et une première réussite qui je pense ne surprend pas car dès lors que notre exécutif s'est mis à l'écoute et a su percevoir la notion de territoire vécu comme c'est indiqué dans ce contrat, il a su reconnaître la capacité d'être et d'agir, et je cite ici le contrat de nos jeunes concitoyens. Ce n'est donc pas surprenant que ce document soit riche et très enthousiasmant et en tout cas très bien incarné par notre collègue. Je veux voir beaucoup de choses positives dans ce contrat.

Je regrette que d'autres personnes autour de cette assemblée aient estimé pertinent d'instrumentaliser l'investissement de ces jeunes sur ce sujet-là pour l'utiliser pour une revendication. Ce contrat est porteur de tellement d'autres choses. De même, je ne souhaite pas d'une vision qui n'est pas du tout surprenante et prévisible de la part de l'opposition, revenant à relever ce qui manque, ou qui relève de mots qui n'ont pas été prononcés mais que nous avons tous entendus : les bandes de jeunes, la délinquance, comme si les jeunes agissaient en dehors de toutes règles de droit ce qui n'est pas absolument pas leur position et ce qui ne ressort absolument pas du travail qui a été mené. Alors, je ne formulerai qu'un souhait qui est que le contrat jeunesse devienne le contrat des jeunes. »

**Mme CHARPENTIER :** « Je félicite également Mme Delphine TERLIZZI car étant moi-même dans l'élaboration d'un autre contrat qui est un projet du territoire que je vous présenterai peut-être tout à l'heure, je sais que c'est un travail immense qu'elle a réalisé. Une multiplicité d'associations et de jeunes ont participé à cette élaboration. C'est important. Au-delà de la stigmatisation des jeunes en bande qui occupent le territoire du 11<sup>e</sup> arrondissement, je pense qu'on peut remarquer surtout que ce sont des jeunes qui ont autre chose à faire que traîner. Ils sont nombreux dans l'arrondissement. Là où il y a des moyens donnés, ils ne traînent pas. Je pense aussi qu'il s'agit d'une question de moyens financiers pour pouvoir réaliser des projets et j'espère que la mairie et la Ville de Paris s'engageront concrètement. Nous ne pouvons pas faire des chantiers et créer des projets sans les financer. Mon souci est comment une grande partie de l'arrondissement du 11<sup>e</sup>, qui est quand même très jeune, peut être soutenue, aidée pour développer les axes qu'a soulignés Mme Delphine TERLIZZI. Encore bravo pour la démarche. Nous savons que dans une première année de mandat c'est toujours compliqué, mais c'est aussi pour mieux rebondir sur le deuxième contrat que tu feras puisque celui-ci ne dure que trois ans. En tout cas bravo pour cette première réalisation. »

**M. MARTINET :** « Merci M. Le Maire. Je voudrai souligner le dynamisme et la dynamique étant à l'œuvre dans ce que vous nous avez présenté qui est quelque chose dont nous avons besoin dans cet arrondissement. Vous savez nous ne sommes pas une municipalité qui nie les choses. Des problèmes ont donc eu lieu, par exemple autour du square de la Roquette l'été dernier. Il y a eu des heurts qui ont amené à des sortes d'échauffourées entre des groupes de jeunes et les gardiens du square. Nous avons reçu le gardien immédiatement puis deux fois de suite en une semaine. Ils nous ont dit : « ces jeunes souffrent de désœuvrement. »

Quand j'entends ce que vous avez élaboré et le travail que vous avez fait avec de nombreux jeunes du nord et du sud de l'arrondissement, je nourris un grand espoir parce que ces initiatives qui vont prendre corps et se développer, avoir pour vocation d'englober, associer vont nous permettre de sortir de ce désœuvrement qui bien entendu crée de nombreux problèmes. Il va permettre la socialisation, de remettre ces jeunes dans une « vie normale ». Pour évoquer ce que disait M. Jacques LEFORT, non sans une certaine justesse, il existe des problèmes avec un

certain nombre d'individus. Je voudrais pointer une chose, il faut conserver ces phénomènes au niveau de ces individus et ne pas tirer des généralités sur un groupe, notamment sur une génération. Cette génération aspire à une activité valorisante à leurs propres yeux et aux yeux des autres. C'est peut-être ce qui leurs apporte le plus. Il est important que nous répondions à cette aspiration. Elle restera toujours. Nous avons toujours connu cela. C'est l'histoire de l'humanité. Des individus qui sont en marge, qui profitent des choses et qui agissent idiotement parfois.

Il est prévu deux choses à Paris. Des associations de prévention spécialisée telles qu'Olga Spitzer qui a le secteur sud de l'arrondissement ou Feu Vert qui a une part du secteur Nord de cet arrondissement et la police. Nous travaillons étroitement avec le commissaire, avec l'ensemble des forces de police de façon à faire en sorte que nous régulions l'espace public et que là où nous devons intervenir à cause des débordements les interventions soient faites. C'est une sorte d'éventail : favoriser grandement la prévention et le travail proposés par Mme Delphine TERLIZZI. Nous veillons, avec beaucoup de mesures évidemment, à ce que l'ordre soit maintenu dans cet arrondissement. Faisons de façon à ce que ces heureuses initiatives puissent se déployer dans la sérénité. »

**M. Le Maire :** « Je tiens à rappeler que le sujet de ce soir concerne le contrat de jeunesse dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et que nous aurons dans quelques mois à débattre sur le contrat de prévention et sécurité d'arrondissement qui traitera de toutes les questions relatives à la sécurité dans notre arrondissement.

Enfin, je reçois de façon hebdomadaire le compte-rendu de l'activité des services du commissariat et ça me permet d'avoir une vision assez précise des actes qui sont commis dans notre arrondissement. Des jeunes commettent des actes de délinquance mais c'est une activité qui est partagée entre les générations. Beaucoup de délinquants ne sont plus des jeunes donc évitons les associations malheureuses. Le sujet de ce soir est le contrat de jeunesse dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, qui a été si bien préparé par Mme Delphine TERLIZZI. »

**Mme TERLIZZI :** « Pour revenir à ce que vous avez dit tout à l'heure sur les conduites à risque et les actions violentes dans les cours de récréation, nous allons en parler pendant les matinées citoyennes. C'est le but de ces matinées. Nous avons déjà abordé le sujet dont celui de la communication non violente. Il en est ressorti beaucoup de choses car les jeunes ne voient pas la violence de la même façon. Les insultes pour certains, ce n'est pas de la violence. Nous travaillons beaucoup là-dessus. Les matinées citoyennes ne régleront pas tout mais en tout cas, il y a des informations qui passeront par là.

Par rapport au mur de graffs, rassurez-vous nous travaillons sur la recherche de mur de graffs et nous travaillons bien sûr sur la demande aux propriétaires de ces immeubles. Puisque c'est un arrondissement très taggué, il vaut mieux avoir des espaces qui sont réservés. C'est dans ce cadre que nous avons la liberté. Alors mettons un cadre à tout cela.

Pour les actions liées à la mémoire, j'avoue que je pêche un peu mais je vais y travailler avec ma collègue qui m'a fait une proposition quelques minutes auparavant.

Sur les actions violentes effectivement sur la voie publique, il est vrai qu'avec mon collègue nous avons travaillé sur des temps de médiation. Nous avons rencontré les jeunes et les gens en colère sur la médiation et ce que nous avons fait après pour ne pas rester sur des choses négatives, nous avons travaillé sur accueillir les jeunes pour savoir ce qu'ils ont à dire. Puis, je les accueille et nous faisons des projets ensemble. Merci à Mme Nawel OUMER. »

**M. Le Maire :** « Merci à tous. Pour le contrat jeunesse de notre arrondissement, nous passons tous les éléments en revue : l'éducation, la vie solaire, l'insertion professionnelle, le logement, la culture, l'accès aux loisirs, au sport, la santé et les pratiques à risque. Je crois que nous avons un document extrêmement complet qui a été préparé non pas en bureau mais en associant tous les acteurs. C'est ce qui en fait sa plus grande force. Nous allons le faire vivre dans les trois années qui viennent. Nous allons passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

### **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

## **Démocratie, Citoyens et Territoires**

### **2015 DDCT 152 Approbation des projets de territoire des quartiers populaires des 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements et autorisation de les annexer au Contrat de Ville parisien 2015-2020**

**Mme CHARPENTIER :** « Le Projet de territoire fait suite à la signature du contrat de Ville dont je vous ai fait l'exposé avant les vacances. Il s'agit de le décliner au niveau du territoire Belleville-Fontaine-au-Roi. Je vais vous présenter les grandes lignes du contrat de Ville. Il s'agit d'une démarche qui s'est faite avec les habitants du quartier prioritaire et les associations qui y travaillent. Un certain nombre de réunions préparatoires se sont tenues. Nous avons eu déjà un atelier participatif au mois de décembre avec plus de 90 participants, des réunions de lancement de projet de territoire, des tables rondes, des ateliers itinérants, enfin une vraie vie démocratique dans le quartier qui a permis au total plus de 400 participants. C'est une vie démocratique importante à laquelle nous ne sommes pas habitués avec beaucoup de sollicitations et la volonté de participer au bien commun où chacun vient raconter sa petite histoire, une volonté de réfléchir au quartier, aux besoins de ses habitants et de toute la diversité du quartier. Je crois que c'est la première richesse de ce projet de territoire. Des gens se sont donc mobilisés, pas dans l'attente, mais avec au contraire l'envie de faire. Un état des lieux a donc été fait qui, contrairement à d'autres quartiers prioritaires, a l'avantage d'être inséré dans la Ville et non ses périphéries telles que les Maréchaux. La situation est donc un peu différente.

La chance du quartier prioritaire est aussi d'être un vrai quartier, au sens parisien du terme, avec une densité forte des habitants et des associations. Le fait est que lorsqu'on parle du quartier tout le monde s'y retrouve. Il n'y a pas de petit quartier comme dans d'autres arrondissements où le quartier est éclaté et qui rend difficile la visibilité d'une action publique. Nous avons un vrai territoire avec un nombre d'associations assez impressionnant avec des actions très diversifiées que ce soit sur la culture avec des propositions à l'accès à la formation d'instruments en philharmonie, en passant par les ateliers sociaux linguistiques d'apprentissage du français, par l'insertion professionnelle. C'est un vrai foisonnement de vie associative dans ce quartier avec des ateliers comme ceux du Chaudron, du Local, la Régie de quartier, l'Antenne Jeune. Cela a donc été plus facile pour mobiliser les citoyens et les habitants pour participer. Nous avons eu un échange très intéressant qui a abouti à quelques axes importants avec la signature du Contrat de Ville. Je vous rappelle que sa signature s'est faite avec des partenaires tels que les bailleurs sociaux, Pôle Emploi, l'Éducation nationale, la CAF. Il faut mobiliser les partenaires dans les quartiers, dans les projets de territoire pour la signature faite au niveau national et parisien depuis quelques temps.

Quatre axes importants autour desquels se déclinent plein d'autres items ont été déterminés par les habitants : embellir, aménager, organiser les acteurs du quartier, communiquer, s'engager pour mieux vivre ensemble, ce qui je crois est le nœud de l'affaire, accompagner les cadres de vie et l'insertion professionnelle en développant l'accès au droit et le développement du service de proximité, susciter le goût de la créativité pour mieux réussir les parcours éducatifs et favoriser l'autonomie des jeunes. Nous avons travaillé avec un premier comité de pilotage à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement sous la direction de M. François VAUGLIN, notre maire du 11<sup>e</sup> arrondissement. En coopération avec les autres élus, nous aurons à décliner ce projet et voir comment nous pouvons avancer ensemble sur les projets qui seront importants pour ce quartier, sachant que les moyens financiers restent mobilisés par la Ville de Paris à la même hauteur. Le quartier prioritaire a été un peu réduit comparé à l'ancien. Nous en avons déjà parlé au mois de mai. Les mobilisations de la Ville de Paris restent présentes sur les quartiers, sur le quartier de « veille » également, pour ne pas laisser à l'abandon des populations qui étaient en grande difficulté. C'est à nous d'œuvrer maintenant pour mettre en œuvre ce projet qui doit devenir des actes. »

**M. Le Maire :** « Absolument. Une présentation qui s'articule à celle que vous aviez faite quelques mois auparavant qui était plus générale pour l'ensemble de la Ville. Bravo aussi pour ce magnifique travail conduit aussi dans la concertation. »

**Mme CHARPENTIER :** « Je souhaite aussi remercier publiquement le travail public de l'équipe locale qui a mené un boulot considérable pour permettre l'expression citoyenne et démocratique dans les quartiers cités, et qui a réuni 90 personnes au débotté car tout s'est fait dans la précipitation. Je ne vous raconte pas le pas de charge qui a été mené dans le quartier pour réunir tous les gens, quelque fois quinze jours avant. Mme Anna SARRA, Mme Anne DANNER, Mme Mathilde NONY et le chef de projet Hermann CORVÉ, arrivé en cours de route, ont mené un travail extraordinaire. Je crois que nous pouvons les remercier parce que sans eux ça n'aurait pas pu se faire. »

**Mme ZUNIGA :** « Je m'associe aux remerciements envers l'équipe de développement locale. Effectivement, ils ont mené et vont d'ailleurs continuer à mener un travail avec une puissance d'intervention considérable. Il faut aussi souligner que tous les contrats de travail des personnels qui travaillent dans cette équipe ont été consolidés. C'est une très bonne chose puisqu'à un moment, nous ne savions pas si le nombre de personnes changerait, c'est également un bon signe pour ce contrat de Ville car beaucoup de projets pourront être concrétisées.

Je voulais revenir sur quelques initiatives en faveur du développement économique de l'emploi qui sont par ailleurs en lien avec ma délégation. Nous allons renforcer ce travail en commun dans le cadre du Contrat Ville pour l'emploi et le développement économique.

L'élément nouveau est l'arrivée des nouveaux partenaires, signataires du Contrat Ville. Les partenaires emploi, Pôle Emploi, la Mission Locale, le PLIE, mais aussi les partenaires économiques comme la Caisse des dépôts et consignations, avec l'objectif de participer au financement du développement économique dans ce quartier.

Ce travail avec les partenaires n'est pas nouveau. Mais suite aux engagements pris par tous, nous allons pouvoir, nous avons déjà commencé, mieux cibler et coordonner toutes nos actions pour être plus efficace.

Je vais citer trois axes importants sur des questions que nous avons pu constater au forum de l'emploi de juin 2015 ; expérience très positive qui nous a permis de tirer quelques conclusions pour améliorer nos interventions afin de favoriser l'emploi.

Le premier objectif est la mobilisation pour rapprocher les demandeurs d'emploi et les entreprises. Nous avons entrepris des initiatives pour que les entreprises ouvrent leurs portes afin que les demandeurs d'emploi puissent les visiter. Nous constatons que lorsqu'un demandeur d'emploi découvre l'entreprise et les métiers, c'est beaucoup plus facile de construire un projet professionnel et y compris d'inscrire à des programmes de formation. Cela est un axe de travail important y compris dans ces quartiers.

Un deuxième axe de travail est de populariser la formation en alternance et les contrats de professionnalisation auprès des entreprises. Nous allons nous adresser à des entreprises du 11<sup>e</sup> arrondissement, avec une attention particulière aux entreprises et aux commerces de ces quartiers de la Politique de la Ville, pour créer un réseau favorable à la formation en alternance. Nous entendons dire que c'est la voie royale vers l'emploi, en tout cas cela fonctionne. Plus de 75 % des demandeurs d'emploi qui passent par la voie de la formation en alternance trouvent un emploi.

Un troisième axe est la découverte de ces structures qui existent, l'une d'entre elles se trouve juste à côté de notre quartier Fontaine au Roi, pour aider l'artisanat et tous ceux qui souhaitent créer des entreprises. Nous avons une expérience formidable avec toutes les start-ups et artisans qui montrent que des jeunes et des moins jeunes peuvent se lancer à la création d'entreprises sans avoir besoin d'un haut niveau de diplôme ou des moyens financiers importants. Il faut d'abord que ces personnes puissent connaître les possibilités et les moyens pour le faire. C'est possible et ça marche. À Paris, il y a un nombre important de petites entreprises en cours de création. Fontaine O livres est un bel exemple dans notre quartier de ces dynamiques.

Je voulais souligner ces trois axes de travail en complément de tous les autres qui sont dans le Contrat de Ville. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup. Voilà une belle articulation complémentaire. M. Jacques LEFORT souhaite intervenir. »

**M. LEFORT :** « Merci. Le père de ce projet de territoire est le contrat de Ville. Nous avons voté contre en mars 2015 parce qu'il était globalement instable, parce qu'il coupait les quartiers de manière maladroite. Nous ne voyions pas le pilotage de ce contrat et il manquait globalement d'ambition. Nous sommes ici dans la déclinaison globale de ce contrat. Il s'agit d'une liste de 50 propositions parfois intéressantes, souvent floues. C'est plutôt la restitution d'une séance de remue-méninge. Nous aurions attendu un document étayé avec des propositions chiffrées et un calendrier de mise en œuvre. Cependant, nous vous accordons le droit de mettre en œuvre les actions positives prises dans ce contrat et donc nous ne voterons pas contre mais nous, élus du centre et de droite, nous nous abstiendrons. »

**M. Le Maire :** « Merci de nous accorder ce droit. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL.»

**Mme MOREL :** « Merci M. Le Maire. Le contrat de Ville est une opportunité pour définir les priorités de ce quartier Fontaine-au-Roi. Si le périmètre a été modifié, il reste néanmoins quelques difficultés. En tant qu'élue du climat et des espaces verts, je souhaite travailler en transversalité avec les autres élus pour tenter d'apporter des solutions aux différents maux. Premièrement, il me semble important de travailler sur le thème du logement très présent dans ce quartier.

Les locataires de bailleurs expriment régulièrement et depuis des années des tensions, des mauvaises conditions de vie : ascenseur en panne, sous-sol squatté, les problèmes liés à la mauvaise isolation des appartements entraînent des dépenses d'énergie et des conflits de voisinage. Il est important de s'asseoir autour d'une table et d'engager une réelle concertation avec les locataires et le bailleur. J'espère que le défi à énergie positive sera relayé tout particulièrement dans ce quartier et permettra d'ouvrir une porte et d'engager une réelle réflexion avec le logement francilien.

Deuxièmement, j'interviendrai pour affirmer ma volonté de verdir ce quartier qui manque de végétation. Cette demande s'est largement exprimée lors de la dernière réunion publique à laquelle j'ai participé à la Maison des Métallos. Un grand nombre des prises de parole avait pour préoccupation le square Jules Verne, le manque d'arbres et de végétation dans les rues. Les opérations de végétalisation citoyenne ne sont pas spontanées. Il faut mettre en place un accompagnement, un suivi pour qu'elles soient accompagnées de succès. La végétalisation est une activité concrète, collective, positive. Elle est aussi source de transmission de savoir et de savoir-faire à la portée de toutes et de tous. Je renouvelle donc la proposition de création d'un espace spécifique dans le quartier de Fontaine-au-Roi autour de la végétalisation pour échanger les bonnes pratiques et favoriser le lien social. Je terminerai par un point important qui est celui de mettre en relation le Contrat de Ville avec le Contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat. Ce point est à peine mentionné dans le Contrat de Ville aujourd'hui. Il me paraît essentiel, en tant que présidente de la SEMAEST, d'ouvrir ensemble ce dossier. Au début de l'année 2016, la concertation dans les quartiers dans le cadre d'une enquête de l'APUR sera organisée. Je suis disponible pour travailler avec l'ensemble des élus concernés pour que cette concertation soit exemplaire. Puis, si la SEMAEST est retenue suite à l'appel d'offre, je proposerai des modalités spécifiques de ces quartiers. Je vous en remercie. »

**M. Le Maire :** « Effectivement, les échanges qui viennent d'avoir lieu ne nécessitent pas forcément de réponse. Simplement, je souhaite indiquer à Mme Joëlle MOREL que je ne suis pas satisfait de la gestion du logement Francilien. Il est vrai que dans ce quartier les choses ne se passent pas bien comme elles devraient. J'ai rencontré le directeur et l'ensemble des responsables de ce bailleur social, quelques semaines auparavant pour leur demander de faire un effort sur la gestion locative du quartier Fontaine-au-Roi parce que ça ne fonctionne pas comme cela devrait. Je pense que le travail sera de longue haleine. Si ça ne fonctionne pas bien, c'est peut-être aussi à cause de problèmes d'écoute. Nous allons réunir nos efforts pour faire bouger les choses.

Enfin, je me félicite du fait que le budget participatif ait montré que les habitants ont envie de plus de verdure mais aussi de plus de création culturelle dans ce quartier. Cela fait partie des axes qui sont portés par ce Contrat de Ville dont l'esprit, et d'ailleurs en tant qu'élus c'est peut-être un exercice différent, est de donner aux habitants les moyens de construire leurs projets plutôt que pour nous de venir plaquer le programme et de le dérouler pour eux et à leur place. Cette dimension participative a été vraiment bien intégrée dans la projection de ce programme et je voulais le souligner pour montrer que c'est la meilleure des chances de réussite de ce contrat, de faire en sorte que le produit construit par les habitants corresponde réellement à un besoin. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? L'opposition. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à la majorité**

**2015 DDCT 148 subventions (310.000 euros) à des associations dans le cadre de l'Appel à Projets 'Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République'**

**Mme CHARPENTIER :** « Madame la Maire de Paris, suite aux attentats du mois de janvier contre Charlie Hebdo dans notre quartier et particulièrement contre l'Hyper Cacher à la porte de Vincennes, a décidé de mobiliser l'ensemble des politiques publiques pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité et donc de permettre à des associations de pouvoir développer ces activités. Un certain nombre d'associations ont répondu présentes. Sur cette thématique, je voudrais relativiser car le but des associations est de permettre aux gens jeunes et moins jeunes qui participent à leurs activités de s'autonomiser, de devenir des acteurs de la vie locale, et s'il ne s'agissait pas de laïcité proprement dite, c'était déjà mis en œuvre par les associations du quartier depuis très longtemps au sein de leur activité naturelle. C'est sur cette thématique beaucoup plus carrée qu'un certain nombre d'associations ont répondu. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous avons 9 associations qui vont pouvoir se développer. Elles sont connues comme Le Picoulet implantée déjà dans le quartier, Itinéraire International, Les Amis de la Télélibre, le Conseil départemental des parents d'élèves de l'enseignement public de Paris, RSE & interculturalité, ACTIVE - Association pour le texte et l'image vivante, E-Enfance, Dire, Faire Contre le Racisme. Elles ont proposé un certain nombre d'actions dans le quartier Fontaine-au-Roi. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup. Mme Nicole SPINNEWEBER »

**Mme SPINNEWEBER :** « Je veux seulement signaler que nous n'avons pas le détail des fiches techniques pour les associations qui concernent le 11<sup>e</sup> arrondissement pour cette délibération. »

**M. Le Maire :** « Est-ce que vous ne l'avez pas sur ODS ? »

**Mme SPINNEWEBER :** « Oui »

**M. Le Maire :** « C'est tout à fait regrettable. Nous allons demander à la Direction des services de vous les faire passer dans les meilleurs délais »

**M. JAPHET :** « Merci M. Le Maire. Les événements tragiques de janvier dernier nous rappellent singulièrement que notre société est ainsi faite. Nous attendons trop souvent le pire pour nous mobiliser enfin et agir ou réagir. C'est vrai pour la crise tragique de janvier mais aussi pour toutes les autres que nous traversons et elles sont hélas nombreuses. Je les rappelle rapidement : crise financière, crise économique, crise sociale, crise environnemental, crise énergétique et crise climatique. Toutes ces crises sont d'ailleurs interconnectées et interdépendantes. Elles se combinent pour former ce qu'Edgar MORIN appelle une crise de civilisation. Face à cette crise de civilisation multiforme et complexe, je crois que deux erreurs sont à ne pas commettre.

La première serait de traiter toutes ces crises comme si elles étaient indépendantes les unes des autres comme si elle avait chacune des causes et des remèdes qui leur seraient bien spécifiques. De ce point de vue, je souhaite saluer la diversité des projets associatifs qui sont soutenus par cette opération. Cette diversité est traduite par la volonté de retisser une citoyenneté globale, de mettre à mal toutes les discriminations sans en oublier et les préjugés qui fracturent notre société.

La seconde erreur serait de croire que les crises sont causées par certaines populations en particulier, qu'il faudrait cibler de manière prioritaire. Ce serait faire preuve de préjugés que nous souhaitons combattre. Hélas sur ce dernier point nous pouvons nous interroger sur le fait que le



champ d'action sur cet appel à projet se limite aux arrondissements concernés par la Politique de la Ville, c'est-à-dire aux quartiers dit « populaires » de la capitale. Est-ce à dire que lorsque nous habitons dans des quartiers moins populaires nous sommes moins tentés par la discrimination et les préjugés ? Je ne le crois pas. Il nous semblait important de faire cette réserve. Le groupe écologiste et les verts soutiennent évidemment ces actions et les subventions qui y sont associées. »

**M. TIBERTI :** « À nouveau, pour soutenir ce que vient de dire M. Pierre JAPHET, il existe des quartiers dans la capitale qui ne sont pas des quartiers populaires où les valeurs de la République sont en danger. On cite souvent comme une des conditions absolument nécessaire au bien-être de la population, le vivre ensemble. Il se trouve que dans certains quartiers de Paris, il existe certains ghettos de riches et que ces gens-là se sont organisés pour que cela reste ainsi. Je pense à toute l'action de certaines associations pour éviter la construction de logements sociaux Porte d'Auteuil, association largement financé par un certain M. Claude GOASGUEN, député très à droite du 16<sup>e</sup> arrondissement. Oui, nous défendons les valeurs de la République et oui il faut la défendre dans tous les quartiers de Paris. »

**M. Le Maire :** « Je propose qu'étant donné les événements qui ont conduit à cet appel à projets, nous restions dans un débat relatif à ce sujet. Je comprends que Mme Anne HIDALGO ait fait le choix de concentrer cette intervention sur les quartiers Politique de la Ville. Nous savons très bien qu'en raison de facteurs sociaux défavorables (ce sont simplement des constats statistiques) ces quartiers ont plus besoin de solidarité que les autres quartiers. C'est donc le sens de la démarche : donner les moyens de cette solidarité et de cette émancipation via cet appel à projets qui vise à construire cette citoyenneté. Faire construire la citoyenneté, la laïcité, tout cela dans les valeurs de la République, est un combat permanent. C'est tout le sens de cet appel à projets et je suis très heureux que dix associations de notre arrondissement se soient mobilisées, partant de cette belle idée de lui donner une traduction concrète. Je propose de passer au vote. Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? L'opposition. Le projet est adopté. »

### **Le projet de délibération est adopté à la majorité**

#### **2015 DDCT 151 Subvention (2.914 euros) fonds du maire (11e) en faveur de l'association Bâtisseuses de Paix**

**M. CORSIA :** « Merci M. Le Maire. Les fonds du Maire permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du Maire d'arrondissement.

Dans ce cadre, le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement a souhaité qu'une subvention soit attribuée à l'association Bâtisseuses de Paix, située 21 rue Delaunay à Paris dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Cette association, qui compte 400 adhérents, a pour but de construire une solidarité entre femmes de toutes confessions ainsi qu'avec toutes celles du bassin méditerranéen afin de promouvoir une culture de dialogue et de respect mutuel.

À cet effet, elle organise des rencontres, des loisirs et des voyages interculturels. Sa présidente anime chaque mois une émission de radio. Les femmes de l'association Bâtisseuses de Paix

réalisent un travail remarquable de rapprochement et d'échange entre les communautés juive et arabo-musulmane. Leur pédagogie passe par des ateliers de cuisine, des pique-niques dans des parcs, des visites de lieux de culte ou des débats sur la citoyenneté. C'est l'occasion pour les enfants et les parents de chaque communauté de découvrir celle de l'autre et éventuellement trouver des points communs.

Pour permettre à cette association citoyenne de poursuivre cette noble activité, il vous est proposé de lui attribuer en 2015 une subvention d'un montant de 2 914 euros. »

**Mme CAPELLE :** « Merci M. Le Maire. Je serai très brève puisque nous avons tout à l'heure bien évoqué l'appel à projet « Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République ». Nous sommes complètement dans le sujet. Je voudrais juste dire que les Bâtisseuses de Paix sont des femmes qui, quelle que soit leur origine religieuse, puisqu'il faut mettre un mot sur cela, ont décidé de briser les peurs, les haines, les rancœurs, pour travailler ensemble, pour comprendre et faire comprendre aux jeunes et moins jeunes et à tous ceux qui pensent que la vie c'est se heurter frontalement les uns contre les autres, que nous pouvions vivre dans un monde où nous n'avons pas forcément la même origine ou la même religion et que finalement nous sommes tous dans ce pays, dans ce quartier et même dans ces quartiers. Moi aussi je crois qu'il fallait mettre cet accent sur les quartiers plus en difficulté puisque la solidarité c'est effectivement là qu'elle doit s'imposer absolument. On ne peut pas être libre dans un pays si l'on ne parle pas la langue, si l'on ne se comprend pas, si l'on ne se respecte pas et si on ne vit pas ensemble. Je veux juste dire l'admiration que j'ai pour cette association Bâtisseuses de Paix.

Je vous remercie M. Le Maire d'avoir fait en sorte que cette association ne perde aucun centime de subvention puisque nous avons un peu commencé. Nous ne sommes pas les seuls puisque d'autres collectivités subventionnent. Il faudrait énormément de Bâtisseuses de Paix surtout en ce moment et j'insiste beaucoup sur ce sentiment qui m'anime de partage plutôt que de rejet. »

**M. Le Maire :** « Absolument. Je crois que tout a été dit. C'est pour moi une subvention essentielle dans le cadre de notre action. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

### Le projet de délibération est adopté à l'unanimité

#### Affaires Culturelles

#### 2015 DAC 587 Subventions (9.000 euros) aux associations Paris Est Mouv, Quartier Libre XI, La Loge CDC Production et Ateliers Varan, avenant à convention (11e)

**Mme DEBIEUVRE :** « Merci M. Le Maire. Il s'agit de quatre subventions qui relèvent de l'amendement Bloche pour des associations que nous connaissons bien et que pour certaines nous avons déjà subventionnées au cours de l'année :

Paris Est Mouv et la maison du Hip-Hop, dirigée par Nathalie BARREAU dont on a déjà dit tout le bien que nous pensons sur le travail qu'elle fait dans le quartier Fontaine-au-Roi.

L'association Quartier Libre XI est plus connue pour le projet Demos (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale). C'est aussi une association qui réalise un travail extraordinaire qui permet d'accéder à la musique. J'ai eu l'occasion d'assister à un de leurs concerts et de voir ces enfants jouer du violon, du violoncelle avec un enthousiasme extraordinaire. Certains enfants sont en situation de handicap dont un enfant autiste au concert auquel j'ai assisté. Cela ne se voyait pas en tout cas. Les enfants, qui le veulent, peuvent continuer la pratique de leur instrument en intégrant le conservatoire indépendamment du recrutement actuel.

Je voudrais en profiter pour vous donner une information. La Philharmonie fait un appel au don pour pouvoir acheter des instruments de musique aux enfants qu'ils puissent avoir chez eux. Je pense, M. Le Maire, que vous devez être au courant. Nous pouvons faire un don à partir de 20 € et vous savez comment ça se passe pour ce genre de dons. Il est déductible des impôts à hauteur de 60 % donc ne vous gênez pas.

La première subvention, pardon, était de 2 500 € et la seconde de 2 000 €.

La troisième concerne le théâtre de La Loge que nous connaissons également bien et qui fait aussi un travail assez extraordinaire. Il est vraiment un vivier. C'est un jeu de mots que je n'ai vraiment pas fait exprès de faire car la directrice s'appelle Mme Alice Vivier. C'est vraiment un endroit où nous trouvons des talents émergents. Là aussi je vous encourage à aller voir leur programmation. Deux spectacles se tiennent tous les soirs de 20h à 21h. L'endroit est petit et ils arrivent à le remplir au maximum. Nous proposons une subvention de 3 000 €.

Pour finir, les ateliers Varan dont la réputation n'est plus à faire et qui sont ce qui se fait de mieux dans l'enseignement du cinéma documentaire. Ils ont des difficultés malgré le coût de la formation car leur loyer a augmenté de manière considérable. Nous allons donc les aider à hauteur de 1 500 € pour leurs activités les Dimanches de Varan concernant des rencontres le dimanche matin.

Il s'agit d'une subvention de 9 000 € au total pour l'année 2015 pour laquelle sera aussi signé un avenant à la convention avec la Loge Production. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. Le Maire. Je veux juste revenir sur le fait qu'entre avril 2014 et juin 2015, c'est 411 M€ de subvention qui ont été accordées au niveau de la Ville de Paris. Ces subventions sont destinées à une multitude d'acteurs de la vie parisienne comme les caisses d'école et les crèches. Les missions d'intérêt général ne peuvent donc pas être contestées.

Cependant, nous regrettons que dans de nombreux cas la subvention soit peu encadrée par la Ville de Paris et les informations communiquées aux élus trop floues et lacunaires pour permettre une appréciation pertinente du bien-fondé des fonds engagés. La qualité des informations communiquées et le manque de continuité dans la présentation des fiches techniques, le flou de certains projets, l'absence de prise en compte parfois constatée de la situation financière pléthorique ou au contraire très dégradée sont autant d'éléments qui nuisent à une réelle transparence dans l'attribution des subventions. Pour illustrer ce propos, je citerai la demande de subvention complémentaire de 3 000 € présentée pour la loge CDC Production ainsi qu'une subvention de 20 000 € qui a été accordée au mois de mars 2014. Je ne reviens pas du tout sur l'appréciation sur le fond mais je relève une fois de plus que les informations fournies à six mois d'écart ne peuvent faire l'objet d'aucune analyse comparative. La présentation des comptes de résultat est tellement synthétique que nous ne pouvons pas nous faire une opinion sur la gestion. Les deux budgets présentés à quelques mois d'écart n'ont aucun suivi dans la

nature des rubriques de dépenses et de recettes interdisant l'identification des écarts entre les deux budgets présentés. La présentation de la subvention de 3 000 € en pourcentage du budget global annuel est insincère au minimum imprécise puisqu'elle ne tient pas compte des 20 000 € précédemment accordés.

Une confusion est faite entre subvention d'action clairement identifiée et subvention globale d'exploitation. Nous regrettons encore une nouvelle fois compte tenu des montants en jeu, l'impression de légèreté dans le traitement des demandes et dans le suivi de leur réalisation de la part de la Ville de Paris et le manque de visibilité sur la politique d'attribution des subventions. Nous allons voter ces demandes de subventions parce qu'elles participent au développement des actions culturelles locales que nous soutenons mais avec le sentiment que nous n'avons pas les moyens de travailler correctement faute d'une réelle transparence dans la présentation des demandes de subventions. Je vous remercie. »

**M. Le Maire :** « Sur l'information relative au compte annuel, elle est évidemment nécessaire. Je vais vous redire ce que je vous ai déjà dit. Nous avons mis en place un système dans lequel l'ensemble des subventions est analysé d'une part par la direction compétente, en l'occurrence la Direction des Affaires Culturelles et d'autre part par un contrôle formel qui épluche tous les comptes, qui regarde que la trésorerie ne soit pas pléthorique, qui regarde qu'il n'y ait pas placement d'argent, qui regarde si l'association est bien gérée. Ce travail est maintenant systématique. Dès lors que nous avons une subvention qui est proposée au vote de notre Conseil, c'est que ce travail a été fait.

Enfin, comme c'est votre deuxième intervention ce soir sur la qualité des informations qui sont adressées, la Direction Générale des Services vient de vérifier ce qui a été envoyé dans ODS (le système d'information qui permet de faire circuler les délibérations) puisque vous disiez que vous n'aviez pas les fiches des dix associations dans le projet « Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République ». Cela a été vérifié et elles vous ont bien été envoyées. Il se peut parfois que vous puissiez regretter une information insuffisante lorsque vous n'avez pas su trouver les éléments dans le système d'information. Encore une fois, quand vous avez un manque de cette nature, n'hésitez pas à vous tourner vers la Direction Générale des Services pour qu'ils vous apportent ces éléments en amont de notre Conseil car, au-delà de l'analyse comptable que chaque élu pourra faire s'il le souhaite, il importe avant tout d'avoir une analyse en opportunité de ces subventions. En l'occurrence, ces quatre subventions me semblent tout à fait opportunes.

J'ajouterai, puisque Mme Martine DEBIEUVRE a donné tout à l'heure quelques anecdotes sur ces subventions, que le Quartier Libre XI avec le projet Demos fait le lien avec le Contrat de Ville que nous évoquions tout à l'heure. Mme Malha DUSSOLIER anime ce dispositif avec ces élèves. Ils ont joué devant le Premier Ministre au moment de la signature du Contrat de Ville du 18<sup>e</sup> arrondissement au mois de juin dernier. Il a été particulièrement impressionné, non seulement parce que cela venait du 11<sup>e</sup> arrondissement mais aussi par la qualité de la prestation qui était offerte par cette belle association. Nous sommes ravis de pouvoir soutenir ces quatre structures et je vous propose de passer au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité**

## Développement Economique, Emploi et Enseignement Supérieur

### 2015 DDEEES 207 Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Modalités de la concertation

**M. DUCLOUX :** « Je serai bref même si c'est un projet très important. Nous en avons eu plusieurs ce soir et je pense que c'est un projet qui est dans la droite ligne de ce qui nous a réuni ce soir, c'est-à-dire des projets autour du vivre ensemble, que ce soit la jeunesse, le contrat de Ville et les diverses subventions qui ont été proposées, et enfin ici à travers le Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat, dont l'idée est de faire vivre nos quartiers à travers une mixité commerciale et artisanale.

Ma collègue Mme Joëlle MOREL s'exprimera sur ce sujet, pour rappeler un petit peu l'historique. Si aujourd'hui nous sommes amenés à délibérer sur ce projet proposé par la Ville de Paris, c'est parce qu'il y a onze ans M. DELANOË a voulu mettre à disposition avec la SEMAEST un dispositif qui permet et qui permettait à l'époque de remettre du commerce de proximité dans les quartiers et plus particulièrement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement à travers Vital'Quartier 1 (qui va se terminer très bientôt à la fin 2015) et également à travers Vital'Quartier 2 qui lui se terminera en 2021. Tout un travail a été mené localement mais il fallait avant tout permettre, ce qui n'avait pas été le cas en 1998, de pouvoir légiférer sur ce thème. A travers la loi Pinel votée l'été dernier, nous avons pu apporter cette touche législative qui est indispensable pas seulement pour Paris mais pour toutes les collectivités de France.

Là aussi, la SEMAEST a amené son savoir-faire à travers l'expérience qu'elle a pu mener depuis 2004. Ce Contrat de Revitalisation artisanale et Commercial s'appelle le CRC. J'en avais déjà parlé lors d'un conseil précédent. Ce contrat vise avant tout à élaborer en concertation avec un organisme qui nous est cher, la Chambre de commerce et d'industrie, et un autre organisme avec qui nous travaillons beaucoup, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, un programme autour de quatre axes. Tout d'abord la durée, les conditions dans lesquelles peuvent être éventuellement prorogées ou modifiées ce contrat ; en deuxième axe, le périmètre géographique d'intervention de l'opérateur ; en troisième axe, les conditions de rachat, de résiliation et de déchéance par la collectivité territoriale ou de groupement ainsi qu'éventuellement les conditions et modalités d'indemnisation de l'opérateur. Cela permet à l'opérateur d'avoir les moyens d'effectuer sa mission.

Le dernier axe concerne les conditions financières de la réalisation de l'opération. Tout cela se fait en lien avec un diagnostic des difficultés commerciales de nos deux quartiers emblématiques, le quartier Sedaine-Popincourt et le quartier Fontaine-au-Roi qui ont été véritablement deux quartiers très soutenus depuis 2004 à travers Vital'Quartier. L'objectif était de pouvoir, c'était la volonté de Madame la Maire de Paris, étendre ce dispositif à d'autres arrondissements parisiens à travers un processus qui permet justement d'avoir ce que nous appelons une veille active pour pouvoir veiller à cette diversité et diversification commerciale. J'évoquais tout à l'heure les partenaires dont la Chambre de Métiers et la Chambre de commerce. On peut rendre hommage à l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) qui a fait un gros travail d'analyse du diagnostic pour justement voir où en est la situation aujourd'hui fin 2015 pas seulement dans le 11<sup>e</sup> arrondissement mais dans les quartiers concernés. Et puis l'objectif est de travailler avec un acteur indispensable, la Caisse des Dépôts et Consignations. Après un diagnostic qui avait déjà été remis à la Ville de Paris, nous avons, M. Le Maire et moi-même, rencontré les gens de l'APUR en juillet dernier. Ce rapport avait donc été remis. L'objectif aujourd'hui est d'aller plus loin à travers ce rapport pour justement détailler, à partir des données de la base de données commerce, les outils à mettre en place. La conclusion d'un CRC parisien paraît évidemment utile,

indispensable pour pouvoir poursuivre les objectifs de lutte contre les déserts commerciaux, la vacance et en ce qui nous concerne la monoactivité. Je ne m'étendrai pas sur les caractéristiques juridiques, financières du contrat, vous avez toutes et tous lu la délibération. Je voudrais tout de même préciser deux données indispensables.

La première est que l'effort financier de la Ville va être un effort indispensable et très important de 37 M€ et que la durée de ce CRC sera de 12 ans. Je rebondis sur ce que disait Mme Joëlle MOREL tout à l'heure, l'opérateur sera soumis à la concurrence, à l'appel à projet. Que le meilleur gagne pour savoir qui remportera évidemment cet appel à projet. Alors quelques petits mots sur les modalités justement d'intervention de cet opérateur. C'est un sujet qui nous est cher dans le 11<sup>e</sup> arrondissement depuis longtemps : il s'agit de la veille foncière, la coordination des acteurs de l'immobilier commercial, la réalisation de prescription architecturale et technique car cela est important aussi, cela fera plaisir à M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, la mise en réseau de professionnels, l'analyse des projets de commerçants, l'accompagnement économique des commerçants et l'animation commerciale, un sujet sur lequel nous travaillions avec la SEMAEST déjà depuis longtemps.

Ensuite, évidemment vient tout ce qui concerne l'acquisition des murs, des fonds, des baux que ce soit à l'amiable, par préemption dans le diffus, les acquisitions linéaires de locaux en rez-de-chaussée, M. Le Maire l'a évoqué tout à l'heure, des programmes d'immobilier neuf et ancien et puis la réalisation des travaux, la SEMAEST le fait déjà. Un dernier mot pour parler des territoires, je l'évoquais au début de mon intervention, Sedaine-Popincourt qui est un secteur que nous évoquons régulièrement où là la problématique est différente puisque les grossistes ont tendance à partir à Aubervilliers donc la problématique de la vacance nous tient à cœur et j'en dirai encore quelques mots en conclusion tout à l'heure et puis le quartier Fontaine au Roi, je l'évoquai tout à l'heure avec mon collègue M. Stéphane MARTINET. Nous avons élargi le périmètre de Fontaine-au-Roi pour intégrer les rues Saint-Maur et Jean-Pierre Timbaud avec des problématiques qui sont plus de monoactivité liée au bar et à la vie nocturne. Nous avons vraiment été entendus sur ces questions-là parce que c'était indispensable que le 11<sup>e</sup> arrondissement soit pris en compte sur ce secteur. Qui dit mise en place d'un contrat comme celui-là dit évidemment concertation. C'est l'objectif de la délibération qui nous est proposée que de pouvoir élaborer le projet de contrat qui se fera évidemment en concertation, de voir les modalités de cette concertation qui seront évidemment celles que je vais vous évoquer à travers la tenue d'une réunion publique de concertation qui sera organisée dans chaque arrondissement, évidemment dans le 11<sup>e</sup> arrondissement présidée par M. Le Maire et puis où Madame l'Adjointe à la Maire de Paris, Mme Olivia POLSKI participera puisqu'elle fera le tour des arrondissements pour présenter ce contrat et échanger avec les habitants, les commerçants, les associations. Puis, il y aura quelque chose d'important dans le domaine de la démocratie participative comme ça été le cas dans les budgets participatifs : la possibilité pour les Parisiennes et les Parisiens de faire part de leurs suggestions sur une page de forum dédiée évidemment sur le site Internet de paris.fr que tout le monde connaît. En conclusion, une grande réunion à l'Hôtel de Ville est prévue qui permettra de restituer les différentes propositions retenues dans le cadre des réunions publiques et du forum numérique.

Si je vous dis tout cela, c'est que j'avais évoqué la mise en place d'un comité de pilotage, il faut savoir que là cette concertation aura lieu entre le 1<sup>er</sup> décembre et la fin février, qu'après tout ce processus nous allons arriver a priori au mois de juin. Ce qui veut dire que nous allons retarder la mise en place de ce comité de pilotage parce que ce serait évidemment décalé par rapport au projet de délibération que je vous présente ce soir. Tout ça s'inscrit pleinement dans ce dont nous avons envie et nous serons très attentifs au suivi et à l'élaboration de ce contrat parce que pour

nous c'est indispensable pas seulement pour les deux quartiers que j'évoquais mais pour le vivre ensemble que j'ai mentionné au début de mon intervention. Je vous remercie. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup M. Philippe DUCLOUX pour cette délibération essentielle effectivement pour la vitalité de nos quartiers. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. Le Maire. Si j'ai bien compris, cher Philippe DUCLOUX, cette délibération fait suite à un projet gouvernemental et à un débat que nous avons eu quant aux craintes que nous avons à la suite de la fin de l'opération Vital'Quartier 1 et donc visiblement, très opportunément le gouvernement propose un dispositif qui s'apparente à ce que nous avons déjà expérimenté avec Vital'Quartier 1. C'est donc une bonne nouvelle. Pour autant puisque nous avançons vers une phase de concertation j'aurai quelques suggestions à vous soumettre. Vous avez participé, M. Philippe DUCLOUX, à la mission d'information et développement évaluation de la Ville de Paris intitulée « Fabriquer à Paris » présidé par M. Nicolas BONNET OULALDJ. Du coup, une question se pose : comment faire pour intégrer l'industrie, la fabrication à proprement dit dans cette opération ? Nous savons bien, je refais un peu l'argumentaire, qu'un des enjeux de la période qui est devant nous, c'est produire beaucoup plus localement que nous ne l'avons fait dernièrement, éviter notamment des transports émetteurs de beaucoup de gaz à effet de serre. Il est important aussi de créer et de maintenir des emplois d'ouvriers qualifiés techniciens dans nos quartiers pour la diversité sociologique dans nos quartiers et nous voulons maintenir la tradition industrielle de notre Ville et particulièrement de notre arrondissement.

Une autre suggestion que je veux vous faire concerne le statut des entreprises que nous serons amenés d'une manière ou d'une autre à soutenir par le biais du foncier. Nous pouvons constater que les modèles les plus anciens de société anonyme ou de société à responsabilité limitée sont à bout de souffle, incapables de répondre au besoin des populations en termes d'emplois, en terme de gestion démocratique des entreprises et je pense qu'il serait de bonne politique de la part de notre collectivité de soutenir plus par ce biais-là les entreprises qui relèvent d'un autre système économique, d'une autre organisation de travail. Je pense notamment aux entreprises d'économie sociale et solidaire et notamment à des formes des statuts d'entreprises, comme celui de la Scop, qui sont l'avenir, au contraire de la Société anonyme ou de la SARL qui sont le passé et qu'il faut jeter aux oubliettes de l'histoire. Merci. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Oui, merci M. Le Maire. Effectivement, comme le disait M. Philippe DUCLOUX, il s'agit d'une délibération très importante et d'une mesure très importante ouverte par l'excellente loi Pinel à laquelle il faut rendre hommage. Et même nos collègues communistes ont salué le mérite de cette disposition. Cette délibération traduit en tout cas une politique très volontariste de notre municipalité, une politique au long cours qui était initiée par notre arrondissement lors de la précédente mandature, celle de M. DELANOË qui est parti d'un constat de déshérence commerciale effectivement, d'une situation de crise, de désespérance dans nos quartiers, victimes de monoactivité et de déshérence commerciale, au-delà des mesures voulues par la loi et la création de périmètres de dynamisation commerciale. Je voudrais profiter de cette délibération pour encourager la Ville de Paris et notamment la SEMAEST, qui est un outil très utile, à suivre un peu l'exemple de certaines villes qui ont créé les managers de centre-ville pour lutter contre le développement des centres commerciaux périphériques et pour organiser la dynamique des centre-villes.

La même chose est à imaginer dans nos quartiers parce que l'activité commerçante est une activité très chronophage, très individuelle par la force des choses et les organisations de commerçants, les associations de commerçants peinent souvent, faute de temps, d'énergie, de moyens à s'organiser. Là véritablement, une action peut-être menée par la municipalité pour créer

cette dynamique, accompagner les commerçants parce que nous savons qu'effectivement la qualité des commerces, la pluralité des commerces, leur nombre, leur diversité participent directement à la qualité d'une ville et c'est tout le sens de la politique que nous menons. Merci. »

**Mme MOREL :** « Pour compléter en quelques mots la présentation bien précise de M. Philippe DUCLOUX, je souhaite préciser le calendrier du processus du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat et les objectifs des écologistes. Avant toute chose, je me félicite que deux quartiers du 11<sup>e</sup> arrondissement puissent de nouveau bénéficier de ce contrat, le quartier Fontaine-au-Roi et Sedaine-Popincourt qui bénéficiaient de l'opération Vital'Quartier 1 entre 2004 et 2015. C'est une réelle satisfaction pour notre équipe municipale car ces deux quartiers restent fragiles. Un travail de longue haleine a été entrepris mais il reste beaucoup à faire. Nous avons maintenant la certitude que de nouveau nous pourrions continuer à impulser de la vitalité commerciale dans ces deux quartiers.

Par rapport au calendrier, après être validée par le Conseil de Paris dans quinze jours, la concertation dans les quartiers sera mise en œuvre entre le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et le 29 février 2016. Ce sera une période favorable pour évaluer le travail accompli et pour nommer plus précisément les besoins spécifiques de ces deux quartiers. Suite à l'élaboration de ce cahier des charges, un appel d'offre sera lancé, en tant que présidente de la SEMAEST nous répondrons à cet appel d'offre, et j'espère que, comme pour Vital'Quartier 1, la SEMAEST aura la lourde charge de mener à bien cette opération qui débutera réellement en janvier 2017 dans les quartiers concernés.

Je souhaite aussi réaffirmer les objectifs écologiques afin de faire évoluer le nouveau cahier des charges. En particulier, nous nous attacherons à ajouter premièrement des objectifs énergétiques en lien avec le plan climat et notamment favoriser la production locale et deuxièmement des objectifs de développement de l'économie circulaire, locale et solidaire et notamment des objectifs de recyclage et de réduction des déchets. La SEMAEST pourra ainsi accompagner les commerçants volontaires vers les circuits courts, la réduction des déchets, l'économie circulaire et la végétalisation de l'espace public. Cette politique sera gagnant-gagnant. Ce sera un gain pour les commerçants et les artisans qui se trouvent ainsi en phase avec les attentes des consommateurs, ce sera aussi un gain pour le bien-être dans une ville qui se prépare au dérèglement climatique. C'est ce double gain qui justifiera la mobilisation des moyens publics à allouer. J'espère que la SEMAEST contribuera ainsi à faire vivre une ville durable, solidaire, innovante, écologique. Je vous remercie. »

**M. LEFORT :** « Il est effectivement important de lutter contre les fléaux que nous connaissons dans certains quartiers et la monoactivité, qu'il s'agisse de bars ou de textiles, en est un bien connu. Un outil de plus est le bienvenu dans le périmètre de ceux que nous possédons pour pouvoir apaiser un certain nombre de ces quartiers et diversifier leur offre commerciale. Cependant, j'ai quelques questions. La première est, et l'intervention de Mme Joëlle MOREL apporte quelques éléments de réponse : quelle coordination ce Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat aura avec la SEMAEST ?

La deuxième question concerne le fait qu'il soit indiqué que l'opérateur pourra acquérir, par voie d'expropriation, un certain nombre de locaux commerciaux, de biens immobiliers : quelles sont les conditions d'expropriation ?

Il me paraît tout à fait important de mieux comprendre quelles sont les limites données à cette capacité d'expropriation, étant donné le droit fondamental à la propriété qui date de la Révolution Française. En fonction de la réponse que vous ferez à ces questions nous vous donnerons notre position de vote.



Dernier point aussi, pour revenir sur les documents qui nous ont été donnés, M. Le Maire vous disiez tout à l'heure que sur la délibération DDCT 148 les documents relatifs aux dix associations étaient dans ODS : effectivement nous vous l'accordons ils étaient cachés dans un document épais de 82 pages. Par contre sur la délibération DAC 187 pour laquelle Mme Nicole SPINNEWEBER a fait valoir le manque cruel d'informations, les informations ne sont pas présentes dans les documents que nous avons obtenus. »

**M. Le Maire :** « En tout cas dans cette délibération, il y a bien deux cartes qui ont été diffusées et qui couvrent, l'une le quartier Sedaine-Popincourt, l'autre le quartier Fontaine-au-Roi, et je m'en réjouis comme le sont j'en suis sûr l'ensemble des élus présents autour de cette table. M. Philippe DUCLOUX, avez-vous quelques éléments de réponse ? »

**M. DUCLOUX :** « Oui M. Le Maire. Je ne vais pas répondre à toutes les questions, notamment une question posée par M. Jacques LEFORT. Je voudrai réagir à ce qui a été dit par mes collègues. Déjà les remercier pour l'intérêt qu'ils manifestent sur ce beau projet de délibération. Je veux dire évidemment qu'en tant que membre du label « Fabriqué à Paris » présidé par l'excellent Nicolas BONNET. Bien entendu je serai évidemment attentif à tout ce qui a été dit par M. Adrien TIBERTI parce que j'y suis sensible et même si l'aspect commercial domine un peu à travers ce contrat, l'artisanat reste une force dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. On l'a montré avec le 37 bis. On va même le montrer ailleurs dans un autre quartier, je pense à la rue de la Folie-Méricourt où nous allons certainement installer un « fab lab » dans les locaux remis en état par la RIVP dans cette rue, ce qui fera plaisir aux habitants du quartier qui sont dans la salle. C'était indispensable de pouvoir là aussi allier le commerce et l'artisanat. C'est donc une volonté forte et évidemment la place de l'industrie à travers toute l'histoire du 11<sup>e</sup> arrondissement, les bronziers, les ébénistes, tout ce qui fait l'histoire du Faubourg, bien entendu là aussi la concertation puisque l'élément phare de mon propos liminaire sera évidemment de prendre en compte tout ce qui pourrait être étudié en lien d'une part avec les habitants, les commerçants et les artisans et avec toutes celles et tous ceux qui voudront se mobiliser.

Un petit mot également sur le statut puisque vous avez évoqué le statut des entreprises, là aussi, vous prêchez un convaincu. Je l'ai montré dans la mandature précédente quand j'étais président de la SEMAEST, je m'occupais aussi de la caisse des écoles, en tant que chargé des affaires scolaires. L'économie sociale et solidaire est quelque chose qu'il faut prendre en compte, et que Madame la Maire de Paris et le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement bien entendu prennent également en compte. Je remercie M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF de son attachement à soutenir l'action de la SEMAEST, l'action de l'élu en charge du commerce, l'action du maire pour justement faire en sorte que le commerce continue à être une réalité dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Vous évoquiez les managers de centre-ville. Ce n'est pas tout à fait la même problématique parce que nous avons réussi à remettre du commerce dans les quartiers, parce que le commerce était encore présent. Alors ce n'est pas du commerce de bouche, ce n'était pas du commerce un petit peu d'exception comme j'ai tendance à le dire à travers les superlatif que je peux employer pour les commerces que la SEMAEST met dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ou ailleurs. Cette problématique, elle n'est pas forcément totalement adaptée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

En revanche, l'accompagnement des commerçants est indispensable et il existe déjà à travers le club Vital'Quartier et dans ce que nous faisons régulièrement lorsque M. VAUGLIN et moi nous réunissons les présidents d'associations de commerçants. Le quartier du Square Gardette où j'habite est un bel exemple et il faut qu'on arrive à l'étendre évidemment dans tout l'arrondissement et je suis très sensible toujours à vos propos. Je ne reviendrai pas sur ce que disait Mme Joëlle MOREL puisqu'elle complétait mon propos. Juste un petit mot pour

L'ensemble des mes collègues et pour l'assemblée pour dire ce que nous allons faire dans le cadre de la COP21 qui démarre dans moins d'un mois à Paris. Nous allons mettre en place une charte à destination des commerçants pour avoir cette dimension environnementale, écologique et pour diminuer l'énergie, etc. Cet élément va donc permettre d'associer pleinement les commerçants aujourd'hui, demain et nous l'espérons pour toujours.

Concernant les deux remarques de M. Jacques LEFORT : sur la première, je pense que Mme Joëlle MOREL a répondu mais comme un appel à projet est à venir, nous ne savons pas qui sera retenu. Évidemment, je me garderai bien de dire quoi que ce soit sur l'évolution juridique de cette démarche. Sur l'expropriation, vous savez, ce serait une garantie et ce serait dommage que vous ne votiez pas ce projet de délibération sur cette simple question car aujourd'hui on intervient déjà à travers la SIEMP et un certain nombre d'organismes justement dans des locaux qui sont un petit peu abandonnés. L'objectif est de réhabiliter, de diversifier et dans l'absolu de faire en sorte que tous les locaux vacants, je l'ai dit tout à l'heure, puissent être réutilisés comme locaux commerciaux, artisanaux voire industriels pour faire plaisir au président du groupe communiste de cette assemblée. Je vous remercie. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup. Je pense que l'essentiel a été dit. Il s'agit en tout cas du début d'une nouvelle procédure. Nous serons donc amenés à en reparler. Nous passons au vote. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté.»

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

## **Patrimoine et Architecture**

### **2015 DPA 83 Etablissements Recevant du Public et Installations ouvertes au Public municipaux parisiens – Agendas d'accessibilité programmée – Validation des dossiers d'Ad'AP**

**M. BILIS :** « Il faut rappeler que la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé une obligation d'accessibilité universelle sur la continuité de la chaîne des déplacements, transports, voirie, espace public, bâtiment, et pour les installations ouvertes au public c'est-à-dire fondamentalement les espaces verts.

A cela s'est ajouté en 2014, une ordonnance du 26 septembre qui a créé et mis en place le dispositif d'agenda d'accessibilité programmée. Ce dernier consiste en un diagnostic de réalisation de l'accessibilité aux établissements recevant du public et aux installations ouvertes au public. Donc un diagnostic d'une part, et d'autre part un programme de réalisation pour les parties qui n'auraient pas été réalisées. Le Conseil de Paris a autorisé Mme la Maire de Paris à déposer des dossiers d'agenda d'accessibilité programmée, c'est-à-dire des opérations à réaliser, au nombre de 1 800 sur l'ensemble de Paris et donc la réglementation prévoit que les Conseils d'Arrondissement aient également à se prononcer sur l'agenda d'accessibilité programmé, dont nous n'avons pas le détail précis puisque je le rappelle 1800 opérations sont à réaliser.

Je dirai simplement que l'ensemble de l'agenda concerne les établissements d'accueil de la petite enfance, les établissements d'enseignement, les établissements de vie citoyenne et administration (les mairies d'arrondissement, les maisons d'association), les établissements culturels recevant du

public, les établissements sportifs ou de loisirs et espaces verts recevant des publics, les établissements culturels et ce que nous appelons le patrimoine intercalaire et divers, c'est-à-dire le marchés couverts entre autres. Il s'agit de se prononcer sur le principe de l'agenda d'accessibilité programmé qui a été déposé par Madame la Maire de Paris auprès du préfet de police. »

**M. JAPHET :** « Merci. En tant qu'élus délégués aux transports et aux déplacements, je suis particulièrement attentif aux questions d'accessibilité même si le sujet ici n'est pas l'accessibilité des transports et de la voirie mais bien, vous l'avez compris des bâtiments publics et des installations ouvertes au public notamment les espaces verts.

Nous avons voté tout à l'heure une délibération concernant l'appel à projet « Citoyenneté, Laïcité, Valeurs de la République » pour soutenir des actions de lutte contre toutes les formes de discrimination et pour une citoyenneté plus inclusive et je voulais rappeler ici que la non-accessibilité de l'espace public, transports ou bâtiments publics aux personnes en situation de handicap est une forme de discrimination, d'autant plus inacceptable qu'elle est le fait de la puissance publique. Ces agendas d'accessibilité programmée sont les bienvenus et essentiels car ils vont permettre enfin de mettre fin à ces discriminations. Merci. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup. Je rappelle au public qu'il n'a pas la parole dans un conseil d'arrondissement. Je vous invite à rencontrer les élus concernés pour continuer cet échange à l'issue de cette réunion. »

**M. LEFORT :** « J'ai une question pour M. Pierre JAPHET : les Bains-douches n'en font pas partie ? »

**M. Le Maire :** « Bien évidemment, pour que les choses soient claires pour tout le monde, tous les équipements publics font partie de cet agenda. Nous allons voter. Qui vote pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

### **Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**M. Le Maire :** « Nous avons achevé l'examen des délibérations sur lesquelles les inscriptions avaient été enregistrées. Nous allons donc procéder à un vote global sur les autres délibérations. Je vais donc énumérer. »

- **11201526** Mise à disposition à titre gratuit de bacs de culture à usage de jardin partagé, dans le square Olga Bancic, au 32 à 36 rue Godefroy Cavaignac Paris (11e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Le Jardin d'Olga »
- **11201527** Mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle à usage de jardin pédagogique dans le square Colbert, au 159 rue de Charonne Paris (11e). Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Culture(s) en Herbe(s) »
- **11201528** Signature d'une convention avec le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) mettant à sa disposition une emprise de terrain totalisant 9 m<sup>2</sup>, répartie entre 4 bacs hors-sol située dans le square Jean Aicard, au 14 avenue Jean Aicard (11e), pour un usage de jardin pédagogique

- **2015 DFPE 121** Subventions (263 190 euros) et avenants avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour ses 2 établissements d'accueil de la Petite Enfance
- **2015 DFPE 149** Subventions (2.483.024 euros) et avenants avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2015 DFPE 278** Convention relative à l'opération des bébés Restos du Cœur
- **2015 DFPE 296** Subvention (97.125 euros) et avenant n° 2 avec l'association Solidarité Roquette pour la halte-garderie Les Pitchouns (11e)
- **2015 DFPE 380** Subvention (29.900 euros) à dix associations dont quatre avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité
- **2015 DJS 370** Mâts d'éclairage - Maintenance corrective et visites régulières d'entretien - Marchés de services - Modalités de passation
- **2015 DJS 373** Robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris - Marché de location maintenance - Modalités de passation
- **2015 DJS 151** Gestion du Centre d'animation Victor Gelez (11e) - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de passation
- **2015 DJS 316** Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire 11ème
- **2015 DJS 356** Subvention (1.500 euros) à l'association Culture 21 - Vélizy-Villacoublay (78)
- **2015 DDCT 126** Subventions (346.459 euros) à 119 associations pour le financement de 140 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2015.
- **2015 DDCT 128** Subventions d'investissement (49.100 euros) à trois associations et un bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville
- **2015 DAC 601** Fixation de la redevance de l'association Théâtre Astral pour l'occupation temporaire de locaux situés 37 bis rue des Trois Bornes (11e)
- **2015 DLH 281** Réalisation 10-12 impasse Delépine (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP
- **2015 DLH 292** Réalisation 3 rue du Moulin Joly (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 17 logements sociaux par BATIGERE Ile-De-France
- **2015 DLH 293** Réalisation 7-9 passage Salarnier (11e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie de 26 logements sociaux par BATIGERE Ile-de-France
- **2015 DLH 298** Réalisation 32 rue Keller (11e) d'un programme de 11 logements PLA-I par la RIVP
- **2015 DLH 322** Réalisation 23 rue Godefroy Cavaignac (11e) d'un programme de 6 logements PLA-I par Élogie
- **2015 DLH 118** Conclusion d'un avenant n° 7 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé
- **2015 DLH 165** Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.
- **2015 DILT 31** Avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement - Autorisation - Signature

**M. le Maire :** « Je vous propose de vous prononcer par un vote global sur l'ensemble de ces délibérations. Qui vote pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

## VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**M. le Maire :** « Il nous reste trois vœux et une question orale. Nous allons donc examiner le premier vœu. On me signale qu'un vœu modifié est déposé sur table ayant été retravaillé depuis son dépôt. »

### V11201537 Vœu relatif à la place du piéton et de la personne à mobilité réduite dans l'espace public

**M. JAPHET :** « Merci. Ce vœu n'échappe décidément pas à la thématique de cette soirée qui est le vivre ensemble parce que ce vœu, il est fait au fond pour préparer une injustice quotidienne qui nous concerne tous. Une injustice dont nous sommes tous victimes mais à laquelle nous nous sommes tellement habitués que nous devenons parfois des victimes consentantes. L'injustice dont je veux parler est celle faite au piéton chaque jour dans l'espace public. Nous sommes tous des piétons et la marche est même le principal moyen de déplacement parisien puisque 60 % des déplacements dans Paris se font à pied. Il suffit de se promener un petit peu à Paris dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ou ailleurs pour se rendre compte que la portion d'espaces publics qui est réservée aux piétons reste encore la portion congrue. Pourtant de nombreux aménagements en faveur des piétons ont été réalisés au fil des mandatures.

Le plus récent est bien-sûr l'aménagement de la place de la République. Nous avons devant nous des beaux projets, avec M. Florent HUBERT, notamment les places de la Bastille et de la Nation qui permettront de rééquilibrer ces espaces au profit des piétons et des cyclistes. Mis à part ces espaces aménagés, ils restent encore beaucoup à faire. Non seulement l'espace réservé aux piétons est limité aussi parfois encombré par des stationnements sauvages des deux-roues à moteur par exemple ou des poubelles, il est également de plus en plus utilisé par de nouveaux modes de déplacements individuels (gyropodes, trottinettes, skateboards...). Les Parisiennes et les Parisiens ne veulent plus de cette injustice. Il nous l'ont d'abord dit en plébiscitant le projet « Paris aux piétons » du budget participatif. Dans notre arrondissement, ils ont également plébiscité les projets de la rue de Charonne et la rue de la Folie-Méricourt. Enfin le conseil de quartier Alexandre Dumas a récemment voté à l'unanimité un vœu sur le code de la rue et le vœu que je présente ce soir en est fortement inspiré. Avant de vous citer ce vœu, je souhaite vous dire que ce conseil de quartier l'a également émis à la majorité. De ce fait, j'espère qu'il fera également l'unanimité de ce conseil.

Ce vœu dit que, dans le cadre d'un plan piéton, il souhaite que la Ville engage dès 2016 l'amélioration de la sécurité et du confort des traversées piétonnes en ciblant évidemment les sites les plus accidentogènes pour les piétons. Ensuite que ce projet soit également l'occasion de réaffirmer et de renforcer le statut prioritaire du piéton dans l'espace public parisien et notamment en intégrant la problématique, dont je viens de parler, qui est posée par les nouveaux moyens de déplacements individuels. Enfin qu'à cette fin, en s'appuyant notamment sur les travaux que nous avons déjà engagés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, la Ville conçoive une démarche pédagogique de code de la rue qui permette de sensibiliser les parisiennes et les parisiens aux règles d'usage et de partage de l'espace public pour un meilleur respect mutuel et une cohabitation apaisée des différents usagers. Je crois fondamentalement qu'au-delà de tous les aménagements que nous pouvons faire et de toutes les règles que nous pouvons définir rien ne remplacera jamais le respect mutuel des usagers entre eux. C'est le sens de la démarche pédagogique du code de la rue. »

**M. Le Maire :** « C'est un vœu qui va être consensuel. Néanmoins s'agissant d'un vœu qui concerne votre délégation, M. Florent HUBERT va répondre au nom de l'exécutif. »

**M. HUBERT :** « Oui, très rapidement, chers collègues, pour vous indiquer l'avis favorable de l'exécutif sur ce vœu puisque l'ensemble des groupes de la majorité l'ont effectivement signé. Je pense que tout le monde est conscient que quelle que soit l'opération de l'espace public que nous menons, elle a comme première priorité les piétons. Cela vaut pour les grandes opérations de réinventions des places. Cela vaut pour les petites opérations d'investissements localisés. Cela vaudra si demain nous réussissons à élargir les trottoirs de la rue de Charonne. En tout état de cause, je vous prends tous à témoin, si vous voyez quelque part une intervention sur l'espace public ayant comme résultante de d'augmenter la place dédiée à l'automobile et de diminuer celle des piétons, alertez-nous car ça veut dire que nous aurions raté quelque chose. Évidemment, c'est un avis très favorable puisque la question de l'accidentologie, M. Pierre JAPHET le sait très bien, fait l'objet d'un suivi étroit sur les quelques sites les plus accidentogènes dans l'arrondissement et nous pouvons avoir bon espoir que l'opération globale de réaménagement du bd. Voltaire nous permette de traiter certains des sites les plus problématiques. Merci. »

**M. Le Maire :** « Parfait, merci beaucoup. Je sais que M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF était inscrit, je pense, pour soutenir ce vœu. »

**M. MIKHAÏLOFF :** « Tout à fait pour le soutenir et remercier le groupe Vert de cette initiative que nous saluons. Très rapidement, c'est un vœu qui va dans le bon sens mais simplement cette révolution du Paris automobiles vers une nouvelle civilisation du piéton, il faut l'appliquer partout et vraiment inverser les priorités. Cela signifie que dans les quartiers, en dehors des axes circulants, le piéton doit véritablement être prioritaire et disposer de l'essentiel de l'espace et ne soit plus soumis à l'automobile. Puis, que l'automobile soit véritablement mise au pas à l'intérieur des quartiers. Puisque nous avons des grands projets structurant place de la Nation, place de la Bastille, place du Panthéon, il faut éviter de faire l'erreur que nous avons faite sur la place de la République, et ne pas raisonner sur un simple espace qui est celui de la place mais raisonner à l'échelle du quartier et transformer l'ensemble de celui-ci et profiter de ces places comme un poumon, un élément de respiration pour tous ces quartiers, pour irriguer tous ces quartiers et c'est l'ensemble qui doit être traité et pas seulement le périmètre de ces places. Je vous remercie. »

**M. Le Maire :** « Très bien. La République est néanmoins un beau succès. »

**M. LEFORT :** « Mme Dominique KIELEMOËS a eu peur que je contredise le fait que la place de la République soit un beau succès... Vous craignez peut-être que nous disions que la sécurité des traversées piétonnes cible les skates de la place de la République ?

Ce vœu part d'un très bon sentiment et les élus de la Droite et du Centre vont le voter. Néanmoins nous allons évoquer quelques étonnements.

Premier étonnement, vu que ce vœu, pour ses deux premiers attendus, est exactement celui que le conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas a voté en séance plénière. Le vœu du conseil de quartier est : « nous demandons que la Ville de Paris mène les actions nécessaires pour réaffirmer et renforcer le statut prioritaire du piéton et des personnes à mobilité réduite sur les autres usagers dans la rue et sur les trottoirs. En particulier que soient précisés les droits et les devoirs associés au nouveaux moyens de déplacements tels que trottinettes, skates, rollers et gyropodes ». Dans ce cadre, il aurait été naturel que ce vœu soit exposé au nom du conseil de quartier et non pas au seul nom d'un parti politique.

Deuxième point, venant de la part d'un élu chargé des transports, il m'aurait paru aussi naturel que les propositions faites au Conseil d'arrondissement soient un peu moins générales que le seul fait de proposer l'amélioration de la sécurité et du confort, et que le statut prioritaire du piéton soit réaffirmé. Un vœu aussi général qui traite de sujets tout à fait essentiels pour la vie de nos habitants, nous ne pouvons que le voter. Je pense que dans nos conseils d'arrondissement, nous nous attendons à ce que les propositions soient un petit peu plus précises de façon à ce que l'on voit bien qu'on s'engage derrière les propositions qui sont faites.

Le dernier alinéa, celui qui traite du code de la rue, je pensais qu'il était déjà prévu dans les actions que vous développez, M. Pierre JAPHET. Si un vœu comme celui-là était proposé par l'opposition, le Maire actuel dirait : « tout ceci est déjà prévu. Ce vœu n'a pas lieu d'être donc retirez-le. » Cela dit, je ne suis pas le Maire, et donc nous allons voter bien entendu ce vœu. Mais à l'avenir, si jamais nous reprenons mot pour mot les vœux exprimés par les conseils de quartier, dans ce cas exprimons que ce sont les conseils de quartier qui en sont à l'origine. Et si jamais ce sont des propositions qui visent l'arrondissement et bien faisons des propositions plus précises de façon à ce que nous puissions savoir ce pour quoi nous votons. Merci. »

**M. Le Maire :** « Pour répondre simplement, et partager une partie du propos de M. Jacques LEFORT, il est vrai, mais c'est un débat que nous avons régulièrement au sein de la majorité que je considère toujours un peu baroque le fait de faire un vœu sur sa propre délégation. Cependant, chaque élu est libre de le faire. En tant que Maire de l'arrondissement, je respecte totalement la liberté d'initiative des élus y compris ceux de la majorité et c'est une bonne chose et en tout cas je la revendique. Il est vrai que l'habitude a été prise par l'Hôtel de Ville, le Conseil de Paris, les adjoints à Mme La Maire de Paris de passer leur temps à faire des vœux qui concernent leur propre délégation pour dire ce qu'ils vont faire. Il vaut mieux que nous expliquions et ensuite que nous fassions le bilan de ce qui a été fait. Ce n'est pas très gênant, c'est un autre mode de communication politique, une façon de montrer ce que nous allons faire. Et bien, très bien, allons-y. Je donne la parole à M. Pierre JAPHET sur les questions de fond. »

**M. JAPHET :** « Concernant le lien entre ce vœu et le vœu du conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas, c'est peut-être dû à l'heure tardive, mais vous n'avez peut-être pas écouté ce que j'ai dit. Je n'ai pas fait mystère du fait que ce vœu était directement lié au vœu du conseil de quartier, et d'ailleurs vœu sur lequel j'ai travaillé avec eux à leur demande. C'est bien sûr un vœu émis par la commission transport. Je leur ai passé ce vœu. Il n'y a pas de mystère là-dessus, aucune ambiguïté, c'est effectivement le vœu du conseil Nation-Alexandre Dumas que nous avons repris à leur demande, comme M. François VAUGLIN l'évoquait au début de ce conseil.

Deuxièmement, nous posons effectivement un vœu général sur ce que doit être un plan piéton mais je n'ai pas l'ambition de définir ici en rédigeant ce vœu ce que doit être le contenu d'un plan piéton qui sera défini en concertation avec tous les arrondissements. Il y aura certainement au niveau de la mairie centrale, une commission extramunicipale pour définir ce plan piéton. Je ne vais pas le définir en rédigeant ce vœu, cette forme d'ambition. À ce stade, c'est général. Le but de ce vœu est de déclarer une intention qui est de donner la priorité au piéton. Après comment cela se traduit dans les faits, nous le verrons, ce sera le rôle du plan piéton.

Troisièmement, concernant le code de la rue, bien sûr je continue à travailler dans le 11<sup>e</sup> arrondissement dessus. J'ai prévu d'en parler prochainement avec M. François VAUGLIN pour voir comment nous pouvons avancer dans le 11<sup>e</sup> arrondissement sur ce sujet. Le but du vœu c'est de dire que la Mairie de Paris s'empare de cette démarche pour l'élargir à l'ensemble de la Ville. »

**M. Le Maire :** « Merci beaucoup. Effectivement, il y a bien un considérant qui cite le vœu du conseil de quartier Nation-Alexandre Dumas, le droit d'auteur est donc respecté. Nous allons passer au vote. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant qu'avec une part modale d'environ 60% la marche à pied est de loin le principal moyen de déplacement dans Paris ;

Considérant qu'en dépit de cette part majoritaire dans les déplacements, l'espace public réserve encore globalement une part insuffisante aux circulations piétonnes par rapport aux circulations automobiles, alors même que la Ville de Paris encourage le développement de toutes les mobilités douces et actives parce qu'elles sont bonnes pour la santé, bonnes pour la qualité de l'air, bonnes pour le climat, et même bonnes pour le pouvoir d'achat ;

Considérant que l'espace public réservés aux piétons et aux personnes à mobilité réduite est de plus en plus utilisé, certes de manière licite, par d'autres modes de déplacements plus rapides (patins et planches à roulettes, trottinettes, gyropodes), créant un sentiment d'inconfort et de danger notamment auprès des piétons seniors ;

Considérant que les piétons sont les premières victimes des accidents de la circulation à Paris avec 46% des tués et 34% des blessés graves en 2012 ; qu'ils sont également les blessés les plus fragiles avec une part de 11,7% des blessés qui fait l'objet d'une hospitalisation de plus de 24h ; et que les seniors sont à cet égard une population particulièrement fragile ;

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens ont montré, en votant massivement pour le projet « Paris aux Piétons » du budget participatif 2015, qu'ils considéraient comme une priorité le rééquilibrage de l'espace public au profit des piétons et des personnes en situation de handicap ;

Considérant que cette priorité a été réaffirmée dans notre arrondissement, d'une part par les votes des projets de la rue de Charonne et de la rue de la Folie Méricourt au budget participatif 2015, et d'autre part par le vœu sur le code de la rue voté à l'unanimité du Conseil de Quartier Nation Alexandre Dumas lors de la réunion plénière du 13 octobre dernier ;

Sur proposition des élu-e-s des groupes Europe Ecologie-Les Verts, Socialiste, Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et Communiste-Front de Gauche ;

### **EMET LE VŒU :**

- Que dans le cadre d'un « Plan Piéton », la Ville engage dès 2016 l'amélioration de la sécurité et du confort des traversées piétonnes, en ciblant les sites les plus accidentogènes pour les piétons ;

- Que ce projet soit également l'occasion de réaffirmer et de renforcer le statut prioritaire du piéton dans l'espace public parisien, en intégrant la problématique posée par les nouveaux moyens de déplacement individuels (patins et planches à roulettes, trottinettes, gyropodes) ;

- Et qu'à cette fin, en s'appuyant notamment sur les travaux déjà engagés dans le 11<sup>e</sup>, la Ville conçoive une démarche pédagogique de code de la rue visant à sensibiliser les Parisiennes et les



Parisiens aux règles d'usage et de partage de l'espace public, pour un meilleur respect mutuel et une cohabitation apaisée des différents usagers.

**M. le Maire** : « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité**

**V11201538 Voeu relatif à République Verte, une végétalisation éphémère de la place de la République**

**Mme MOREL** : « Ce vœu a pour objectif de promouvoir la végétalisation de l'espace public et en particulier de la place de la République. Ce vœu est également présenté dans les Conseils d'arrondissement du 10<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> arrondissement avec qui nous partageons la place de la République. Nous savons que la végétalisation est un moyen pour lutter contre les dérèglements climatiques. Nous savons que nous avons besoin de biodiversité et combien les demandes de végétalisation sont nombreuses et exprimées par les habitants. La Fête de la Nature nous semble une belle occasion pour investir la place de la République. Nous émettons le vœu :

- Que la Ville de Paris s'associe pleinement à l'édition 2016 de la Fête de la Nature et construise un programme d'envergure parisienne.
- Que l'esplanade de la place de la République soit transformée en jardin à cette occasion, que cette « République verte » s'appuie sur une végétalisation citoyenne et sur l'ensemble des parties prenantes de la végétalisation du domaine public parisien : les associations, les services de la Ville, les jardins partagés.
- Que ce jardin puisse être un espace d'exposition de tous les savoir-faire, de toutes les expérimentations de végétalisation de l'espace public urbain, d'agriculture urbaine, de murs végétalisés, des végétalisations innovantes et qu'un troc de plantes puisse être organisé. »

**M. Le Maire** : « Merci beaucoup. C'est donc une version légèrement amendée qui vient d'être présentée par rapport à ce qui avait été distribué. »

**M. HUBERT** : « Merci M. Le Maire. Un avis favorable est donné par l'exécutif municipal. Il y a effectivement une volonté de partager l'implication de la Ville de Paris dans la Fête de la Nature et il me semble intéressant de travailler sur la place de la République puisque vous savez tous que cette place a été précisément conçue comme une agora, c'est-à-dire comme une surface relativement neutre et extrêmement libérée, ce qui permet et offre cet accaparement par les Parisiens et cette polyvalence des usages, avec la conséquence qu'on lui reproche, un caractère très minéral et peu végétalisé de la place. Cette polyvalence et ce souhait de végétalisation renforcée pourront aussi trouver une réponse lors de cet événement. Je me permets simplement de signaler qu'on a par ailleurs un comité de suivi étroit sur l'ensemble des événements organisés sur la place pour éviter qu'elle soit trop encombrée puisqu'elle offre justement une opportunité unique dans Paris. L'avis de l'exécutif est donc favorable. »

**Mme SPINNEWEBER** : « Nous ne pouvons qu'approuver cette proposition de végétalisation de la place de la République dont nous ne cessons de regretter l'aspect trop minéral effectivement. »

Cependant cette manifestation sera éphémère alors que c'est l'effort de faire renaître la végétalisation permanente de la place qui améliorerait la situation. Le vœu, qui vient d'être présenté est relatif à la place du piéton dans la Ville, devrait rapidement trouver une implication sur cette place qui est le témoin au quotidien d'un conflit de partage de l'espace entre les différents utilisateurs, au-delà d'une végétalisation fusse-t-elle éphémère. Une réflexion devra être menée pour faire face à l'envahissement régulier de campements divers ainsi que sur le nettoyage de la statue. Cette statue qui a été restaurée récemment est devenue un lieu d'expression graphique qui la défigure au point de donner une image catastrophique de la République qu'elle symbolise pour les touristes et les parisiens qui fréquentent cette place. »

**M. Le Maire :** « Merci. Alors, sur ces derniers éléments que vous évoquez. Je vous indique que, dans le cadre des cérémonies qui auront lieu un an après les attentats de Charlie Hebdo, il y aura un geste mémoriel réalisé sur la place de la République. C'est un débat de savoir si nous devons ou pas attendre que l'espace public de Paris accueille la mémoire et la trace de cette mémoire de ces attentats avant de supprimer toute autre trace parce ce que aujourd'hui, la seule qui existe dans l'espace public, ce sont ces expressions spontanées sur la statue. Je conviens qu'après plusieurs mois, elles ne soient pas très harmonieuses.

Néanmoins, je pense qu'il aurait été vraiment regrettable que Paris, moins d'un an après ces attentats, se retrouve sans aucune trace de ce qui s'est passé. Aujourd'hui, malheureusement, c'est la seule trace qui subsiste. Nous en verrons bientôt d'autres : des plaques seront posées dans l'arrondissement, des arbres seront plantés (17 oliviers plantés sur la place de la République). À cette occasion, la statue sera entièrement nettoyée avec une vigilance soutenue pour éviter qu'elle soit à nouveau graffitée à partir du moment où notre espace public accueillera ce geste mémoriel. Je vous remercie d'avoir évoqué cette question. Ça nous éloigne un peu du vœu mais cette dernière est néanmoins importante. Je propose que nous passions au vote puisque j'ai compris que tout le monde y était favorable. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que depuis 2007, le programme de végétalisation de Paris constitue une des orientations de la stratégie d'adaptation du Plan Climat et Énergie de Paris qui prépare la ville aux évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources ;

Considérant que le plan biodiversité de la Ville de Paris a défini comme objectif de sensibiliser les citoyens et mobiliser les acteurs du territoire pour transmettre à tous les Parisiens et aux générations futures une culture de l'écologie urbaine ;

Considérant la volonté affichée par la Ville d'encourager le développement de projets de végétalisation de l'espace public par les habitants en s'appuyant sur des dispositifs comme le permis de végétaliser ;

Considérant La Fête de la Nature créée en 2007 sur l'initiative du Comité Français de l'Union Internationale de Conservation de la Nature ;

Considérant que lors de la fête de la Nature des milliers de manifestations sont organisées par les associations de conservation et d'éducation à la nature, les collectivités locales, les établissements scolaires, les entreprises, les particuliers... sur tout le territoire français ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste ;

**EMET LE VŒU :**

- Que la Ville de Paris s'associe pleinement à l'édition 2016 de la fête de la Nature et construise un programme d'envergure parisienne ;
- Que l'esplanade de la Place de la République soit transformée en jardin à cette occasion ;
- Que cette « République verte » s'appuie sur une végétalisation citoyenne et sur l'ensemble des parties prenantes de la végétalisation du domaine public parisien (associations, services de la Ville, jardins partagés...) ;
- Que ce jardin puisse être un espace d'exposition de tous les savoir faire, toutes les expérimentations de végétalisation de l'espace public urbain : d'agriculture urbaine, murs végétalisés, végétalisations innovantes... ;
- Qu'un troc de plantes puisse être organisé.

**M. le Maire :** « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité**

**V11201539 Vœu "un équipement = plusieurs usages"**

**Mme MOREL :** « Nous savons tous que l'arrondissement du 11<sup>e</sup> arrondissement est dense, que les associations, habitants ont besoin d'espace de partage pour créer plus de convivialité. Nous savons aussi que depuis quelques mois Mme la Maire de Paris a donné la possibilité d'utiliser les écoles de manière expérimentale le samedi matin, donc pour aller dans ce sens, nous proposons donc que, sous la responsabilité du Maire, un groupe de travail se mette en place pour réaliser un inventaire des équipements municipaux et de leurs utilisations actuelles et pour travailler de manière transversale avec l'ensemble des élus, des services, des associations et des collectifs pour recenser les besoins du 11<sup>e</sup> arrondissement. Et de ce fait, au terme de ce travail, nous élaborerons des propositions au conseil municipal pour promouvoir la multiplicité des usages dans les équipements municipaux : une meilleure utilisation. »

**M. LEBON :** « Je pense effectivement que c'est une très bonne idée. Des difficultés et des problématiques existent pour trouver des salles pour les activités les plus diverses des associations du 11<sup>e</sup> arrondissement qui sont très riches, très nombreuses et très exigeantes. C'est normal. On avait voté ici d'ailleurs l'inventaire des équipements de proximité au dernier conseil d'arrondissement. À partir de cette liste, il s'agit d'approfondir le travail et d'essayer de trouver les moyens de les faire vivre un peu mieux, de répondre un peu plus à la diversité des usages qui est demandée. Cependant, ce n'est pas forcément simple. Des contraintes sont quand même lourdes, notamment en ce qui concerne la sécurité et l'usage d'un établissement. Nous modifions les règles de sécurité qu'il faut satisfaire. Lorsque nous recevons du public dans une école, nous modifions toute une équipe de désaffectation. Certaines questions touchent la responsabilité juridique, de surveillance et de jardinage mais tout cela il faut les intégrer. Ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il ne faut pas le faire. C'est effectivement une piste qu'il faut explorer tout en ayant en tête que les contraintes sont assez lourdes dans cette affaire. »

**M. TIBERTI :** « Je partage l'état d'esprit du vœu, cependant je voudrais attirer votre attention sur un problème qu'il peut soulever. Je crois l'avoir déjà dit mais les établissements publics d'enseignement ne sont pas n'importe quels équipements publics. La fonction même de lieux d'enseignement, exige que nous en fassions des lieux préservés, des lieux essentiellement destinés

à l'accueil des enfants, qu'ils accueillent toute la semaine. Il faut avoir en tête que pour les agents du service public d'éducation, notamment pour les enseignants, c'est un lieu de travail, que les salles de classe sont le seul bureau professionnel auquel ils ont accès, que la faiblesse de leur salaire ne leur permet pas de travailler chez eux puisqu'ils ont des appartements trop petits, qu'ils n'ont plus les moyens de se payer des ordinateurs, ça c'est la réalité et que multiplier les usages dans les écoles pose des problèmes. Ce sont aussi pour les écoles parisiennes des lieux d'habitation avec des agents qui vivent là et qui ont droit au repos et dont le but est de garder les locaux dans le meilleur état possible pour leur fonction première et donc je pense effectivement qu'il faut faire le tour du patrimoine municipal mais que les écoles (élémentaires, maternelles, collèges) ne doivent pas être le lieu principal auquel on pense pour d'autres activités. C'est important pour les enfants, les élèves qu'ils puissent s'approprier ces lieux comme leurs lieux d'enseignement et qu'ils n'en soient pas dépossédés par d'autres usages visibles et trop prenants. Sur le vœu proprement dit, il propose de réaliser un inventaire de l'équipement municipal et à la suite des discussions que nous pouvons avoir avec M. Patrick BLOCHE, je pense qu'il serait intéressant de l'étendre à l'ensemble du patrimoine municipal qui n'est pas composé que d'équipements. »

**M. MARTINET** : « Je voulais dire que je suis entièrement d'accord avec M. Adrien TIBERTI à la lettre près. »

**M. le Maire** : « Très bien. J'introduirai une légère nuance. Il y a certes les classes d'écoles qui ont les caractéristiques que vous avez évoquées, mais il y a d'autres locaux dans les écoles qui peuvent être mutualisés en particulier les halls, les gymnases. Des grands lieux peuvent être utilisés par des associations, lieux qui sont d'ores et déjà utilisés par des associations et cela se passe bien. Utilisons ces bons exemples pour les généraliser partout où cela sera possible. J'adhère aussi aux réserves évoquées par M. Luc LEBON et M. Adrien TIBERTI, et je vous propose, dès lors que ce vœu aura été voté, de mettre en place un groupe de travail, non pas pour réaliser l'inventaire des équipements municipaux inscrits puisqu'il existe déjà et qu'il a été adopté lors du dernier Conseil d'arrondissement, mais pour regarder au cas par cas les possibilités. Ce sera fait sous ma responsabilité, mais M. Luc LEBON animera ce groupe de travail, étant donné sa délégation. Pour que les choses soient complètement claires, le vœu porte sur l'ensemble du patrimoine municipal de Paris car nous n'avons pas la main sur l'ensemble de ce patrimoine. »

Il y a également d'autres dispositifs qui permettent de gérer par exemple les attributions de locaux associatifs. Nous passons au vote du vœu tel qu'il a été présenté. »

### **Le Conseil du 11<sup>ème</sup> arrondissement,**

Considérant que le 11<sup>ème</sup> arrondissement est l'arrondissement le plus dense de Paris ;

Considérant que les habitant-es, associations, collectifs ont besoin de plus d'espace de partage pour créer plus de convivialité ;

Considérant la volonté de la Maire de Paris d'ouvrir de manière expérimentale aux associations les équipements publics tels les écoles primaires le samedi matin ;

Considérant la nécessité de mieux utiliser l'ensemble des équipements publics du 11<sup>ème</sup> dans l'objectif de rompre avec l'idée un équipement = un usage ;

Sur propositions des élu-e-s du groupe écologiste,

**EMET LE VŒU :**

- D'animer, sous la responsabilité du maire d'arrondissement, un groupe de travail pour réaliser un inventaire des équipements municipaux et de leur utilisation actuelle ;
- De travailler de manière transversale avec l'ensemble des élu-es, les services, les associations et les collectifs pour recenser les besoins ;
- De faire, au terme de ce travail des propositions au conseil municipal pour promouvoir la multiplicité des usages dans les équipements municipaux.

**M. le Maire :** « Qui vote pour ? Unanimité. Le vœu est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

**Q11201505 Question orale relative à l'ouverture de la salle Jean Aicard aux sans-abris, de novembre à mars**

**M. le Maire :** « Cette question fait suite aux vœu voté au conseil de quartiers. »

**M. BILIS :** « Il convient de rappeler que la salle Jean Aicard est une salle municipale utilisée en cas de déclenchement « Grand Froid » pour l'hébergement nocturne des personnes sans-abris. Plusieurs assemblées plénières de conseil de quartier ont adopté un vœu pour que la salle Jean Aicard soit ouverte de façon continue aux personnes sans-abris durant toute la période hivernale, c'est-à-dire du mois de novembre au mois de mars. Considérant le bien-fondé de cette demande et au vu du nombre élevé de personnes contraintes de dormir dans la rue ou dans des abris de fortune, la question est de savoir ce qu'il est possible de faire pour répondre positivement au vœu des conseils de quartier. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. C'est une question claire et importante. Le besoin des personnes sans-abris est très présent dans notre Ville. Sur le fond, il est évident que nous souhaitons y répondre favorablement. Dans le cadre de votre délégation, nous conduisons ensemble un certain nombre de travaux qui visent justement à améliorer l'offre en précisant qu'un certain nombre de lieux existe déjà dans notre arrondissement pour l'accueil des personnes les plus précarisées mais que ce soit :

- Rue Servan, avec l'accueil des femmes qui a été ouvert au cours de la dernière mandature ;
- Le SAMU social, qui va revenir au 26 rue Popincourt ;
- Le 6 rue Saint-Maur ;
- Le Palais de la Femme, qui assure aussi l'hébergement pour des publics précarisés ;
- Le CHRS boulevard de Charonne

Nous avons aussi un projet d'accueil de jour que nous voudrions voir se concrétiser dans l'immeuble des Bains-Douches. Cet immeuble dispose d'espaces inutilisés, compliqués du point de vue architecturale mais avec du potentiel. J'espère que nous allons pouvoir le mobiliser.

Le fait de cibler la salle Jean Aicard ne me semble pas être une idée pertinente pour plusieurs raisons. La première étant que la salle est énormément utilisée du lundi 9h30 jusqu'au dimanche 23h. Elle est utilisée matin, après-midi et soir, tous les jours de la semaine par de nombreuses structures :

- La ligue d'improvisation de Paris qui a deux créneaux par semaine avec une quarantaine de personnes en moyenne ;
- L'association Cadence qui a un créneau avec une vingtaine de participants ;
- Cocktail Caraïbes avec deux créneaux par mois et une quarantaine de participants ;
- Le Bridge Club du 11<sup>e</sup> avec deux créneaux par semaine, 84 joueurs par séance en moyenne ;
- La compagnie Gros Chaos avec deux créneaux par semaine et 30 personnes ;
- La Communauté Tibétaine de France, un créneau par semaine et une centaine de personnes ;
- La Compagnie de l'Air du Verseau quatre créneaux par semaine, 59 participants en moyenne ;
- L'Association On Avait Dit un créneau par semaine, 18 participants en moyenne ;
- Le SEL de Paris, deux créneaux par mois avec entre 50 et 80 participants ;

Cette question répond à un besoin qui est évident. Le précédent vœu montrait que les besoins associatifs sont importants et s'il faut répondre sur le fond au vœu que certains conseils de quartier ont adopté, il ne faut pas que cela se fasse au détriment d'autres activités. Il faut que nous ayons une ville qui accueille une place pour chacun et que nous puissions continuer à avoir une vie associative riche tout en hébergeant les personnes les plus défavorisées.

J'ajouterai en dernier point le fait que cette salle est déjà mobilisée dans le cadre du plan « Grand Froid » chaque hiver et lorsque le besoin est là, la DRIHL (Direction régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) réquisitionne cette salle. L'hiver dernier il n'y a pas eu de besoin (il ne faisait pas très froid), l'hiver précédent elle a été réquisitionnée une quinzaine, et l'hiver d'avant, deux quinzaines. Elle est utilisée en fonction des besoins et c'est selon ce critère que nous allons continuer à la mobiliser dans le cadre du plan « Grand Froid ». Cela permet de limiter les pertes de créneaux associatifs. Concernant le plan « Grand Froid », aucune salle du 11<sup>e</sup> n'a été mobilisée l'hiver dernier, alors qu'on l'avait mise au pot commun comme chaque année. Toutefois quand nous regardions l'ensemble des équipements parisiens mobilisés, il y avait tout au plus trois ou quatre salles au cours de l'hiver qui ont été mobilisées.

Voilà une réponse longue mais en raison d'un sujet complexe qui mérite qu'on le traite en ayant en tête la complexité de notre Ville, sans monter les uns contre les autres mais en faisant une place à chacun des publics pour avoir une Ville plus solidaire.

Je vous remercie, la séance est terminée, je vous souhaite une très bonne soirée. »

**A 23h49, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**